



Fédération SUD éducation
31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 / cf@sudeducation.org
www.sudeducation.org

Cahier préparatoire DÉFINITIF du CF de septembre 2025 25 et 26 septembre 2025

dans la Grande Salle des locaux de l'Union syndicale Solidaires au 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

L'ordre du jour du conseil fédéral et ce cahier préparatoire sont à retrouver sur le [site interne](#)

Sommaire

Informations générales sur les Conseils fédéraux	3
B.1 Prise en charge des frais de justice de notre camarade Ernesto	7
D.1 Intelligence artificielle : nos revendications, matériel à produire	8
D.2 Diffusion d'un stage sur les listes fédérales	12
D.5 Constitution d'un groupe de travail en vue de la réalisation d'un stage fédéral Lettres	13
D.10 Dossier 3 - CVSS	15
D.11 Affiche "10 attitudes antisexistes à adopter dans les débats" pour diffusion interne	31
D.11 Affiche "10 attitudes antisexistes à adopter dans les débats" pour diffusion externe	32
D.12 Conditions de travail au CNED	33
E.2 Campagne de Solidaires contre les racismes	38
F.1 Fédéralisation d'un tract commun avec SUD Santé Sociaux	41
F.4.1 Au sujet de la signature d'appels	43
F.8 Présentation tract " Mort de Raphaël Graven, dit Jean Pormanove : le validisme et l'handiphobie systémiques doivent se combattre dès l'école !"	45
F.9 "L'extrême droite, ennemie des personnes handicapées"	48
G.2.1 Bilan du mandat Juridique	52
G.2.2 Bilan du mandat Immigration Sans-papiers	55
G.3.1 Stage Militer à SUD éducation dans l'ESR - Formation niveau 1	57
G.3.3 Prendre en charge syndicalement les victimes de VSST	58
G.3.5 Stage : La lutte antivalidiste, à l'école et ailleurs : connaissances, outils et enjeux pour une accessibilité universelle	59
G.3.6 Écoute active - accueil de la parole des victimes de VSS	61
G.6.0 Complément d'information aux points G.6.1 et G.6.2	62
G.6.1 Reconnaissance des décisions du congrès de SUD éducation 93 de juin 2025	101
G.7 Résolution des conflits dans le 59	105
G.9 De la nécessité de s'affirmer antisioniste	117

Modalités de remboursement pour les Conseils fédéraux

La fédération rembourse les syndicats, et non les syndiqué·es, selon les modalités suivantes :

1. remboursement des trajets SNCF à 100
2. remboursements de 80€ par nuit et par personne sur présentation d'une facture d'hôtel ;
3. prise en charge de 2 délégué·e·s par syndicat, si plus de 2, à la charge de la structure locale ;
4. pour les trajets en voiture rien n'est établi (très peu fréquents: 0,32 € x km pour le moment) ;
5. pour les syndicats d'Outre-Mer : 5 voyages par an pour un·e représentant·e.

Hébergement militant

RD du CF de septembre 2013 : *SUD éducation Paris prend en charge l'hébergement sous forme d'hébergement militant d'une partie des camarades venant à Paris pour les commissions et CF.*

⇒ Pour solliciter un hébergement militant, contacter directement le syndicat SUD éducation Paris par mail à contact@sudeducation75.org

Hôtels

Liste mise à jour en 2024

Attention le remboursement fédéral ne peut pas excéder 80 € la nuit !

Hôtel Léonard de Vinci

22 rue des Trois Bornes,
75011 Paris
Tél. : 01 43 57 55 46 - Fax : 01 43 57 64 27
Métro Parmentier

Hôtel de Milan

<http://hoteldemilan.com/>
17 rue de Saint Quentin, 75010 Paris
Tel : 01 40 37 88 50 - Fax : 01 46 07 89 48
hdm@Hoteldemilan.com
Métro Gare du Nord

Hôtel l'Oiseau Bleu

<https://www.oiseaubleuparis.com/index.php/fr/>
24 Rue d'Avron, 75020 Paris
Tel: 01 43 71 91 30 - Fax: 01 43 71 95 17
Métro Avron ou Buzenval

Hôtel Camélia Prestige

<https://camelianatio.top/>
6, Avenue Philippe Auguste, 75011 Paris
Tel : 01 43 73 67 50
Métro Nation

Hôtel des Trois Nations

13 rue du Château d'eau, 75010 Paris
Tel : 01 42 38 18 18
hotel3nations@wanadoo.fr
Métro République

Hôtel Saint Sébastien

42 rue Saint-Sébastien, 75011 Paris
Tel : 0950734172
contact@hotel-st-sebastien.com
Métro Richard Lenoir

Hôtel du Marché Saint-Martin

6 Passage du Marché Saint-Martin, 75010
Tel : 01 42 06 44 53
hoteldumarche@netcourrier.com
Métro Jacques Bonsergent

Hôtel District République

<http://www.hoteldistrictrepublique.com/fr/>
4, rue Lucien Sampaix, 75010 PARIS
Tel. : 01 42 08 20 09 - Fax : 09 55 87 30 55
contact@hoteldistrictrepublique.com
Métro Jacques Bonsergent

Hôtel Richard

<http://hotel-richard-paris-france.cote-dazur-hotels.com/>
35 rue Richard Lenoir, 75 011 Paris
Tél : 01 43 79 39 98
Métro Charonne ou Voltaire

Little Hôtel

<http://www.littlehotel.fr/>
3 Rue Pierre Chausson, 75010 Paris
Tél : 01 42 08 21 57 - Fax : 01.42.08.33.80
littlehotel@wanadoo.fr
Métro Jacques Bonsergent

Hôtel d'Alsace

<http://www.hotel-alsace-paris.com/>
85, Gare de l'Est - Paris 75010
Tel : 01 40 37 75 41
hoteldalsace75@gmail.com
Métro Gare de l'Est

Hotel PICARDY

9 rue de Dunkerque
75010 Paris
Tel : 01 42 81 00 66
hotelpicardy@wanadoo.fr

Auberge de jeunesse Yves robert

<http://www.fuaj.org/Paris-yves-robert>
20 rue Pajol, 75018 Paris
Tel : 01 40 38 87 90
paris.pajol@hifrance.org
Métro La Chapelle ou Marx Dormoy

Zazie Hôtel

<http://www.zaziehotel.paris/>
3 rue de Chaligny - 75012 Paris
Tél. : 01 46 28 10 20 - Fax : 01 46 28 69 66
contact@zaziehotel.paris
Métro Diderot ou Gare de Lyon

Hôtel Léonard de

<http://www.zaziehotel.paris/>
3 rue de Chaligny - 75012 Paris
Tél. : 01 46 28 10 20 - Fax : 01 46 28 69 66
contact@zaziehotel.paris
Métro Diderot ou Gare de Lyon

Extrait du règlement intérieur concernant les Conseils Fédéraux

III-1. Mandats

Le nombre de mandats par syndicat est égal au nombre d'adhérent-e-s déclaré par chaque syndicat au 31 août de chaque année.

Le premier CF de l'année scolaire, sur avis d'une commission, valide les mandats des syndicats, à qui il est demandé de fournir (envoyer ou présenter) la liste nominative de leurs adhérent-e-s avec indication du corps et de l'adresse personnelle ou professionnelle ainsi que la somme versée à la Fédération sur la base d'une grille de cotisation fédérale annexée au RI.

Pour les syndicats se créant en cours d'année, une mise à jour pourra être faite à chaque CF.

À partir du deuxième CF de l'année en cours, si la validation des mandats n'a pas pu être effective, les votes par mandats se font sur la base de la moitié (arrondi au supérieur) de ceux retenus pour l'année scolaire précédente.

Les mandats sont validés si les pièces demandées sont fournies à la commission et si la moyenne de la somme versée par les adhérent-e-s d'un syndicat n'est pas inférieure de plus de 20 % à la moyenne des versements nationaux.

III-2. Calendrier, horaires et lieux

Un calendrier annuel des Conseils Fédéraux est adopté lors du dernier CF de l'année scolaire.

Le CF se tient sur deux jours : début le premier jour à 10 h et fin le second jour à 14 h. Une modification de ces horaires nécessite l'approbation des 2/3 des syndicats, sur la base du nombre de syndicats ayant participé à ce CF. Ce vote ne peut avoir lieu que dans les horaires définis ci-dessus.

III-3. Ordre du jour

Le CF doit être le lieu de débat, d'analyse de la situation, d'élaboration des orientations et des stratégies syndicales. La CE fait parvenir aux syndicats une première proposition d'ordre du jour trois semaines avant le CF. Après retour des syndicats, l'ordre du jour est arrêté deux semaines avant le CF et envoyé par la CE à tous les syndicats.

La présentation des points à l'ordre du jour par syndicat ou par commission y est minutée.

L'ordre du jour est discuté puis adopté en début de CF. Si l'ordre du jour n'est pas épousé le second jour à 14 h, les points restant à aborder sont reportés au début du CF suivant. Le point « Trésorerie fédérale » est systématiquement placé après le point « Installation du Conseil Fédéral ». En fonction de l'actualité et de la nécessité pour la Fédération d'avoir une position, la CE ou un syndicat peut proposer d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour.

III-4. Animation

La CE est garante de la continuité des débats avec les CF précédents, des horaires et du caractère effectif de la prise de décision du Conseil Fédéral. Les débats sont introduits brièvement par un des membres de la CE, un-e délégué-e d'un syndicat, un-e responsable de commission ou un-e mandaté-e fédéral-e selon le cas. Les deux premières tranches de travail doivent être l'occasion d'un débat général sur l'actualité, les luttes, notre activité dans les départements. Ce débat doit déboucher sur la définition d'interventions fédérales pour les semaines qui suivent. Dans le cadre d'une animation tournante entre les syndicats, un membre de la CE assiste chacune des présidences de séance. Le partage du temps de parole doit permettre l'expression du plus grand nombre de syndicats. À cette fin, la priorité d'expression sera donnée aux syndicats ne s'étant pas encore exprimés dans le débat.

En cas de vote par mandats, une décision n'est entérinée que si elle obtient la majorité à la fois au vote

par syndicats et au vote par mandats

III-5. Application des décisions

Les décisions adoptées en CF sont effectives immédiatement après le vote.

III-6. Compte rendu

Un relevé de décisions du CF est rédigé après chaque séance par la Commission Exécutive, avec le détail des votes et la publication de toutes les motions soumises au CF. Il est envoyé dans les huit jours à tous les syndicats. Les syndicats ont alors une semaine pour faire parvenir à la CE d'éventuelles demandes de corrections du relevé des décisions. A l'issue de ce délai, la CE envoie à tous les syndicats un relevé des décisions consolidé. Le relevé des décisions est soumis à l'approbation du CF suivant.

Les syndicats en charge du secrétariat adressent dans les quinze jours leur compte rendu à la CE, qui les relie, rectifie les erreurs manifestes en accord avec le syndicat rédacteur, et transmet le compte rendu compilé aux syndicats.

Le compte rendu de chaque CF est approuvé, en tant que mémoire des débats du syndicat, en début de CF suivant.

III. 7 – Règles de prise de parole

Lors des Conseils fédéraux, sont appliquées les règles de prise de paroles suivantes :

- la mise en place de statistiques générées systématiques
- la mise en place d'une liste canadienne : les syndicats n'ayant pas encore parlé sont prioritaires dans le tour de paroles
- la limitation des temps de parole à 3mn pour la première intervention puis 2 mn pour les suivantes.



Service comptabilité

Tél : 05 59 27 89 77
 Fax : 05 59 27 83 30

Syndicat UL SOLIDAIRE

Code Siret : 78235711500024

Code NAF : 9420Z

DEBOURS	N° pièce	Réf pièce	Date pièce
	2024/01		14/03/2024

Article	Désignation	Qté fact.	Qté tarif	P.U brut	Remise	P.U. Net	Montant
	Fact Avocat	0.5	480.00€				240.00

TVA	Base	Taux	Montant TVA

Montant HT		
Montant TVA		
Montant TTC	240.00	
Date échéance	Mode règlement	Montant
25.11.2023	CB	240.00

Coordonnées bancaire : Union Locale CGT de PAU
IBAN : FR76 1027 8022 7100 0172 8586 025
BIC : CMCCIFR2A
RIB : 10278 02271 0001 7285860 25
Domiciliation : CCM PAU REPUBLIQUE 21 rue Carnot 64000 PAU

Documents en lien avec le point E.8 - « Intelligence artificielle : nos revendications, matériel à produire »

1/ Déploiement de l'IA dans l'éducation nationale

Nous donnons ici les grandes lignes du déploiement de l'IA dans l'Education Nationale, assorties de quelques exemples notables. Ce relevé ne prétend pas à l'exhaustivité.

* **L'intelligence artificielle est au cœur de la réforme « choc des savoirs »** qui inscrit son déploiement dans le cadre du plan « France 2030 ». L'intelligence artificielle est présentée comme un outil pour faire progresser les élèves et pour personnaliser les parcours. Dès la rentrée 2024, après une phase expérimentale, le ministère a ainsi déployé l'intelligence artificielle dans les classes de seconde générales et professionnelles pour du soutien en français et mathématiques via un service numérique dénommé « MIA seconde ». La présentation de ce service précise que « l'IA capte davantage de signaux qu'un enseignant ne peut le faire, en voyant là où l'élève a hésité, là où il est à l'aise, ce qui aide l'enseignant dans ses décisions pédagogiques ». Si, dans cette présentation, l'enseignant·e n'est pas dépossédé·e de ses décisions, il y a clairement une mise en concurrence avec l'IA.

Dans les faits, le déploiement de « MIA seconde » semble assez marginal et reste sur la base du volontariat des enseignant·es.

* **L'intelligence artificielle se développe aussi à travers les services numériques sur l'orientation** que propose le ministère, se suppléant au personnel qualifié chargé d'accompagner les élèves dans leur orientation : ainsi de la plateforme « Hello Charly », assistant conversationnel (autrement appelé *chatbot*) pour répondre aux questions des élèves sur leur choix d'études ou de métiers ; ainsi encore du service « Oria » présenté comme un « module d'intelligence artificielle qui accompagne les jeunes afin de les mettre en relation avec des personnes capables de les aider dans la construction de leur projet d'orientation ».

* Des programmes dans des académies :

- Depuis septembre 2023, **l'académie de Lyon** expérimente un outil utilisant l'IA générative dénommé « Cassandre » : cet outil est à destination des services RH pour répondre aux questions des personnels enseignants sur la mobilité, l'affectation des stagiaires, le reclassement.

Par ailleurs, dans cette académie, à la rentrée 2024, les enseignant·es de mathématiques et d'histoire-géographie ont été sollicité·es pour participer, sur la base du volontariat, au développement d'applications d'automatisation pour la correction de copies et la production d'exercices de remédiation.

- En janvier 2025, le recteur de **l'académie de Toulouse** annonçait un plan stratégique d'intégration de l'IA à l'école et aux services du rectorat. Ce plan sera mis

en place dès la rentrée 2025. Le recteur de l'académie de Toulouse propose une stratégie autour de 3 axes : 1/ intégration de l'IA dans les formations professionnelles ; 2/ intégration de l'IA dans la pédagogie générale, dès les petites classes ; 3/ intégration de l'IA dans les services administratifs du rectorat, notamment par la création de chatbot pour répondre aux demandes quotidiennes mais aussi par la conception d'une plateforme reposant sur l'IA pour la gestion des remplacements.

– Lors du mouvement intra-académique 2025, le rectorat de **l'académie de Poitiers** a expérimenté un agent conversationnel (*chatbot*) pour répondre aux questions des enseignant·es du second degré concerné·es par les mutations. Cette expérimentation prend modèle sur celle développée dans l'académie de Lyon. Elle entre dans le cadre du plan de transformation de l'académie, pour lequel le ministère accompagne le recours à l'intelligence artificielle. Le rectorat indique que cet outil pourra être utilisé ultérieurement dans d'autres domaines RH.

– Sur l'année scolaire 2024-2025, **l'académie de Montpellier** a mené une expérimentation autour de l'IA générative à des fins de différenciation pédagogique. Cette expérimentation a concerné des territoires ruraux du Gard et a été déployée dans des classes du 1^{er} degré. Les enseignant·es étaient volontaires et ont disposé de 20h de formation. Dans le cadre de cette expérimentation, l'IA était appliquée aux spécificités des classes à multi-niveaux, fréquentes dans les territoires ruraux.

* Au niveau ministériel :

Le 07 février 2025, en marge du sommet sur l'intelligence artificielle, la ministre de l'Éducation nationale annonçait, par voie de presse, les mesures du plan stratégique déployé par le ministère concernant l'utilisation de l'IA :

1/ mise en place d'un cadre d'usage (aussi désigné par le terme de charte) qui serait diffusé au printemps. Les organisations syndicales sont consultées par la DNE et la DGESCO. Le document présenté aux organisations relève de l'accompagnement et de l'incitation à l'usage de l'IA.

Entre février et mai 2025, deux consultations ont été organisées, l'une concernait les personnels enseignants, l'autre les personnels administratifs. Les organisations syndicales ont demandé l'organisation de nouvelles réunions de concertation afin que les discussions puissent se poursuivre. Par ailleurs, elles ont demandé que le cadre d'usage soit débattu et voté en CSA avant sa publication.

2/ Formation en ligne obligatoire pour les élèves de 4^e et de 2^{nde}, basée sur un parcours PIX, dès la rentrée 2025. Pour les élèves des autres niveaux, cette formation sera proposée à titre facultatif. Les objectifs annoncés de cette formation sont l'acquisition des bases du prompting, la compréhension des grands types d'apprentissage de l'IA, leur fonctionnement et leurs enjeux (biais, gestion des données, impact environnemental).

3/ Généralisation à l'ensemble des académies d'une IA générative dans les services RH, sur le modèle de l'expérimentation menée dans l'académie de Lyon et étendue à l'académie de Poitiers.

4/ Lancement d'un appel projet de 20 millions d'euros de France 2030. Il s'agit, selon les annonces de la ministre, de concevoir, à l'horizon 2026-2027, « une IA ouverte, transparente et pérenne qui puisse aider nos professeurs à préparer leurs cours, corriger les devoirs et enrichir leurs pratiques pédagogiques ».

Les retours de terrain témoignent d'une attitude volontariste de l'administration pour développer l'usage de l'IA. Des formations sont proposées aux personnels, des modules sont intégrés dans les parcours proposés aux néo-titulaires dans les INSPE, incitant les enseignant·es à recourir à l'IA. Le Conseil supérieur des programmes est appelé à faire des propositions pour intégrer la culture de l'IA dans les programmes scolaires.

2/ Revendications de SUD éducation concernant l'IA (construction en cours)

- * Engagée contre la marchandisation de l'éducation, la fédération SUD éducation refuse le déploiement de l'IA dans le service public d'éducation nationale comme débouché commercial des entreprises françaises de la *high tech*
- * L'IA ne peut être imposée aux personnels ni par les corps d'inspection ni par les établissements ;
- * SUD éducation revendique des formations à destination des personnels qui en éprouvent le besoin, sur les usages de l'IA, mais aussi sur les principes de fonctionnement et les enjeux. Ces formations doivent se tenir en présentiel, et non sous forme de webinaires en soirée ou hors temps de travail.
- * SUD éducation revendique la formation des personnels et des élèves au coût environnemental du numérique, et en particulier à celui de l'IA ;
- * SUD éducation revendique la protection impérative des données personnelles, ce qui suppose la mise à disposition d'outils contrôlés et sécurisés ;
- * SUD éducation revendique Un usage raisonné de l'IA se limitant à des utilisations apportant une réelle amélioration sociale ou environnementale
- * SUD éducation exige *a minima* le respect du règlement européen sur l'intelligence artificielle dont l'annexe 3 définit les systèmes d'IA à hauts risques et compte, au nombre de ces derniers : 1/ les systèmes d'IA destinés à être utilisés pour déterminer

l'accès, l'admission ou l'affectation de personnes physiques à des établissements d'enseignement et de formation professionnelle à tous les niveaux ; 2/ les systèmes d'IA destinés à être utilisés pour évaluer les résultats de l'apprentissage, y compris lorsque ces résultats sont utilisés pour orienter le processus d'apprentissage des personnes physiques dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle à tous les niveaux ; 3/ les systèmes d'IA destinés à être utilisés pour évaluer le niveau d'éducation approprié qu'une personne recevra ou pourra atteindre, dans le cadre ou au sein des établissements d'enseignement et de formation professionnelle à tous les niveaux ; 4/ les systèmes d'IA destinés à être utilisés pour surveiller et détecter les comportements interdits des étudiants lors des tests dans le cadre ou au sein des établissements d'enseignement et de formation professionnelle à tous les niveaux.

* SUD éducation exige la consultation des F3SCT, ministérielle et académiques, pour chaque projet introduisant l'intelligence artificielle, cette dernière modifiant les conditions de travail et ayant des implications sur la santé et la sécurité au travail ;

* SUD éducation exige l'inscription des usages de l'IA dans les DUERP, dans la mesure où l'utilisation de l'IA constitue un risque professionnel ;

* SUD éducation exige que l'administration communique des bilans carbone pour chaque utilisation de l'IA ;

* SUD éducation s'engage dans une réflexion pour bannir l'usage de l'IA de nos pratiques syndicales.

Laïcité et antiracisme

Stage SUD Éducation - Besançon, 19-20 juin 2025

Stage ouvert à tous les personnels.

Objectifs

Faire de la laïcité un instrument de lutte contre le racisme. Définir des techniques de lutte pour une approche universaliste et émancipatrice dans une perspective de transformation sociale.

Intervenant·es

Florian Gulli, prof de philo à Besançon, auteur de *L'antiracisme trahi* (PUF, 2022)

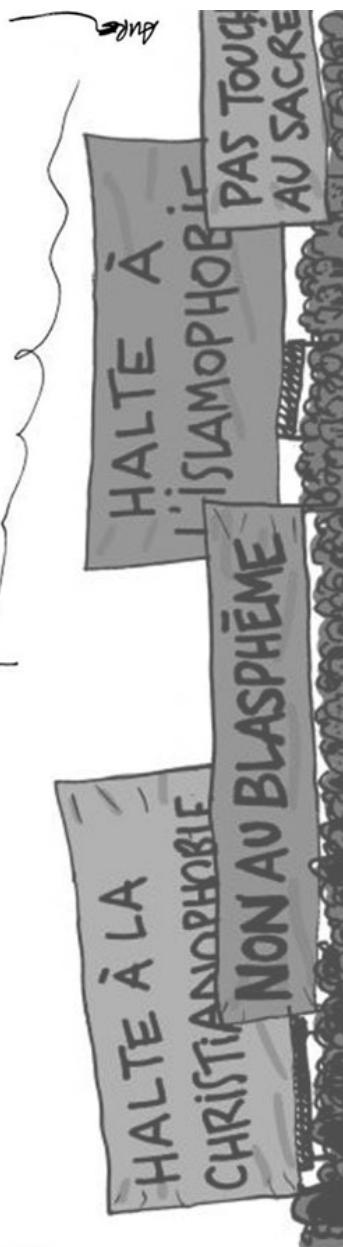
Alice Rodrigues, militante SUD Éducation 94 et RESF

Maryam Namazie, militante anglo-iranienne, porte-parole de One Law for All

Michel Savaric, militant SUD Éducation à l'université de Franche-Comté

Programme

- Critique de l'opposition entre antiracisme moral et antiracisme politique et défense de la tradition antiraciste issue du mouvement ouvrier.
- Comment le principe de laïcité s'est constitué puis affirmé dans la loi, comment la laïcité est remise en cause, interprétée ou détournée sous différents contextes politiques.
- Antiracisme et lutte pour la laïcité dans une société non-laïque, le Royaume-Uni.
- Déconstruction des théories décoloniales.



Inscriptions

<https://forms.gle/paBnhwvJhrK3m1au7>
sud-education@univ-fcomte.fr



Horaires et lieux

De 9h à 18h environ, les 19 et 20 juin 2025.
 À l'UFR SLHS (ou "fac des lettres"), 30-32 rue Mégevand, à 20mn à pied de la gare, ou bus L3 direction centre-ville, arrêt Carmes.
 Salle C23 <http://slhs.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu195/plans-des-locaux-5979.html>



Qu'enseigne-t-on quand on enseigne les lettres ?

D'une part, un patrimoine littéraire artificiellement construit et orienté par les gens de pouvoir depuis au moins le début de la Querelle des femmes. Qui a le droit d'écrire ? Qui a l'honneur d'être enseigné ?

Pour exemple : les 12 œuvres étudiées en 2022 en classe de première GT sont écrites par des personnes blanches et 3/4 sont des hommes.

D'autre part, des programmes surchargés, facilement prescriptifs, des épreuves denses et exigeantes qui nous conduisent trop souvent au bachotage et à l'usage régulier de cours magistraux et d'enseignement descendant, loin d'une posture réflexive nécessaire à la formation d'un esprit critique.

Nous refusons ce corpus strictement restreint au canon, parfois parsemé d'œuvres signées d'autrices pour éviter de trop fortes polémiques.

Nous refusons cette focalisation sur des textes labellisés par le filtre du temps, et sur des exercices scolaires ancestraux : la dictée, devenue une mode jusque dans les gares, la composition française sous toutes ses formes, les exercices de grammaire, etc ;

Nous refusons aussi le rejet des nouveaux usages de la langue : les réformes de l'orthographe, les réflexions autour d'une orthographe rationnelle, d'un langage égalitaire avec une fixation politique et médiatique sur le point médian censé condenser toute « l'écriture inclusive ».

Nous refusons les préconisations reçues par les professeuses des écoles dans les cahiers de recommandations ou dans les fiches d'accompagnement des évaluations nationales qui sont symptomatiques d'une prise en main de nos pratiques de plus en plus ferme par la hiérarchie, aux dépens de notre imagination et de nos initiatives. C'est ainsi que notre discipline est en train de devenir, malgré nous, une forme de repoussoir, comme en témoignent les faibles effectifs dans la spécialité Humanité Littérature et Philosophie et dans les études de lettres.

Que devrions-nous enseigner quand on enseigne les lettres ?

Nous avons le devoir de nous interroger sur ce que nous transmettons actuellement aux élèves : une culture hétéro patriarcale blanche valide et bourgeoise. Repenser cette norme c'est laisser de la place à la part de notre héritage culturel qui nous a été confisquée et qui est multiple. C'est aussi combattre les oppressions en enseignant les luttes, c'est permettre à toutes de se sentir à sa place dans le monde parce que visibilisé·es.

Nous devons nous doter d'une approche intersectionnelle des lettres pour repenser les notions de francophonie, de patrimoine, de normes orthographiques, d'universalisme

de la langue française, d'hétéronormativité. La littérature est un reflet de l'imaginaire collectif et social, comprendre l'une est un moyen de conscientiser l'autre.

On ne devient pas prof de lettres par hasard, les enseignant·es de lettres font preuve d'inventivité, d'imagination et d'un souci de présenter un état contemporain de la langue et de la littérature, en contact, sur le plan des savoir et des pratiques, avec le monde que nos élèves connaissent, pour pouvoir le mettre en perspective avec les moyens propres aux lettres.

A l'aide des pédagogies critiques, nous pouvons questionner nos pratiques, nos postures d'enseignement en classe et la grammaire scolaire, proposer des contenus et des formats de cours libérateurs pour former l'esprit critique, nous apprêter des outils pour nous émanciper intellectuellement et collectivement, repenser les lettres en somme.

Aussi nous proposons la création d'un collectif de travail réunissant des profs des écoles, documentalistes, de lettres du secondaire et du supérieur, pour reprendre la main sur notre discipline, nos pratiques, nos métiers.

L'objectif est double : construire un contre discours pour s'opposer à l'offensive réactionnaire dans les lettres, et défendre une conception ouverte, créatrice et en adéquation avec l'état contemporain des recherches en littérature, en linguistique et en didactique des lettres. Le travail à mener doit, selon nous, aller dans le sens des préoccupations contemporaines en matière citoyenne, et suivre une approche intersectionnelle. Ainsi les travaux réalisés seront accessibles pour d'autres disciplines, la langue, la culture et la pédagogie sont des préoccupations communes à tous les enseignements. La pédagogie critique notamment constitue un domaine de réflexion riche de possibilités et encore trop méconnu en France.

Nous envisageons l'organisation d'un stage fédéral sur ces questions.

Nous proposons de partir de là pour construire notre travail de réflexion lors d'une première réunion dès le mois de septembre.

SAISINE N°3 DE LA CELLULE DE VEILLE FÉDÉRALE

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

MARS - JUIN 2025

• RAPPORT DE CONCLUSIONS •



1. Faits

a) Contexte

Profil militant et ancienneté de V

V, la victime, est à Sud Éducation depuis de nombreuses années. Elle prend part à différents GT, commissions, etc. Après avoir milité dans le syndicat Y, elle est arrivée dans le syndicat X et a rejoint la CE de SUD Éducation. Elle a milité également à Solidaires, au niveau local, ainsi qu'au niveau national, où elle est mandatée pour participer à différents GT et commissions. Elle est également formatrice lors de nombreux stages et formations.

Relation entre V et M

V et M (le mis en cause) font partie du syndicat X, ils se connaissent depuis longtemps et ont travaillé ensemble pendant six ans au sein de Solidaires. Ils sont parvenus à fonctionner en collectif, malgré des désaccords. Sur le plan personnel, sans être des ami·es très proches, ils s'entendaient bien (V est invitée lorsque M organise des fêtes chez lui, par exemple).

Néanmoins, la fin du mandat national partagé par V et M a coïncidé avec la mise en exergue d'un profond désaccord politique sur la question anti-raciste et sur la Palestine. Selon V, le conflit est allé crescendo depuis l'hiver 2023. Il y a notamment des désaccords sur la communication à faire concernant la décision de ne pas participer à la "Marche pour la République et contre l'antisémitisme" du 12 novembre 2023.

Ces désaccords ne sont pas seulement le fait de V et M : ils traversent SUD éducation et Solidaires, et ne sont pas résolus au moment d'écrire ces lignes.

b) Mail de M

M s'adresse à V dans un long mail (1386 mots) du 26 février 2025 ayant pour objet "Sur le GT Rencontre d'été, les mandatements et pratiques démocratiques" et envoyé à six instances différentes de SUD Éducation et de Solidaires, à savoir Sud Éducation X, l'Union Locale Z, le CEFI Solidaires, la Fédération SUD éducation, Solidaires X et Secrétariat National de Solidaires. Cela représente environ soixante à soixante-quinze personnes, en plus de V.

Ce mail est le suivant (anonymisé) :

Bonjour V,

Comme tu le sais, nous mettons la question des pratiques démocratiques au cœur de notre action syndicale. C'est pourquoi je t'écris aujourd'hui, car je suis très surpris de ce que je viens de lire dans différents comptes rendus (Rencontre d'été et Solidaires X).

Comme tu le sais également, la question de participer aux GT des RE a fait l'objet de discussions et de rappels quant au fait qu'il faille y être mandaté par une structure au comité national de Solidaires d'octobre et sur des échanges sur la liste du GT. C'est pour cela que j'ai quitté le groupe en novembre et demandé dans mon UL s'il y avait accord pour proposer mon mandatement via Solidaires X, ce

qui me semble cohérent pour la construction d'un stage interprofessionnel ou la place des UD et des UL est particulièrement centrale. Auparavant j'étais sur le groupe GT des RE depuis la première rencontre de 2022, avec le mandat via [Instance Nationale] de porter la campagne "Partageons le travail" puis en 2023 la question du bilan collectif de la lutte des retraites.

Je lis les CR des réunions et je vois que tu participes toujours. La question qui m'est venue c'est de savoir qui t'a mandaté pour participer au GT puisqu'on est dans le même syndicat et la même UD et que je n'en ai pas entendu parler (auquel à ma connaissance aucune structure ne t'a jamais mandaté, mais je peux me tromper. En tout cas pas [Instance Nationale] du temps où nous y étions).

Alors on peut se dire qu'on s'en fout d'avoir un mandat puisque ce qui compte c'est d'aider. Mais en fait tu sais très bien ce que veut dire avoir un mandat : c'est assumer nos responsabilités devant des camarades si nécessaire et avoir légitimité pour faire les choses. C'est la base dans une structure démocratique. Et ça commande aussi les prises en charges financières. La transparence et le contrôle des mandats sont ce qui nous protège collectivement des dérives bureaucratiques ou des prises de pouvoir individuelles

Où l'on voit que c'est utile les comptes rendus. Ainsi le 6 novembre dernier tu apparaiss absente mais "sans structure". Plus intriguant en novembre, après le rappel qu'il faut être mandaté (et d'ailleurs qui explique mon retrait), tu participes à la réunion du GT RE en tant que Solidaires X. Mais à ma connaissance tu n'as jamais été mandaté par Solidaires X. En tout cas je n'ai rien vu dans les CR de l'UD. Et là je vois dans le CR en préparation de la réunion de la semaine dernière (où je ne pouvais participer sur cet horaire) que tu y étais en tant que "animatrice GT antiraciste". Je ne connaissais pas le statut d'animatrice/animateur de GT qui permet de faire des réunions d'autres commissions "en plein exercice" sans autre mandat, mais je ne suis pas à une surprise près. Et soyons clair, il ne s'agit pas juste de porter un truc précis en lien avec le GT antiracisme (comme il peut arriver souvent d'une commission à une autre), il s'agit bien d'un "porte mandat" pour justifier une participation en continue au GT RE sur l'ensemble des sujets.

Mais peut être ai-je raté un autre épisode et que le GT des rencontres d'être fonctionne sur des règles différentes que les commissions et GT de l'union.

En lisant les CR j'ai vu que tu allais dans les réunions de Solidaires X pour SUD Éducation X (je ne te savais pas mandaté, mais bon j'ai pu passer à côté aussi) et que tu critiques ouvertement le SN sur les questions du féminisme et de l'antiracisme.

Je te remets l'extrait du CR de l'UD du 26 septembre dernier sur le point CN (le CR est en PJ)

"V/Sud Educ X : Va y avoir un débat entre différentes contributions au CN, sur les différentes commissions. Avec des débats internes. Moi inquiétude que les revendications féministes et antiracistes ont été virées des revendications de Solidaires et de la comm depuis le Congrès. Problème qu'on va avoir des contributions au dernier moment, avec différentes campagnes, qui vont pouvoir converger ou diverger. Pourtant urgence extrême. Inquiète sur la manière dont les choses vont être discutées. J'ai l'impression qu'on aura pas de plan de travail. Faut ptet qu'on voit une fois qu'on aura les contributions. Des revendications sont en recul par rapport aux votes au congrès. La commission immigration va porter une campagne sur l'AME, dans un cadre unitaire.
[...] Secrétariat : [...] V, sur le problème des revendications qui changent, on a des éléments plus précis ?
[...] V/Sud Educ X : J'ai pas de réponse à donner ici. Clairement, sur la ligne publique ya des problèmes, les questions antiracistes et droit des femmes ont disparu par exemple communiqué sur

Barnier. Y a des désaccords sur les questions antiracistes dans Solidaires, et ça va se révéler au CN.
 " "

Moi ce qui me questionne c'est de dire en UD que notre Union et *in fine* le SN ne respecte pas les décisions de congrès sans apporter d'éléments concret. Je trouve que c'est une accusation grave contre le SN. Si c'est le cas, il faut donner les éléments. Mais où sont-ils ? Quels désaccords se sont révélés sur les questions antiracistes ? Sur les questions féministes ? Pourquoi lancer de telles critiques graves en réunion sans les argumenter ? S'il y a des problèmes ils doivent être porté devant nos instances, en utilisant notre fonctionnement démocratique.

Cela me questionne vu que *a priori* tu participes à la commission antiracisme de Solidaires national justement au nom de Solidaires X. Mais du coup pour porter quoi et dans quel travail avec le SN que tu sembles critiquer et "contourner" ?

Bref bref. Tout ça pourrait être du détail peu important. Mais comme nous sommes dans le même syndicat, j'ai plus qu'un faisceau de pratiques questionnantes qui me saute au nez et qui du coup rompt ma confiance à travailler avec toi, en particulier dans le cadre des RE.

Ainsi, je note que quand on était en désaccord avec toi sur des propositions qui t'importe, tu cherches à disqualifier les camarades, loin de la recherche du consensus. J'en ai fait directement les frais puisqu'à la même AG de SUD Education X de novembre, quand j'ai exprimé que pour moi le sens général des amendements proposés par la commission antiraciste de SUD Education à la fédération (amendements minoritaires au final dans notre syndicat et dans notre fédération) était à mon avis une forme de recherche de mise sous tutelle de notre commission exécutive et de la commission antifasciste de Solidaires, tu as pris la parole en disant que tu étais "choquée" et que mes propos étaient "presques racistes". Non pas évidemment dans un sens de "se déconstruire" (en véhiculant sans faire exprès des éléments racistes, comme cela est possible pour n'importe qu'elle domination dans notre société) mais dans un sens d'attaque politique comme si j'étais Darmanin ou Retailleau

Je ne sais pas ce qu'est le "presque racisme" mais je sais ce qu'est une tentative de dénigrement politique (au demeurant assez cocasse puisqu'il y a une dizaine d'année avec d'autres tu co-signais un texte dans le syndicat pour nous traiter "d'islamo-gauchistes" quand nous défendions l'abrogation de la loi de 2004 sur les signes religieux et pas toi...).

Après c'est pas la première fois qu'on aura des désaccords sur l'application individuelle de règles collectives. Je me souviens bien il y a quelques années au secrétariat national quand tu disais publiquement que tu te faisais rembourser "plus qu'un repas" pour un de manger pour être remboursé de l'intégralité de ce que ça te coûtait alors que nous avions au SN un forfait de 10 euros. Je reste persuadé, comme je l'avais dit à l'époque, que ce n'est pas la bonne façon de procéder et qu'il faut faire évoluer les règles s'il y a un souci. Mais je ne vois pas quelle est la difficulté à demander un mandat par exemple pour participer aux GT des RE. Par contre, je vois le souci d'aller dans des réunions de mandaté.es sans mandat...

Que l'on soit clair : je respecte tout le travail de solidarité concret et syndical qui peut être mené dans le département ou au niveau régional et auquel tu peux participer, en particulier dans le suivi des luttes menés par les camarades sans-papiers.

Par contre j'ai un net désaccord sur la façon de voir avancer certaines positions qui ne sont pas consensuelles ni dans nos structures syndicales ni dans l'antiracisme, mais "défendues" en expliquant que c'est la seule ligne possible sinon c'est qu'on est raciste (avec la variante : on ne peut pas être en

désaccord c'est juste que vous êtes mal formé, comprendre "pas formé par nous" ou "en désaccord avec nous"). Ca ressemble un peu trop à une pratique sectaire de mon point de vue. Voir à une forme de fractionnisme politique... et je ne suis pas à Solidaires pour ça. Ce n'est pas ma (et je pense notre) conception du syndicalisme.

Nos commissions ne sont pas des espaces de combats et de "contre-pouvoir" contre notre Union mais bien des outils de développement de ses positions. S'il y a des désaccords, leur expression se construit par la base dans les instances démocratiques. Et parfois on est minoritaire. Et on est pas obligé de remplir un mandat si on est en désaccord.

Voilà.

Pourquoi j'ai pris le temps d'écrire tout ça ? Parce que j'étais motivé pour aider à la construction des rencontres d'été et y aller mais en prenant le temps de lire les comptes rendus ça me saoule totalement.

D'un côté je ne peux pas voir ces choses et ne rien dire, ce n'est pas mon éthique militante, de l'autre je n'ai aucune envie d'avoir des conflits internes. Pour autant, si on ne pointe jamais les soucis dans notre fonctionnement, on avance pas et on ne change rien, on ne construit pas l'Union. Et puis les petites phrases dans le dos ce n'est pas ma conception du syndicalisme. Donc j'assume et j'écris.

Étant donné tes pratiques actuelles, je ne souhaite pas participer au groupe de travail pour les rencontres d'été. Je demande donc à être désinscrit des listes RE et retiré du programme.

L'urgence face au fascisme et face à la crise écologique c'est d'avoir aussi des priorités claires, de ne pas gâcher notre temps disponible, encore moins pour des conflits stériles.

Solidairement

M

PS : je me permets de mettre en copie les secrétariats des structures concernées par ces éléments pour éviter toute rumeur sur ce que j'aurai écrit/dit (oui j'ai été habitué aux rumeurs et ragots propagés sur moi à beaucoup de personnes à la GAB ces dernières années). Donc en copie l'UL Z et l'UD pour le mandattement aux GT RE, notre syndicat et notre fédération, le bureau du CEFI et le SN qui coordonnent le GT Rencontre d'Été.

Je n'écris pas sur les listes ouvertes, le syndicalisme va déjà assez mal, je ne veux pas désespérer les camarades, les temps sont assez difficiles comme cela.

c) Autre Mail de M

Nous avons eu connaissance d'un deuxième mail, à destination de Solidaires X, dans lequel M informe Solidaires X qu'il ne souhaite pas assurer son mandat pour le GT de préparation des Rencontres d'Été et être désinscrit des listes de diffusion du conseil syndical. Dans ce mail il revient sur les questions de fonctionnement démocratique qui sont pour, lui remises en cause par des pratiques individuelles contraires aux valeurs du syndicat.

d) Réception du mail par V et saisie de la CVSS

V est prévenue par une amie. Elle lit le mail de M et se sent attaquée "en tant que femme". En colère et épuisée, V se met en retrait.

Le 01/03, V fait appel à la CVSS, à qui elle parle d'« état de choc ». Elle dit s'être écroulée à la lecture du mail, et pleure.

En début d'entretien, elle hésite à lancer la saisie de la CVSS, de crainte d'une escalade et de l'intervention de tiers. Elle fait part de sa peur de ne pas être soutenue car M est connu dans l'Union Syndicale Solidaires (USS), il a eu un mandat prestigieux et dispose de nombreux·ses allié·es. De plus, V est dans une période de fatigue militante.

Elle indique également que le syndicat X traverse une période difficile, avec un dialogue quasiment bloqué entre deux « camps » qui s'opposent, ce qui pourrait peser sur la prise en charge de son dossier au niveau local, mais qu'elle a quand même l'espérance que le syndicat dans son ensemble puisse l'entendre et la protéger.

V exprime son attente d'excuses écrites avec les mêmes instances en copie que lors du premier mail.

e) Périmètre de la CVSS

Le mail étant adressé à toutes les échelles possibles du syndicat (syndicat, fédération SUD éducation, Solidaires local, Union Syndicale Solidaires), nous avons rencontré des difficultés pour déterminer quel devait être le périmètre de la saisie. En effet, il y a deux cas possibles pour faire appel à la CVSS fédérale selon nos statuts :

- soit les faits ont eu lieu dans un cadre fédéral (formations fédérales, CF, Congrès, commissions, etc.)

- soit les faits ont eu lieu dans un cadre local mais le syndicat n'a pas de CVSS locale ("Un syndicat désirant adhérer ou rester adhérent à la Fédération doit se doter d'une Cellule de veille contre les violences sexistes ou sexuelles ou choisir de s'en remettre à la Cellule de veille fédérale.") ou bien celle-ci ne recueille pas la confiance de la victime ("La cellule fédérale peut être saisie dans le cas où une cellule de veille locale ne recueillerait pas la confiance de la victime.")

Pour nous, une saisie fédérale implique une suspension fédérale (mandats, instances) et un rendu du dossier au CF ; une saisie locale suppose une suspension locale (mandats, instances) et un rendu du dossier à l'AG du syndicat. Néanmoins, la suspension lors d'une saisie locale n'est pas spécifiée dans les statuts de la CVSS : c'est une omission de notre part, lorsque nous avons écrit les statuts. A ce jour, seule la suspension fédérale est prévue.

La victime nous ayant saisies faute de CVSS au niveau local, il nous paraissait absurde de suspendre M de ses mandats fédéraux dans le cadre d'une saisie locale. Pour nous, il s'agissait de comprendre l'esprit des statuts de la CVSS plutôt que la lettre. Mais le syndicat X, qui nous a relancées sur ce flou, avait raison : les statuts doivent être précisés.

Nous avons donc posé la question aux deux protagonistes : V préférait que cela se passe à l'échelle du syndicat X, (même si elle notait la nécessité d'échanges avec Solidaires X), tandis que M préférait une saisie fédérale. La bonne volonté du mis en cause étant indispensable pour que la suspension soit respectée, nous avons choisi de nous en remettre à l'appréciation de M.

2. Conséquences sur la victime

Nous avons entendu plusieurs fois V, quelquefois à notre initiative mais souvent parce que V avait besoin de nos avis et de notre accompagnement.

a) Conséquences sur la santé de V

Elle nous indique qu'elle dort mal, a des insomnies récurrentes, elle est épuisée physiquement et mentalement. Au fur et à mesure des entretiens et des suites (suppression de certaines listes mails, déemandattement), elle se dit « au bout du rouleau » et confie un sentiment d'ostracisation. V a eu besoin pour dormir d'acheter des médicaments et a eu recours aux soins de spécialistes de santé dont les honoraires ne sont pas entièrement remboursés (ostéopathe, psychologue).

Nous avons interrogé T (la témoin), avec qui V entretient un lien professionnel, amical et militant : elles se côtoient et échangent presque quotidiennement.

T nous a confirmé que V avait évoqué sa colère et son profond sentiment d'injustice face au mail de M, notamment par sa portée publique.

Selon T, la nouvelle de la désinscription de la liste d'animation de la commission internationale s'est ajoutée à ce sentiment d'injustice. T et V ont échangé quotidiennement à ce sujet, car V avait besoin d'en parler ; c'était un sujet qui prenait beaucoup de place dans son esprit.

T nous a fait part de son inquiétude pour la santé physique et mentale de V (risques psychosociaux) : ses insomnies, son épuisement, son stress, son sentiment d'isolement et d'abandon, qui s'ajoutaient à une situation politique globale pesant sur tous·tes les militant·es.

b) Conséquences sur sa vie militante et syndicale

Démandattement et désinscriptions des listes

Le 28/03, V est démandatée du GT d'animation « rencontres d'été » de Solidaires. Elle est également désinscrite de la liste d'animation de la Commission Internationale. Cette désinscription et ces démandatements lui sont signifiés par un appel téléphonique. Encore inscrite sur les listes de la CI et le GT Antiraciste, V s'est abstenue d'y participer, de peur qu'on le lui reproche.

Le 05/04, V apprend qu'un mandatement à l'étranger, pour lequel elle se préparait depuis longtemps, est remis en cause.

Le 30/04, V apprend, via un compte-rendu paru sur la partie interne du site de Solidaires national, qu'elle n'apparaît plus sur les ateliers dans lesquels elle devait intervenir aux Rencontres d'Été de Solidaires. Cela lui semble un tel manque de considération qu'elle en est stupéfaite. En effet, V devait co-animer un atelier sur l'immigration (sujet sur lequel V a un mandat de représentation de la part de Solidaires X) et un atelier contre les oppressions. Il n'était pas clair pour nous qu'un démandattement à un GT d'animation empêcherait de faire partie des formateur·ices. Cette question a semble-t-il été abordée par des structures de Solidaires qui souhaitaient une répartition plus équitable des formateur·ices entre les différentes structures. Encore une fois, la question des mandats n'est pas clairement explicitée et V en fait les frais. Son inscription n'étant à ce jour ni confirmée ni infirmée, V reste dans l'incertitude.

Anxiété et évitement de certains espaces sociaux

V se sent surveillée, elle se retrouve dans un état d'hypervigilance et appréhende de se rendre dans certains lieux syndicaux où elle avait l'habitude d'honorer ses mandatements et accomplir son travail militant. Elle ne sait plus ce qu'elle a le droit de faire et nous fait part d'une journée passée au fond de son lit.

Pour ne pas croiser certaines personnes ou le mis en cause, V s'est empêchée plusieurs fois de se rendre sur des lieux de militances et à des rassemblements.

T nous a confirmé que V se mettait à l'écart de certains espaces car elle ne voulait pas voir certaines personnes. T nous a également parlé des doutes de V sur des remboursements dont elle devait bénéficier. Les accusations contenues dans le mail envoyé à plusieurs instances ont eu pour effet de mettre le doute à V sur ses demandes légitimes.

Enfin, V est inquiète quant à sa réputation à la suite de ces accusations non fondées et non prouvées. Nous la comprenons : les rumeurs et la suspicion peuvent suivre une personne sur plusieurs années même s'il n'y a aucune preuve qui les fonde.

En résumé ces deux mails ont eu pour effet sur V : une mise à l'écart de certains lieux militants, une impression d'ostracisation et une exclusion de certains mandats et responsabilités syndicales, une perte de confiance en elle et en sa légitimité sur des questions en relation avec sa vie militante et un sentiment d'insécurité dans le milieu militant dans lequel elle évolue depuis plusieurs années.

3. Appréciation par M des faits

a) Entretien

L'objectif d'un entretien entre la CVSS et M est de lui permettre de prendre du recul et de lui donner la possibilité d'apporter des explications sur l'objet de la saisie. Nous relatons ci-dessous le déroulé général de l'entretien du 13/03 en y apportant nos impressions.

L'entretien est cordial et M adopte une posture d'écoute.

M a fait le choix de ne pas relire son mail avant d'échanger avec nous, et régulièrement il répond qu'il va y revenir à l'aune de nos échanges pour essayer de comprendre.

En conséquence de ce choix, certaines de nos questions sont restées en suspens au cours de l'entretien, notamment celles portant sur des biais sexistes précis. Nous prenons la responsabilité et regrettions le temps qu'il nous a fallu pour relancer M sur ce sujet. Nous avons recontacté M le 08/05 pour lui demander s'il avait pris le temps de relire son mail afin de nous apporter son regard sur ces propos. Il nous a répondu le même jour qu'il attendait de recevoir notre compte rendu pour le faire.

Lorsque nous expliquons les conséquences sur la victime, M comprend qu'il a causé l'humiliation publique de V, même si ce n'était pas le but recherché. Nous n'arrivons pas à résoudre ensemble deux contradictions :

- l'absence de volonté d'humiliation et la mention d'éléments jetant le discrédit sur la réputation de V (qui ne sont pas l'objet du mail);
- l'absence de volonté d'humiliation publique et le nombre d'instances mises en copie.

M se dit désolé de l'humiliation causée. Il adopte une posture d'écoute, fait preuve d'une certaine empathie, reconnaît l'humiliation causée à V et nous dit vouloir présenter des excuses. Nous entendons que M met davantage l'accent sur le ressenti de V que sur les propos qu'il a tenus et la violence de son mail.

M revient au sujet des dysfonctionnements dans les pratiques démocratiques qu'il perçoit et son ressenti sur ceux-ci, sans pouvoir apporter davantage d'explications sur les éléments précis du mail sur lesquels nous l'avons interrogé. Pourtant, c'est bien l'objectif de notre entretien. Nous reconnaissions n'avoir pas su garder la violence sexiste du mail au centre de l'entretien lorsque M repartait sur les accusations liées aux mandats. M n'a pas non plus répondu sur les éléments suivants : le caractère passif-agressif du mail, et le glissement entre accuser de tenir des propos "presque racistes" et accuser d'être "Darmanin ou Retailleau".

Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'espace à Solidaires pour poser des questions sur l'éthique des mandaté·es mais admet qu'il aurait pu réfléchir à une autre forme d'expression pour faire part de ses griefs. Nous lui soumettons l'idée qu'il aurait pu saisir une instance collective pour réguler ces désaccords (une CRC existe dans son syndicat), mais les CRC ne recueillent pas la confiance de M. Il entend cependant que son procédé a pu être blessant pour V.

Nous lui indiquons quatre passages qui nous semblent relever du sexisme. Nous l'interrogeons sur la nécessité et la cohérence d'expliquer ce qu'est un mandat à V alors même que M reconnaît que l'ancienneté de son propre mandat et de celui de V implique qu'ils en connaissent parfaitement le fonctionnement. M confirme qu'il est possible qu'ils contiennent des biais sexistes, mais il nie avoir celui-là. Il reconnaît ne pas échapper aux biais de la société, mais indique qu'il s'est toujours exprimé de la sorte. En résumé, M entend nos qualifications de mansplaining et d'infantilisation sur deux passages de son mail, mais fait valoir que son interprétation est différente de la nôtre sur deux autres.

Nous interrogeons M sur sa capacité à se poser la question du sexisme, à interroger ses propres biais et pratiques avant la rédaction du mail. Le fait de ne pas avoir eu conscience du sexisme du mail (ou d'en avoir eu conscience mais de l'avoir quand même rédigé) nous paraît montrer un manque de formation sur ces questions.

Nous lui demandons s'il a déjà envoyé des mails d'une teneur similaire et hors d'un cadre collectif à des hommes : M indique qu'il l'a déjà fait et nous donne un exemple a priori pertinent d'interlocuteurs avec lesquels il a échangé ainsi. Dans notre mail de relance du 08/05, nous lui demandons de nous envoyer ce ou ces mail. Il nous répond que ce n'est pas possible, puisque les échanges entre camarades se font toujours dans le cadre d'un mandat à ce niveau.

Enfin, M indique qu'il a écrit ce mail « de mauvaise humeur », et reconnaît qu'écrire un mail à fleur de peau « fait faire des erreurs ». A nouveau, nous ne parvenons pas à résoudre ensemble la contradiction entre la longueur du mail, la relecture préalable de plusieurs CR, les citations de propos qui auraient été tenus à l'oral, la diversité des problématiques abordées, la rédaction d'un post-scriptum... et la fugacité d'un moment de mauvaise humeur.

Durant l'entretien, M dit qu'il respecte la démarche et les requêtes de la CVSS, et rappelle qu'il en a même devancée une : il n'est pas allé à une AG de son syndicat alors que le périmètre de la saisie était encore en train d'être décidé.

Il se dit spontanément prêt à présenter des excuses, notamment sur le paternalisme de son mail et sur l'humiliation de V.

M a accepté, après sa décision d'un périmètre fédéral, le partage d'espace dans le syndicat X avec V.

b) Retour de M sur le résumé de l'entretien

Après avoir relu le résumé ci-dessus, M nous fait part de différents éléments :

- Il considère qu'il y a eu un malentendu sur l'exemple demandé de mail similaire (mail accusatoire, envoyé en son nom propre, à un homme) : M a déjà envoyé un mail similaire, mais dans le cadre d'un mandat c'est-à-dire dans le cadre collectif, pas en son nom propre.
- Il regrette le délai de deux mois entre l'entretien et l'envoi du résumé.
- Il a relu son mail et voit bien "qu'une partie de l'écriture ne convient pas" et ajoute "je ne le referais pas de cette manière si je revenais en arrière".
- Il souhaite insister sur le fait que M et V se connaissent depuis plusieurs années, ont travaillé ensemble dans les mêmes espaces syndicaux et connaissent leur fonctionnement et leur position ;
- Il n'avait pas l'intention d'humilier V et qu'il est désolé qu'elle le ressente ainsi.
- Ce mail est la seule solution qu'il a trouvée pour « pointer des dysfonctionnements graves contraire à nos valeurs et pratiques démocratiques ».
- Il a décidé, « particulièrement suite à cet épisode, de se retirer du militantisme syndical et de tout mandat syndical, de ne plus être en contact avec les circuits d'informations qui l'ont amené à écrire ce mail » et de ce fait d'éviter les contacts avec V dans le cadre de Solidaires.

c. Proposition de justice transformatrice

Le mis en cause ayant reconnu, lors de notre entretien et de nos échanges, une partie des faits nous lui avons proposé, dans une perspective de justice transformatrice et réparatrice d'anticiper les décisions de CF et de suivre les préconisations de la CVSS. Il devait s'engager à présenter des excuses écrites à la victime avec en copie les destinataires du mail, et s'engager à suivre une formation contre les VSS. Ainsi nous lui avons proposé de ne présenter en CF que le cadre collectif de la situation.

d. Réponse de M

M a refusé notre proposition, "Au vu des conditions demandées, il ne m'est pas possible de répondre favorablement ", pour quatre raisons : il est "prêt à s'excuser pour le ressenti de V" notamment sur l'humiliation publique, mais pas davantage ; il considère que notre demande d'excuses "décontextualise" le message qu'il souhaitait faire passer ; il ne pense pas avoir besoin de formation spécifique suite à son mail, bien qu'il croie en l'importance des formations, lectures,... ; la formulation "s'engager à ce que cela ne se reproduise plus", proposée par la CVSS pour expliciter ce que devait contenir ces excuses, ne lui convient pas (même s'il dit ne pas vouloir reproduire des situations de tensions) car il s'est déjà désengagé de ses mandats au niveau fédéral, par respect pour le "principe d'auto-organisation".

e. Réponse de la CVSS

- M propose de s'excuser pour le ressenti de V : cela signifie présenter des excuses non pour quelque chose qu'il a fait, mais pour quelque chose que V a fait. Cela n'est pas assumer les conséquences

d'une maladresse, c'est faire peser sur V toute la responsabilité de la forme et du fond de son mail. Or les excuses réparent parce que la personne qui a commis une erreur la reconnaît.

- Revenir sur les intentions du mail ne nous paraît pas une "contextualisation" pertinente, mais une stratégie pour ne pas assumer les conséquences d'une erreur.

- Il y a selon nous une contradiction lorsque M dit dans le même souffle que les formations sont nécessaires mais qu'il n'en a pas besoin. Par ailleurs, le fait de suivre une formation ne nous semble pas être une punition, et par conséquent le refus de suivre une formation nous apparaît pour le moins paradoxalement.

- "pour que cela ne se reproduise plus" : l'idée est que pour réparer, les excuses doivent être un engagement car la personne blessée doit être rassurée sur la sincérité de la personne blessante. Par conséquent, des excuses selon nous n'impliquent pas seulement des paroles mais aussi des actes.

4. Qualification des faits: agissements sexistes et violence

a) Violence

Le mail nous apparaît comme **violent** à plusieurs endroits, il contient plusieurs types de violences parmi lesquelles certaines s'apparentent à des violences sexistes.

La violence la plus importante à nos yeux est la **diffusion large** de ce mail. S'il est possible de remettre en question les compétences et la probité d'une camarade dans le cadre d'un désaccord voire d'un conflit, cela prend une dimension **d'humiliation publique** lorsque l'on met en copie soixante-quinze personnes (la CE, le SN, le CEFI, Solidaires X et l'équipe syndicale du syndicat SUD éducation X), qui de surcroît connaissent les deux protagonistes. Pourtant, M n'a pas de mandat pour être garant des mandatements, ni de mandat dans les instances précitées. Il fait ce mail seul, hors du cadre de discussion collectif. La justification invoquée ne nous convainc pas ("pour éviter toute rumeur") : en effet, la crainte des rumeurs justifie le passage par l'écrit (qui permet en effet de prouver ce que l'on a exprimé exactement), mais pas l'envoi dudit écrit à d'autres personnes que V. En outre, il y avait des alternatives : écrire un mail à V seule (elle n'en a pas reçu), quitter à saisir ensuite les instances du syndicat X en cas de réponse non satisfaisante, demander une clarification en conseil syndical de Solidaires X, attendre l'AG de mandatement du syndicat X pour soulever ses questions, ou encore demander à la CRC (fédérale ou locale) d'intervenir.

La dimension agressive du mail est souvent non-assumée, par exemple lorsque M utilise la formulation "je suis surpris de ce que je viens de lire" comme euphémisme de "je suis choqué", ou "Je ne sais pas ce qu'est le "presque racisme" mais je sais ce qu'est une tentative de dénigrement politique", plutôt que d'accuser directement V de propos calomnieux. Une agressivité non-assumée, exprimée de manière sous-entendue, nous paraît relever d'un **comportement passif-agressif**.

La CVSS n'a pas à se prononcer sur le bien-fondé des mandats de qui que ce soit. Si M souhaitait se prononcer, lui, sur la manière dont V portait ses mandats, nul n'était besoin de porter des accusations qui n'ont rien à voir avec le **mandatement** (le fait que V aurait critiqué le Secrétariat

National, qu'elle se serait rendue coupable de "tentative de dénigrement politique" et de disqualification des camarades en cas de désaccord, d'islamophobie, de détournement de fonds. Ces accusations sont englobées sous l'appellation de "pratiques démocratiques", expression large qui désigne des griefs divers et variés (certains actes ou propos relevant du pénal, d'autres de l'opinion, d'autres encore de divergences entre camarades), qui assemblés dressent un portrait au vitriol de V.

L'accusation d'avoir détourné des fonds relève pour nous de la **calomnie** : elle n'est étayée par aucune preuve sérieuse. M parle seulement de propos de V, propos que personne n'a corroboré. D'ailleurs, lorsque l'instance nationale répond à M pour lui indiquer qu'il n'y a jamais eu de détournement de fonds, et que cette accusation est aussi une remise en question de la probité des trésoriers, M répond qu'il espère qu'il n'y en a pas eu, mais qu'il faudrait quand même vérifier. Mais M sait qu'il est impossible de le vérifier, puisque les remboursements se font sur déclaration : les mandaté·es sont remboursé·es pour le déjeuner d'un montant fixe, s'ils déclarent avoir participé à une réunion dans le cadre de leur mandat national. Tout le monde peut donc être accusé de détournement de fonds, sans pouvoir se défendre. La calomnie fonctionne parce qu'il en reste toujours quelque chose : même si les accusations sont infondées, la réputation de V est entachée auprès de dizaines de personnes. V nous a fait part de ses craintes d'être devenue "celle qui aurait piqué dans la caisse" pour des personnes avec lesquelles elle a travaillé et avec qui elle a des relations de confiance.

L'accusation de ne pas rechercher le consensus nous semble également relever de la **généralisation abusive dans le but de discréditer** : elle est portée à partir d'un seul exemple (le sien), qui tient au fait que V aurait accusé M d'avoir eu des propos "presque racistes", "Non pas évidemment dans un sens de "se déconstruire" (...) mais dans un sens d'attaque politique comme si j'étais Darmanin ou Retailleau". Accuser quelqu'un de ne pas rechercher le consensus et de disqualifier des camarades parce qu'elle a pointé le racisme d'un propos une fois semble pour le moins exagéré. Et assurer qu'elle faisait l'amalgame "tenir un propos presque raciste = tenir un propos raciste = être raciste = être Darmanin ou Retailleau" nous paraît un glissement pour le moins rapide.

Pendant l'entretien que nous avons eu avec lui, M a convenu qu'il aurait été intéressant de dédoubler la démarche :

- une démarche auprès d'une CRC, par exemple, pour régler ce qui relève des divergences d'opinion et des rancœurs accumulées.
- une démarche pour parler des mandats.

b) Sexisme

Le mail comporte selon nous plusieurs **biais sexistes** :

Lorsque M commence ses paragraphes par "comme tu le sais" (deux fois), puis réexplique à V les valeurs de l'action syndicale puis la nécessité de mandats dans un groupe qui doit rendre ensuite des comptes, on peut parler de **mansplaining**. En effet, tous les deux ont une expérience ancienne et reconnue dans notre syndicat, iels sont "expert·es" au même titre, dans la mesure où par le passé, iels ont partagé le même mandat pendant plusieurs années.

Il appuie son discours en le ponctuant de rappels paternalistes à V, tels que "tu sais très bien ce que veut dire (...)", ou "c'est la base".

Par ailleurs, M explique que ce mail est envoyé dans le contexte de désaccords politiques et sur les pratiques démocratiques et syndicales. Il est déjà arrivé à M d'avoir des désaccords politiques avec des hommes, qui se sont exprimés via des mails collectifs, dans le cadre de son mandat. Nous nous

interrogeons sur le choix, quand il s'agit de désaccords avec une femme, de les exprimer en son nom propre et de manière virulente.

Surtout, ce mail nous apparaît rempli de contradictions. Dans ces contradictions, M reproche des comportements à V en faisant précisément ce qu'il lui reproche :

- il écrit "s'il y a des problèmes, ils doivent être portés devant nos instances, en utilisant un fonctionnement démocratique", ce qu'il ne fait pas lui-même car on ne peut pas considérer qu'écrire un mail accusatoire consiste à utiliser un fonctionnement démocratique comme par exemple la CRC;
- il accuse V de chercher à "disqualifier ses camarades", mais écrit lui-même un mail dont l'objet est de mettre en question le sens moral de V dans ses pratiques militantes;
- il l'accuse de "dénigrement politique" et dans le même paragraphe dénonce une islamophobie passée;
- il l'accuse de "fractionnisme politique" alors même qu'il est en train d'exposer à plusieurs instances destinataires du mail leurs désaccords;
- il certifie ne pas vouloir "gâcher notre temps disponible (...) pour des conflits stériles" mais "prend le temps d'écrire tout ça", c'est-à-dire un mail de 128 lignes et 22 paragraphes pendant les vacances. M dénonce donc exactement ce qu'il est en train de faire, et la somme de ces inversions relève pour nous de la **mystification paternaliste**, qui est identifiée comme une façon de délégitimer les femmes à travers des pratiques d'inversion du discours (ex : les femmes sont accusées d'être bavardes ou émitives alors que ce sont statistiquement les hommes qui monopolisent la parole ou manifestent leur colère).

En résumé, le ton paternaliste de ce mail, la leçon de syndicalisme qu'il contient, l'infantilisation par certaines expressions rabaisse V et la mettent dans une position d'infériorité en remettant en question ses capacités et ses compétences. Sous couvert d'auto-protection de M, la diffusion large du mail nuit à la personne de V et atteint son intégrité morale auprès de tiers.

c) Victimisation secondaire de V

- Définitions

Mandat de travail et mandat de représentation

Le terme de mandat est utilisé dans certaines structures de Sud Éducation pour définir deux usages différents :

- un mandat de représentation : une personne est mandatée pour représenter sa structure et la position syndicale de sa structure dans une instance (BN / CN / CF...). La personne intervient au nom de sa structure et porte sa voix (y compris par vote). Le mandat provient d'une AG ou de l'exécutif de sa structure d'origine.
- un mandat de travail : une personne rejoint un espace de travail collectif de l'organisation pour y élaborer du matériel (communiqués, articles, bulletins, formations) et assurer le suivi collectif de la thématique dans des cadres intersyndicaux et ou unitaires.

Nous avons découvert cette distinction au moment de construire ce dossier. Elle nous a paru pertinente car elle explique une différence de mandatement qui existe au sein de SUD éducation : les personnes travaillant dans les commissions ont, d'après ce que nous comprenons, un mandat de travail, tandis que les mandaté·es au CF (par exemple) ont un mandat de représentation. Cependant, il semble que cette distinction ne soit pas statutaire au sein de Solidaires, même si certains syndicats choisissent

de fonctionner de cette manière. Pour l'Union Syndicale Solidaires il n'y a pas de différence : tout est mandat de représentation. Il semble y avoir débat sur l'intérêt de cette distinction.

Victimisation secondaire

C'est un concept développé dans les années 70/80 pendant lesquelles ont été menées des études sur les victimes et leur traitement dans le système pénal.

La victimisation secondaire se produit lorsque la victime subit un préjudice supplémentaire non pas en conséquence directe de l'acte initial, mais en raison de la manière dont les institutions et les autres individus traitent la victime.

Afin de limiter ou d'éviter tout risque de victimisation secondaire, une victime doit pouvoir bénéficier d'un certain nombre de services spécifiques en matière de conseil, de soutien et d'assistance, ainsi que de droits généraux en matière de procédure et de service, y compris des droits à l'information, du respect de sa dignité durant les interrogatoires.

La recherche en victimologie indique que les victimes éprouvent différents besoins. De façon générale, on peut les regrouper en six catégories : 1) besoin d'information ; 2) besoins pratiques ; 3) besoin de réparation ou de dédommagement ; 4) besoin d'un soutien psychosocial ; 5) besoin d'un statut dans le système pénal ; 6) besoin de protection (Baril et al, 1983 ; Maguire, 1985 ; Shapland, 1985).

La manière dont la victime est traitée par les institutions et les intervenant·es aura des conséquences sur l'appréhension par la victime du processus de résolution de l'affaire pour laquelle elle a saisi la justice. Les recherches montrent que si la victime est traitée de façon respectueuse par les différentes personnes intervenantes, elle aura une meilleure appréhension de la situation même si l'affaire n'est pas résolue. Ce concept peut être utilisé dans toutes les situations où il y a une victime.

- Démandatements et désinscriptions des listes

Tout au long de notre travail, nous avons constaté que la communication entre les différentes instances (SUD éducation X, Solidaires X et l'Union Syndicale Solidaires) n'étaient pas fluide (absence de traces et de communication quant aux mandatements pour Solidaires X de V par son syndicat). Il en a été de même pour la communication de ces instances avec V lorsqu'elles ont été mises au courant de sa saisie de la CVSS (absence de réponse ou temps de réponse long, ton sec).

La mauvaise communication entre les différentes instances a eu des conséquences sur les mandatements et la suppression de la liste de la Commission Internationale de V. V a ressenti ça comme une injustice.

Le 28 mars 2025, V a été désinscrite des listes mails du GT antiraciste et de la commission Internationale. Les difficultés de communication qui ont mené à cette désinscription ont été nombreuses.

- V avait bien un mandat de travail voté par le syndicat X en juin 2024 mais ce mandat n'apparaît que dans le tableau récapitulatif du compte rendu de l'AG de juin 2024 (qui a été houleuse sur d'autres points).

- informé à l'oral de la demande de mandat de V par Sud Éducation X, Solidaires X a considéré qu'il n'y avait "pas d'opposition à ce que V aille au GT antiraciste et à la commission Internationale, sans pour autant représenter Solidaires X" : à l'oral, V a donc eu la confirmation qu'elle avait un mandat de travail, et pas un mandat de représentation, mais ce mandat n'est pas noté dans le compte rendu de la réunion de Solidaires X.

- lorsque le SN a demandé si V avait un mandat, Solidaires X a répondu qu'elle n'en avait pas, sans faire la distinction entre mandat de travail et de représentation. "Nous avons répondu que V n'était pas

mandatée pour les rencontres d'été, et que, plus généralement, personne n'était mandaté pour Solidaires X pour la commission internationale, le GT antiraciste et les Rencontres d'été".

- V et Sud Éducation X ont demandé à ce que la distinction soit faite. Solidaires X a répondu que c'était l'USS qui avait choisi de désinscrire V, et qu'ils avaient simplement indiqué que V n'avait pas de mandat de représentation.

- le 07/04, nous avons demandé à l'USS d'envoyer un mail à V pour clarifier leur position.

- le 30/04, elle a appris qu'elle n'apparaissait plus sur les ateliers dans lesquels elle devait intervenir aux Rencontres d'Été par un compte rendu (pas de communication écrite ou orale de la part du GT Rencontres d'Été).

A ce stade, le fait de réunir les acteur·ices autour d'une table en présentiel aurait sans doute pu lever les ambiguïtés, mais aucun·e des acteur·ices n'a fait ce choix.

Pour la CVSS, il s'agit là d'une victimisation secondaire de V. En effet, V qui, devait déjà faire face à un mail violent et sexiste, a dû en plus faire face à des instances qui l'isolaient, de fait, en ne priorisant pas la communication autour de sa situation.

Pourtant, elle pouvait attendre d'être traitée de manière plus empathique par les différentes instances au regard de sa saisie de la CVSS. Cela a ajouté, à la situation initiale, du malaise et de la détresse pour V.

5. Préconisations

La CVSS fédérale constate des faits de sexismes et de violences dans le mail du mis en cause.

La CVSS fédérale constate que la gestion de la situation par les différentes instances syndicales a ajouté de la violence à la violence initiale.

La CVSS fédérale a également constaté un problème de communication entre les différentes instances.

En outre, pour la CVSS, il est fondamental que les suspicions qui pourraient subsister sur le long terme soient réfutées une par une en y répondant clairement et que cette réponse par les instances soient connue de tous·tes et largement communiquée.

Suite aux entretiens avec les différents protagonistes, la CVSS fédérale a constaté qu'il y avait un manque de prise en charge des ancien·nes mandaté·es, qui peuvent avoir un sentiment d'inutilité et de non-reconnaissance de leurs compétences acquises, après avoir exercé des responsabilités au sein de l'Union Syndicale Solidaires. Il ne s'agit pas ici, de remettre en question le fonctionnement et les limites de durée des mandats des militant·es.

Nous sommes désolées de voir que M n'a pas accepté nos préconisations (excuses et formation) sans que le CF ne le contraigne. Nous aurions préféré travailler sur le sexismes ordinaire sans demander à la fédération d'obliger le mis en cause à se remettre en question.

Ces constats nous ont amenées à proposer au CF plusieurs types de préconisations :

- des préconisations pour la reconnaissance du statut de victime à V et la réparation des violences
- des préconisations auprès des instances syndicales pour une meilleure prise en charge collective des VSS au sein de nos organisations

- une préconisation pour une prise en charge des ancien·nes mandaté·es Solidaires afin que leurs compétences acquises pendant leur mandat soient reconnues.

a) Les préconisations pour V

Le CF reconnaît le statut de victime de V et les faits de violences et de sexe contenus dans le mail.

Le CF demande à M des excuses écrites auprès de V. Les différentes instances, en copie des mails, devront être averties que M. a reconnu les faits et s'est excusé auprès de V.

Le CF demande à M de suivre une formation fédérale sur la reconnaissance et la lutte contre les VSS.

Le CF valide la prise en charge d'actes médicaux et thérapeutiques (séances d'accompagnement psychologique et séances d'ostéopathie) par la fédération à hauteur de 600 €.

b) Les préconisations pour une meilleure prise en charge des VSS au sein de nos organisations syndicales

Le CF incite les syndicats à monter des CVSS locales, car la réflexion collective autour de l'intérêt et du fonctionnement de la CVSS permet de se former à la reconnaissance des VSS et à leur prise en charge. Le CF s'engage à avoir une politique volontariste de soutien des CVSS locales.

La CVSS fédérale se tient à la disposition du syndicat X, et d'autres syndicats s'ils le souhaitent, pour tenter et monter une/des CVSS locale(s).

Le CF demande aux différentes instances qui ont été en copie des mails de démentir de manière écrite, les accusations calomnieuses contenues dans les mails, afin que la réputation de V ne soit pas entachée par la suite. Ce démenti devra être à la disposition de tous·tes.

Le CF demande au GT PDF d'entamer une réflexion sur une définition claire des mandats (mandat de travail et mandat de représentation) qui puisse être utilisée de la même manière par tous les syndicats et par Solidaires.

Le CF rappelle l'importance que les personnes mandatées à des instances soient formées sur les violences systémiques.

c) Préconisation pour une reconnaissance des compétences acquises lors de mandats nationaux

Le CF mandate les MS pour porter au sein de l'Union syndicale Solidaires la préconisation suivante : « Travail au sein de l'Union syndicale Solidaires sur les mandats de tuilage et l'accompagnement des camarades ayant eu des responsabilités au sein de l'USS, et l'utilisation des compétences inexploitées ».

CAMARADES HOMMES

10 ATTITUDES ANTISEXISTES

À ADOPTER DANS LES DÉBATS



1. Laisser de la place

Éviter de parler trop souvent, trop longtemps et trop fort.

Éviter de souligner les imperfections et d'énoncer des exceptions à chaque intervention.

Laisser les autres se porter volontaires pour les tâches-clé avant de se proposer.

2. Laisser les camarades terminer leurs propos

La plupart des interruptions sont le fait des hommes.

Un bon exercice : patienter quelques secondes avant d'intervenir.

3. Offrir une bonne écoute

On n'est pas obligé de donner son avis en permanence.

Écouter est aussi une forme de participation.

Cela permet de ne pas reformuler ce qui vient d'être dit par une femme ou de s'approprier ses arguments.

4. Garder le débat ouvert

Si on impose la « bonne réponse » avant que les autres ne contribuent à l'échange, les personnes minorisées n'ont jamais l'opportunité de parler.

5. Ne rabaisser personne

Apprendre à se contrôler pour n'attaquer personne.

Se demander : "Pourquoi est-ce que je fais cela ? ", "Est-ce que cela profite au groupe ?"

6. Cultiver l'adelphité, pas la drague

Les femmes sont vos camarades.

La séduction, l'humour ambigu, le pro-féminisme de façade : c'est non.

7. Accepter l'expression des émotions

Reprocher aux femmes de manipuler l'assemblée lorsqu'elles expriment leurs sentiments, c'est la version 2024 de l'accusation d'hystérie.

Exprimer vos sentiments ne fera pas de vous des personnes irrationnelles.

8. Donner et recevoir du soutien

Soutenir ses camarades, c'est permettre aux femmes de sortir de leur rôle traditionnel qui les constraint à prendre soin des besoins des hommes en ignorant les leurs.

9. Lutter contre le mansplaining

Eviter les arguments d'autorité. Faire confiance aux camarades sur leurs compétences et connaissances : si vous remarquez que sur certains sujets, ce sont en majorité les hommes qui parlent, posez-vous des questions.

10. Interrompre les schémas d'oppression

La camaraderie exclut la domination.

Témoin d'une oppression, on peut la faire cesser en pointant du doigt cette affiche.

Ce n'est pas aux femmes de rappeler sans cesse ces principes.

Adapté de « La langue macho », Overcoming Masculine Oppression in Mixed Groups (1977)

10 ATTITUDES ANTISEXISTES À ADOPTER DANS LES DÉBATS



1. Laisser de la place

Éviter de parler trop souvent, trop longtemps et trop fort.

Éviter de souligner les imperfections et d'énoncer des exceptions à chaque intervention.

Laisser les autres se porter volontaires pour les tâches-clé avant de se proposer.

2. Laisser les camarades terminer leurs propos

La plupart des interruptions sont le fait des hommes.

Un bon exercice : patienter quelques secondes avant d'intervenir.

3. Offrir une bonne écoute

On n'est pas obligé de donner son avis en permanence.

Écouter est aussi une forme de participation.

Cela permet de ne pas reformuler ce qui vient d'être dit par une femme ou de s'approprier ses arguments.

4. Garder le débat ouvert

Si on impose la « bonne réponse » avant que les autres ne contribuent à l'échange, les personnes minorisées n'ont jamais l'opportunité de parler.

5. Ne rabaisser personne

Apprendre à se contrôler pour n'attaquer personne.

Se demander : "Pourquoi est-ce que je fais cela ? ", "Est-ce que cela profite au groupe ?"

6. Cultiver l'adelphité, pas la drague

Les femmes sont vos camarades.

La séduction, l'humour ambigu, le pro-féminisme de façade : c'est non.

7. Accepter l'expression des émotions

Reprocher aux femmes de manipuler l'assemblée lorsqu'elles expriment leurs sentiments, c'est la version 2024 de l'accusation d'hystérie.

Exprimer vos sentiments ne fera pas de vous des personnes irrationnelles.

8. Donner et recevoir du soutien

Soutenir ses camarades, c'est permettre aux femmes de sortir de leur rôle traditionnel qui les constraint à prendre soin des besoins des hommes en ignorant les leurs.

9. Lutter contre le mansplaining

éviter les arguments d'autorité. Faire confiance aux camarades sur leurs compétences et connaissances : si vous remarquez que sur certains sujets, ce sont en majorité les hommes qui parlent, posez-vous des questions.

10. Interrompre les schémas d'oppression

La camaraderie exclut la domination.

Témoin d'une oppression, on peut la faire cesser en pointant du doigt cette affiche.

Ce n'est pas aux femmes de rappeler sans cesse ces principes.



Adapté de « La langue macho », Overcoming Masculine Oppression in Mixed Groups (1977)

Diverses publications sur le CNED

1/ Dans la presse

- En 2021, un article dans Marianne évoquait le « manque de moyens et la logique industrielle » : <https://www.marianne.net/societe/education/manque-de-moyens-et-logique-industrielle-les-personnels-du-cned-en-greve>
- Agents débordés et isolés : <https://www.streetpress.com/sujet/1618493490-cned-agents-enseignants-handicaps-debordes-isoles-cyberattaques-education-blanquer>

2/ Expressions syndicales

- Privatisation : <https://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article634>
- Pas de prise en compte de la maladie (notamment "Une collègue devait suivre la classe virtuelle pendant qu'elle faisait sa chimio): <https://sections.se-unsa.org/37/spip.php?article4032>
- La direction du CNED n'hésite pas à parler « d'industrialisation de l'enseignement »... :
<https://snasub.fsu.fr/wp-content/uploads/sites/88/2022/11/Maquette281-CNED-Web.pdf>
<http://www.snalc-versailles.fr/uploads/memorandum-souffrance-juillet.pdf>
<https://www.fo-fnecfp.fr/augmentation-du-temps-de-travail-et-degradation-des-conditions-de-travail-au-cned-pour-les-personnels-cest-toujours-non/>
<https://snalc.fr/le-cned-une-experience-parfois-douloureuse/>
<https://snalc-detom.fr/cned-conditions-de-travail-des-professeurs-en-poste-adapte/>
<https://www.unsa-education.com/article-conditions-de-travail-des-agent%C2%B7es-du-cned-on-en-parle/>
- Dégradation des conditions de travail et augmentation du temps de travail : <https://www.fo-snfolc.fr/com-snfolc-20210415-cned/>

3/ Témoignages de collègues sur le forum Néoprofs

<https://www.neoprofs.org/t124375-poste-adapte-au-cned>

C'est nous qui surlignons.

Une collègue de maths

Avant de commencer, août 2019 :

Une semaine de travail, est en moyenne, composée de : 50 copies à corriger (uniquement par ordinateur) (on a 5 jours pour les corriger), 1h de réunion pédagogique, 1h de soutien électronique. Je n'ai pas encore vu la taille des copies donc difficile de se faire une idée de la longueur de correction. Sont prévus aussi des temps de formation.

Si on participe à d'autres travaux (réécriture, relecture, tutorat téléphonique, etc...) on aura moins de copies à corriger.

Octobre 2019

Il faut être à l'aise avec un ordinateur : savoir créer, naviguer dans les fichiers/dossiers, savoir manier les pdf, word, etc, vu que tout se fait "en ligne" je trouve (je dépend du CNED de Rennes), les équipes très bienveillantes. (et pourtant on n'aime pas le mot!!!) personne ne nous met la pression, tout en nous rappelant bien sûr nos obligations (assister aux réunions virtuelles) sauf bien sûr rdv médicaux...

mais les collègues dont c'est la 2ème année ou plus, ont des copies depuis le début et en effet, cela semble très chronophage!

Le CNED est transparent à ce sujet, travail temps plein=35h de travail pour le CNED. A Rennes, on a 1h de réunion virtuelle par semaine + 1h de tutorat électronique (un peu calculé "à la louche" mais ils adaptent) il reste donc 33h de copies à corriger à affecter. Tout dépend du niveau de la matière, moi en maths, en 1ère, 35h correspondent à une grosse 50aine de copies. Par semaine.

à savoir aussi : tu peux être à temps partiel au CNED mais en 1^{re} affectation je crois avoir compris (dans les non dits mais sous entendus de ma CMC) qu'il ne vaut mieux pas le demander, car le CNED a des postes "temps plein" donc ils ne te prendront pas si tu es sur un TP
MAIS tu peux en cours d'année, si tu es trop épuisée par le rythme, demander au médecin de la prévention (pas ton généraliste hein, le médecin du rectorat) un allègement de service, sur quelques temps et alors le CNED s'adapte

Décembre 2019

ayant subi une intervention chirurgicale début novembre, j'ai eu mes 1^{res} copies uniquement à partir du 20 Novembre, j'en ai depuis une grosse 30aine, ils commencent doucement pour nous donner le temps de nous familiariser avec la correction sur PC

J'ai beaucoup de questions aussi par tutorat électronique, c'est très plaisant, c'est là qu'on retrouve un "contact" une façon d'expliquer, bref, un métier d'enseignant

Une réunion hebdomadaire d'une heure (toujours via internet) pluridisciplinaire où nous réfléchissons sur des aides à apporter aux élèves, pour, comprendre des consignes, argumenter, etc...

Pour l'instant, vraiment, je suis très contente, étant donné mon état de santé, je ne pouvais pas rêver mieux.

En revanche, je me rends compte que cela doit être moins "facile" pour les professeurs de lettres, d'histoire, etc...car finalement par semaine, ils ont à peu près autant de copies que nous, et pour le coup, j'entends bien qu'une dissertation de philosophie se corrige beaucoup plus lentement qu'un devoir de mathématiques. Surtout qu'on se doit (et c'est bien normal bien sûr) d'annoter très largement les copies afin que les élèves puissent remédier à leurs difficultés

Mars 2020

tutorat électronique variable: parfois 2 messages parfois 30, en une semaine. Mais ils adaptent le nombre de copies au nombre de tutorat que nous faisons

Il faut savoir qu'il est écrit noir sur blanc dans notre affectation que nous avons un devoir de réserve absolu: on ne doit pas critiquer le CNED et ne pas communiquer les contenus, ni des cours, ni des devoirs. Peut-être est-ce pour ça que les gens ne "parlent" pas?

Juin 2020

Globalement je suis très contente professionnellement de cette année. Certes tout n'a pas été parfait (comme je l'ai écrit sur un autre fil, le CNED subit les mêmes restrictions de budget, les mêmes injonctions contradictoires, etc.) mais je trouve que là où l'humain peut encore intervenir, il intervient bien, et toujours avec "bienveillance" avec son personnel adapté.

Corriger des copies toute la journée n'est pas si rébarbatif que ça: soit c'est toujours le même sujet, et assez rapidement, on gagne en vitesse donc on finit plus vite, soit ce sont des sujets différents, et on gagne en intérêt, donc le temps passe plus vite.

Il semblerait qu'en langues et en lettres, la quantité de travail soit bien plus importante.

Beaucoup de collègues disent ne pas pouvoir corriger en moins d'une heure une copie, ce qui bien sûr, avec 50 copies par semaine, donne une (trop) grosse quantité de travail.

Je pense qu'il faut aussi pouvoir/savoir s'adapter à la correction et au suivi des élèves, sur ordinateur. Beaucoup d'entre vous l'ont fait pendant le confinement et ont pu voir que ce n'était pas toujours facile. Mais au CNED, les cours et les sujets sont faits!

en Anglais, les collègues disent que c'est difficile de tenir le rythme, sache que si tu n'y arrives pas, tu peux demander via le médecin de prévention un allégement de ton service (qui n'allège pas ton salaire!!) afin de diminuer ta charge de travail

je crois aussi malheureusement, qu'il faut, savoir aller vite. Je veux dire par là que si le cned te compte 30 min par copie, et bien, il faut que tu le fasses en 30 min quitte à ce que ce ne soit pas aussi "parfait" que ce que toi tu voudrais faire.

Une collègue d'anglais**Décembre 2020**

Soyons honnêtes, 35h de correction, c'est dur, surtout au début, quand on n'est pas familiarisé avec toutes les manipulations informatiques.

Je suis au cned depuis septembre, je bosse du lundi au vendredi de 9h à 19h. Certains collègues qui ont besoin de soins médicaux ne peuvent plus se rendre à leurs rdv. Beaucoup de profs ne tiennent pas le rythme car ces postes adaptés n'ont d'"adapté" que le nom. Il faut être capable d'assumer une charge de travail très lourde et rester concentré très longtemps.

Tout ceci peut paraître un peu pessimiste mais c'est vrai. Le cned me convient (pour le moment) car je suis un peu moins fatiguée physiquement qu'en présentiel mais il faut vraiment assurer si on est à temps plein. Le cned peut refuser un renouvellement de poste s'il estime que l'agent ne tient pas la route.

Je rappelle que c'est une entreprise privée, soumise à la concurrence, dont une partie du personnel est financée par l'état.

Les demandes d'allègement sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus refusées.

Je tenais à préciser tout cela: il faut postuler en toute connaissance de cause. On n'est plus en présentiel (avec toutes les difficultés qu'on y rencontre quand la santé ne suit pas) mais on fournit un lourd travail, très chronophage.

La collègue de maths

Mais comme il a été dit, le CNED vise le rendement, et si le quota de copies qu'on reçoit impose qu'on mette 30 min par copies et bien il faut "parvenir" à y passer 30 min et pas une minute de plus :/ C'est souvent très difficile et souvent très frustrant aussi, mais personne au CNED ne nous sera reconnaissant d'y avoir passé 45 min. Au contraire, ça peut même nous être reproché. Donc oui, il faut changer nos pratiques et parfois faire ce que certains trouvent être de l'abattage, ce qui est très loin de notre travail d'enseignant "de départ". Mais nous ne serions pas au CNED si nous étions en capacité de faire notre travail d'enseignant de départ :/

Une collègue d'arts plastiques

- J'ai eu un entretien avec le Service Ressources Humaines Handicap tout à l'heure.

J'avais fait une demande d'occupation thérapeutique en parallèle sur le conseil du Médecin de Prévention qui me disait que cela me permettrait de « tester le CNED ». Sauf que là, j'apprends que le test peut durer plusieurs mois, comme un temps complet, non payé puisque je suis en CLM.

Et qu'une courte période pour tester n'est pas suffisante.... sauf que moi j'ai des soins tous les jours!! Et je refuse de travailler bénévolement comme un âne!

Réponse à une question posée

aucun annuaire. Là aussi il faut bien intégrer que pour 200 profs nommés, il y a des milliers de vacataires. Donc pour 20 profs de lettres nommés, avec qui on peut communiquer par exemple, il y a 100 vacataires qui "tournent" et avec lesquels on a aucun contact et réciproquement; Donc il faut bien intégrer que tout travail "en commun" qu'on pourrait faire "entre nommés" est une goutte d'eau comparée à l'océan de vacataires qui travaillent, par force, seuls.

Collègue d'arts pla

Je viens de faire ma première journée de formation pour l'Occupation Thérapeutique et je n'ai jamais autant stressé, balisé et pleuré que lors de cette formation. Je n'avais pas reçu mes codes d'activation donc je ne pouvais pas me connecter.

J'ai essayé de joindre le CNED par téléphone et ça a été impossible de me passer quelqu'un. Entre temps, j'ai envoyé un email à la coordinatrice qui ne comprenait pas mon souci et m'a renvoyé un lien qui m'a ouvert l'accès à la classe virtuelle. Il était 9h45, la formation commençait à 9h30, ça faisait déjà 30 min que je n'arrivais pas à me connecter.

Le formateur devait rester en ligne jusqu'à 10h30, résultat à 9h45, il s'était déjà barré mais heureusement, les autres stagiaires ont pu m'aiguiller.

Le formateur est revenu vers 9h50, il a essayé de me guider mais comme je suis sous Mac et Safari, il ne savait pas quoi faire de moi et m'a limité engu***lée quand j'ai dit que j'allais tout déconnecter et me mettre sous Chrome comme si c'était une évidence pour moi que les supports péda ne pouvaient pas être conçus pour Mac.

Je me suis épuisée à comprendre comment faire toutes les opérations des tutos car rien n'était prévu pour Mac donc j'ai du improviser, à l'aveugle, avec des simulateurs où il était impossible de cliquer sur la bonne réponse donc je devais répondre faux pour pouvoir avancer.

J'ai passé ma journée à pleurer... ça faisait bien longtemps que ça m'était pas arrivé.

Puis en parallèle des formations, on devait faire des exercices de notation de copies. J'ai reçu une copie de chinois! Et je devais faire semblant de corriger!

Cette formation était prévue pour une prise en main d'enseignants de lettres, de langues, de PE, de sciences et je me suis retrouvée à devoir prendre en main des logiciels audio, des logiciels de texte dont je n'aurais que faire.

Résultat: je suis épuisée, je n'ai pas eu le temps de manger de la journée. Mon ordi est plein de téléchargements inutiles et j'ai la sensation d'avoir perdu ma journée.

Le supplice c'était 50 PDF + 5 simulateurs + 4 copies à corriger

Aujourd'hui j'ai fait ma 2e journée de formation.

De 9h30 à 10h30, on était en ligne avec le formateur. On devait apprendre à corriger une copie avec un logiciel pour modifier une copie PDF.

Comme hier, rien n'était prévu pour Mac donc j'ai du me débrouiller seule...

Le lendemain :

Ce soir, 18h, mail du CNED, on m'a envoyé mes premières copies à corriger!

Je n'ai fait aucune formation en arts plastiques, je ne sais pas comment entrer les barèmes et si mes notations seront justes.

Je vais m'en sortir comme d'hab mais je me sens un peu isolée, on m'avait dit que je pourrai échanger avec d'autres profs d'arts avant de me lancer et c'est pas le cas.

Collègue de maths :

qui t'avait dit que tu pourrais échanger avec des collègues de ta matière? car c'est le grand point "noir" du cned, on n'a aucune réunion disciplinaire, on finit souvent par se "croiser" de réunion en réunion et donc on peut, si on s'entend bien, former un groupe "officiel" où on peut échanger, mais rien n'est organisé officiellement.

Un collègue de maths sur du niveau collège

Je pense qu'un enseignant un peu lent aura plus de mal et surtout sera peut être vite submergé de copies.

Si on reçoit 50% du max possible de copies dans une semaine ça va, mais si on est à 100% toutes les semaines, c'est un sacré rythme à tenir.

Etc.



Campagne de Solidaires contre les racismes

Publié le : mardi 2 septembre 2025

Une **campagne intersyndicale** contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie a été lancée le 21 mars dernier.

En complément, dans le cadre du plan d'action contre l'extrême droite, Solidaires a produit un **matériel spécifique pour lutter contre les racismes**, notamment sur les lieux de travail.

• Objectifs de la campagne

Cette campagne vise à :

- visibiliser les discriminations racistes au travail, dans toutes leurs formes : systémiques, institutionnelles, quotidiennes ;
- outiller les équipes syndicales pour accompagner les victimes, interpeller les employeurs et agir collectivement ;
- refuser la banalisation du racisme, y compris dans ses formes insidieuses comme les micro-agressions ;
- renforcer l'ancrage de notre engagement syndical antiraciste face aux stratégies de division et aux politiques d'exclusion.

La campagne présente une orientation politique claire : le racisme n'est pas un phénomène isolé, il peut prendre des formes variées, il sert des intérêts économiques et politiques. Il affecte les conditions matérielles d'existence des victimes, divise les salarié·es, affaiblit les solidarités et nourrit la montée de l'extrême droite.

Par ailleurs, la campagne rappelle que l'extrême droite fait du racisme un axe central de son programme, à travers la préférence nationale, la stigmatisation des

migrant·es, des musulman·es, des personnes racisées. Ces idées ne sont pas marginales : elles se diffusent largement dans le débat public, y compris au sommet de l'État. Les syndicats doivent être des remparts contre cette banalisation et des outils de lutte, dans l'unité et la solidarité.

• Supports

Trois supports ont été proposés pour le lancement de cette campagne et présentés lors du comité national des 02 et 03 juillet :

– Un **tract de 4 pages** destiné aux militant·es, adhérent·es, salarié·es et agent·es, dans le public comme dans le privé. Il présente :

- des chiffres sourcés sur les inégalités (salaires, embauche, discriminations) ;
- un rappel du cadre légal et des recours existants ;
- des appels à l'action collective et à la solidarité syndicale ;
- un positionnement politique clair contre le racisme systémique, le complotisme et l'extrême droite.

– Des **affiches et autocollants** : avec des messages visuels courts et percutants, pour sensibiliser sur les lieux de travail, en assemblées, lors de formations ou de mobilisations.

– Un **quizz en ligne** : il s'agit d'un outil interactif, il sera prochainement mis en ligne sur le site de Solidaires. Il permettra d'aborder les discriminations racistes de manière pédagogique et accessible. Chaque réponse au quizz comprendra des références et sources fiables, permettant d'approfondir les connaissances et d'appuyer la formation syndicale.

Les supports reposent sur des données existantes qui concernent majoritairement les discriminations vécues par les hommes racisés. Des difficultés ont été rencontrées pour trouver des sources précises concernant les expériences spécifiques des femmes racisées ou à défaut les incluant. Cette limite est pleinement identifiée. La commission féminismes a entamé un travail pour compléter les données et introduire, dans la campagne, une indispensable approche intersectionnelle.

• **Diffusion de la campagne**

Les Solidaires locaux et les structures sont invités, après le lancement de la campagne, à :

- diffuser largement le matériel (tracts, affiches, quizz) ;
- organiser des temps d'échanges, de formations ou de visibilisation autour de ces outils ;
- faire remonter les actions, retours et besoins du terrain à la commission antiracismes, afin d'enrichir les suites de la campagne.

Tout le matériel, de la campagne de Solidaires et de la campagne intersyndical, est disponible sur le site de Solidaires dans [un onglet](#) consacré à la lutte contre les racismes sur les lieux de travail.



UNE RÉELLE INCLUSION DEMANDE DE GROS MOYENS !

L'école inclusive telle qu'elle est présentée et vantée par les pouvoirs publics n'existe malheureusement pas. Car dans les faits, loin de répondre aux réels besoins des jeunes, elle ne découle que de la logique de l'économie des moyens. Constats :

côté médico-social,

dans les établissements médico-sociaux, **le manque criant de professionnel·les** (soignant·es, éducateur·rices, paramédicaux·ales) s'est accentué ces dernières années à cause de la **multiplication des lieux de travail**, conséquence de la politique « d'école inclusive » telle qu'elle est menée actuellement par le gouvernement. En effet, les nombreux déplacements entraînent mathématiquement une diminution du temps passé auprès des jeunes. À cela s'ajoutent des **locaux inadaptés**, des **taux d'encadrement non respectés**, des **horaires atypiques**, des **métiers financièrement peu valorisés**.

Le public pris en charge, quant à lui, est à l'image de nos sociétés : de plus en plus difficile car **de plus en plus souffrant**.

Ce manque de moyens induit une souffrance à tous les niveaux et, in fine, **une perte de sens des métiers du médico-social**.

côté Éducation nationale,

on annonce encore des **suppressions de postes** pour la rentrée 2025. Pourtant, les moyens sont déjà largement insuffisants pour accueillir et respecter les besoins des élèves en général : **effectifs de classes pléthoriques, manque de personnels** (prof, psychologues, infirmier·ères scolaires, assistant·es sociales, assistant·es d'éducation), personnels non remplacé·es, **médecine scolaire inexistante**, RASED fantômes, **locaux inadaptés** (salles de classe trop petites et en nombre insuffisant, manque de sanitaires, locaux parfois vétustes et amiantés, etc), manque de matériel.

L'inclusion scolaire actuelle rajoute des inconnues dans cette équation déjà insoluble. **La formation à l'accueil des élèves handicapé·es est quasiment inexistante**. L'inclusion scolaire repose sur des **personnels précarisés** (AESH, ATSEM, enseignant·es contractuel·es). Les locaux inadaptés le sont encore plus pour accueillir des élèves à besoins particuliers. Le budget des écoles ne comprend **pas le matériel spécifique pour l'accueil d'élèves en situation de handicap** (ascenseur, salles et mobilier adaptés, équipement moteur, matériel pédagogique...).

Dans les deux secteurs, une logique économique identique :

C'est **l'apparition de la tarification à l'acte** (PACTE dans l'éducation nationale, loi Séraphin PH dans le médico-social), **une diminution drastique des postes** et **le recours à des personnels de moins en moins qualifié·es donc de moins en moins rémunéré·es**.

Pour les familles, on observe **des difficultés grandissantes à accompagner leur enfant**, poussant parfois à l'arrêt du travail salarié.

Pour une école et une société vraiment inclusives...

L'inclusion, telle qu'elle est pratiquée actuellement, avec comme objectif premier des économies budgétaires d'ampleur, est **source de surcharge de travail et de souffrance pour tous·tes** : jeunes, familles, professionnel·les.

La logique du profit n'est pas compatible avec l'inclusion, elle ne fait que créer de la violence institutionnelle !

Pour autant, **il ne s'agit pas de renoncer à l'école inclusive** : toutes et tous les enfants et les jeunes doivent avoir leur place à l'école – sans ségrégation, y compris en âges et en classes sociales –, avoir une place adaptée à leurs besoins et non dictée par l'argent.

...il faut partir des besoins de chaque jeune !

Pour que l'inclusion réponde aux besoins de tous·tes (enfants, familles, professionnel·les), nous voulons :

- **des pôles médicaux, paramédicaux et éducatifs présents dans les écoles (ortho, éduc spé, psychomot, psyEN, infirmière, AS...)** ;
- **la stabilité des lieux de travail pour les personnels** ;
- **du matériel adapté** ;
- **des locaux adaptés** ;
- **des temps de concertation et d'analyse de la pratique** ;
- **des formations** ;
- **des statuts pérennes, notamment pour les AESH avec une réelle reconnaissance des acquis de l'expérience** ;
- **et des salaires conséquents pour tous·tes** !

SUD éducation Rhône

3 rue Carry 69003 Lyon

04 78 62 71 17

sudeduc69@sud-arl.org

www.sudeducation69.org

SUD Santé Sociaux du Rhône

2 rue Chavanne 69001 Lyon

04 78 39 57 33 **ou** 04 72 40 70 16

contact@sudsantesociaux69.org

www.sudsantesociaux69.org

Argumentaire pour le point concernant les appels antisexistes proposés pour signature à la fédération SUD éducation**1. Sur les appels antisexistes et LGBTQIA+ en général**

1. Premièrement, nous ne voyons pas vraiment pour quelles raisons la fédération SUD éducation serait amenée à signer des appels unitaires en dehors du champ de l'éducation qui est sa prérogative. En effet la participation aux appels unitaires dans les champs de l'interprofessionnel et du mouvement social en général semble *a priori* relever de l'Union syndicale Solidaires.

(Il semble aujourd'hui que ce point a été clarifié et que le problème s'est posé à la fédération pour l'appel Existansinter, mais si d'autres appels ont posé problème, nous sommes évidemment preneurs des informations que les camarades mandatés à la CE peuvent nous donner)

2. Deuxièmement, lorsque la CE signe un appel de son propre chef, c'est *a priori* parce qu'il y a urgence entre deux CF et que la signature est conforme aux orientations générales de la Fédération. Sinon ces propositions doivent être soumises au CF qui demeure décisionnaire.

Or comme le rappelle la CE, le sujet TDS/prostitution a été plusieurs fois traité au cours des deux dernières années et les travaux du GT n'ont pas été fructueux. De plus, le sujet n'a pas été retenu dans les cinq thèmes du congrès de 2025. L'absence de position de SUD éducation n'est donc pas une simple omission, mais un réel refus de prendre position sur un sujet qui est un sujet très clivant, non seulement au sein de la Fédération, mais au sein du mouvement féministe en général.

3. On peut troisièmement s'interroger sur la nature réellement « unitaire » d'appels à des actions nationales incluant des revendications sur ce sujet qui, non seulement ne fait pas consensus, mais s'avère être franchement clivant. Par définition, ce genre d'appels ne sont pas de ceux qui se font dans la recherche d'unité.

4. Enfin la formulation du vote est problématique, car il semble qu'il s'agisse d'une demande de mandatement « général » de la CE lui permettant de signer des appels sans consultation du CF, quand bien même cela pourrait être le cas. De plus, il est toujours possible de « relayer » un appel sans pour autant en être signataire, ce qui est une solution de compromis intéressante quand une plateforme revendicative n'est pas entièrement satisfaisante. Rien n'empêche par ailleurs les syndicats locaux de se positionner plus franchement (comme c'est en fait déjà le cas sur le sujet des TDS).

Proposition de reformulation du vote :

Le CF valide que la CE puisse relayer un appel concernant l'antisexisme et le droit des personnes LGBTQIA+ non signé par Solidaires, même si celui-ci comporte certaines revendications liées aux travailleurs et travailleuses du sexe/à la prostitution, lorsqu'elles figurent parmi d'autres revendications portées par la fédération. Quant à la signature de ces appels, elle sera soumise au CF.

2. Sur l'appel à la marche Existansinter en particulier

Existansinter est un collectif d'associations qui organisent la manifestation la plus importante concernant les droits des personnes trans depuis 1997. C'est pour cette raison, que même si nous ne partageons pas toutes les positions prônées par ce collectif en matière de féminisme et sur la question de la prostitution, nous reconnaissons l'importance de cette action.

Nous souhaitons cependant évoquer quelques éléments de réflexion et de critique quant à certaines positions de fond de ce collectif et plus particulièrement quant à l'intersectionnalité

revendiquée entre lutte pour le droit des personnes trans et anti-abolitionnisme en matière de prostitution/TDS.

Premièrement en effet cette intersection n'a pour nous rien d'évident ou de naturel en soi et relève au contraire d'un choix idéologique qui tend à se faire passer pour évident, ayant comme conséquence d'exclure de la lutte pour les droits des personnes trans celles et ceux qui seraient abolitionnistes en matière de prostitution, contribuant ainsi à l'identification délétère, importée des États-Unis, entre les TERF (*Trans Exclusionary Radical Feminist*) et les SWERF (*Sex Worker Exclusionary Radical Feminist*), c'est-à-dire entre les féministes considérées comme transphobes et les féministes abolitionnistes. Or depuis quelques années, les associations abolitionnistes, les « survivantes » de la prostitution et les militant·e·s féministes abolitionnistes subissent souvent des attaques en « transphobie » pouvant aller jusqu'à des agressions dans les cortèges des manifestations féministes. Nous souhaitons donc attirer l'attention de nos camarades de SUD éducation sur ce point et souhaitons que cet amalgame encore une fois délétère entre abolitionnisme et transphobie ne s'insinue pas dans nos débats.

Deuxièmement, dans la mesure où une grande partie des luttes antisexistes consistent en une lutte contre les stéréotypes et les représentations caricaturales, nous nous interrogeons sur cette association opérée entre personnes trans et TDS. On sait que beaucoup de préjugés racistes ou sexistes reposent justement sur l'association entre certaines communautés et certaines activités, c'est pourquoi nous sommes dubitatifs quant au caractère pertinent et judicieux de cette intersection. Sans doute en effet y a-t-il proportionnellement plus de TDS/personnes en situation de prostitution chez les personnes trans que chez les personnes cis, mais quand bien même, cela justifie-t-il une association entre lutte pour les droits des trans et anti-abolitionnisme ?

Enfin, il ne nous paraît absolument pas impossible de concilier lutte pour les droits des trans et abolitionnisme, au contraire... Que les personnes trans soient plus susceptibles d'être TDS/prostitué·e·s résulte de différentes causes comme la marginalisation et la discrimination à l'embauche dont iels sont victimes, ainsi qu'en raison du coût et des difficultés inhérentes aux parcours de transition. En quoi l'abrogation de la loi de 2016 influera-t-elle positivement sur la discrimination à l'embauche ou rendra-t-elle moins compliquées/onéreuses les transitions de genres, notamment pour les personnes immigrées/sans papiers ? Au contraire s'appuyer sur la loi de 2016 et revendiquer des parcours de sortie digne de ce nom impliquant, outre une aide financière bien plus conséquente, une aide au logement, à la formation et un accès aux transitions facilités quelle que soit la nationalité serait peut-être plus pertinent.

Mort de Raphaël Graven, dit Jean Pormanove : le validisme et l’handiphobie systémiques doivent se combattre dès l’école !

Un drame révélateur

La mort de Jean Pormanove, humilié et maltraité en direct sur une plateforme de streaming, et survenue en direct en août dernier n'est pas un « fait divers ».

Avec les investigations de Médiapart, elle a mis en lumière les violences et traitements dégradants que vivaient Jean Pomerove (JP) et Coudoux, un homme handicapé sous curatelle, pour le plaisir des spectateur·ices de la plateforme de streaming Kick. Il faut regarder en face la violence d'un système validiste qui, partout, relègue, stigmatise et maltraite les personnes en situation de handicap.

Le validisme n'est pas qu'une insulte, une moquerie ou un oubli : c'est un rapport de domination qui rend acceptables les violences, l'exclusion, la mise à l'écart, et parfois la mort des personnes qui ne sont pas « dans la norme ».

Le continuum des violences

Comme pour les violences faites aux femmes, on retrouve un continuum de violences insupportables :

- cela commence par des « blagues », des stéréotypes, des moqueries,
- cela se poursuit par des humiliations, de la relégation, des refus de droits,
- cela peut conduire jusqu'aux violences physiques et à la mort.

Ce continuum est visible dans l'affaire Pormanove : les micro-agressions validistes que les deux victimes subissaient n'étaient pas « anodines » – elles ont pavé la route vers le drame.

De la même manière qu'on ne peut plus fermer les yeux sur les féminicides en les réduisant à des « drames passionnels », on ne peut plus passer sous silence les « handicides » qui découlent d'un système de violences normalisées.

L'humiliation comme spectacle

Avec les émissions en ligne telles que « Questions pour un golmon » (largement documentées depuis décembre 2024 par Médiapart), où des personnes en situation de handicap comme « Coudoux » et « JP » ont été tournées en dérision devant un public hilare, nous voyons jusqu'où va l'handiphobie normalisée : l'humiliation est ici transformée en divertissement, le public applaudit et finance les protagonistes et les plateformes ferment les yeux.

Ces humiliations collectives montrent que le validisme n'est pas un accident, mais une culture de la domination qui autorise la moquerie, la relégation et, finalement, la violence extrême.

Le validisme, angle mort des institutions

Cette affaire a été traitée dans les médias comme un scandale du numérique ou de la « dérive » des réseaux sociaux. Mais l'essentiel a été oublié :

C'est parce qu'il a été assigné à une personne en situation de handicap que Jean Pormanove a été ciblé, insulté, méprisé, surnommé « Cotorep ». C'est parce qu'il est un homme handicapé sous curatelle, avec une enfance passée en IME que « Coudoux » est moqué, frappé, piégé (surnommé le « béluga »).

C'est parce que notre société tolère le validisme que ce harcèlement a pu se dérouler sans réaction suffisante.

À l'école aussi : un validisme quotidien

Le validisme ne s'arrête pas aux plateformes de streaming. Il s'enracine dans l'école française qui, en ne permettant pas à tous les enfants d'apprendre et de grandir ensemble, en excluant une partie des enfants handicapé·es de l'école ordinaire, altérisé les personnes handicapées. C'est à partir de cette exclusion de la norme que se construit la domination des valides sur les personnes handicapées. Le renvoi des enfants handicapé·es dans une altérité est à l'origine du validisme.

Chaque jour, dans nos écoles :

- des enfants sont exclu·es de sorties scolaires, faute d'un accompagnement adapté
- des élèves sont laissé·es sans accompagnement faute d'AESH et/ou de personnels médicociaux dans les classes,
- des enseignant·es sont laissé·es en difficultés et sans formation pour adapter leurs pratiques aux besoins de tous·es les élèves,
- des familles doivent se battre pour obtenir un droit pourtant inscrit dans la loi

Chaque jour, en dehors de nos écoles :

- des enfants sont à la maison, sans accès à l'école
- des enfants sont maintenu·es dans des établissements médico-sociaux qui manquent de moyens et ne répondent pas davantage aux droits et aux besoins des élèves
- des élèves sont scolarisé·es, pas plus de 6 heures par semaine en moyenne dans les IME
- des élèves sont éloigné·es de tous les lieux de vie dits « ordinaires », parce qu'ils ne sont pas « dans la norme » : cantine, centres de loisirs, colonies de vacances, clubs de sports, lieux culturels...

Chaque jour, en France, le droit international (CICE) des enfants est bafoué, les textes internationaux des personnes handicapées (CIDPH) ne sont pas respectés, parce que l'Etat refuse de mettre les moyens dans une école pour TOUTES et TOUS les enfants.

Pour SUD éducation, l'école française est validiste : elle impose la norme, invisibilise les différences, et rejette celles et ceux qui ne s'y conforment pas.

Nous voulons, pour un système éducatif inclusif, public et gratuit :

- la fin du financement des structures médico-sociales privées qui font des bénéfices sur le dos des personnes concernées. Cette gestion néolibérale des services publics n'est plus supportable : de l'argent public, pour une école publique inclusive !
- l'inclusion progressive dans l'Éducation nationale des établissements médico-sociaux par le transfert des moyens et des personnels dans l'école publique, en

concertation avec les personnels du santé-social, de façon à inclure tou·tes les élèves en situation de handicap au sein d'une seule école ;

- la baisse du nombre d'élèves par classe.

Nous voulons, pour les AESH :

- le statut de fonctionnaire par la création d'un corps de fonctionnaire d'éducateur·rice scolaire spécialisé·e ;
- l'augmentation des salaires ;
- la reconnaissance d'un temps plein pour 24h d'accompagnement ;
- l'abandon des Pial et Pas et de leur logique de mutualisation ;
- le droit à la formation, au remplacement, et à la mobilité.

L'extrême droite, ennemie des personnes handicapées

Petit retour en arrière...

Qui se souvient de Grafeneck ? Qui se souvient d'Hadamar ? Qui se souvient d'Hartheim, de Brandenburg, de Sonnenstein, de Bernburg ?

- Ce sont les noms des six centres d'extermination des personnes handicapées fondés par les nazis. 70 273 personnes handicapées dont les vies étaient jugées inutiles y furent exécutées. Ce crime contre l'humanité est désigné sous le nom de code Aktion T4.



Salle de la clinique psychiatrique d'Hadamar utilisée dans le cadre du programme Aktion T4 en Allemagne nazie.

En France, sous le régime de Vichy et l'Occupation, 45 000 personnes handicapées sont mortes de faim dans les hôpitaux psychiatriques français.

Sous le régime de Vichy toujours, le secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, Abel Bonnard, exclut de l'enseignement secondaire tout·e professeur·e ou étudiant·e atteint·e, comme il est écrit dans le décret du 1^{er} juillet 1942, d'une « maladie contagieuse, [...] infirmité, maladie ou vice de constitution »¹ dans une perspective eugéniste.

Et aujourd'hui?

Nous sommes 80 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, L'extrême droite est aux portes du pouvoir et les discours réactionnaires (re)prennent de l'ampleur...

SUD éducation l'affirme : l'extrême droite est encore et toujours l'ennemie des personnes handicapées.

Nous vivons déjà, en France, dans un pays très fortement imprégné par l'oppression systémique que constitue le validisme. En France, ce qui est acquis pour les valides demeure toujours inaccessible aux personnes handicapées. En France, il est communément admis que les vies des personnes handicapées ont moins de valeur que celles des valides. C'est une réalité **objective** – elle est attestée par les sciences sociales, le défenseur des droits... - **transversale** – elle impacte tous les aspects de la vie sociale et politique des personnes concernées (emploi, scolarité, santé...) - et **institutionnelle** – les institutions,

comme l'école par exemple, et l'État en sont les acteurs majeurs. Cette oppression produit des violences et des discriminations.

Alors que l'ONU, concernant la politique du handicap et l'institutionnalisation massive des personnes handicapées en France, parle déjà de **ségrégation**², de **privation de libertés**³ et d'**atteinte aux droits humains**, regardons, dans les programmes en France et dans les politiques qu'elle mène à l'étranger, de quelle manière l'extrême droite envisage et traite les personnes handicapées.

Le développement de l'institutionnalisation

En France, dans les programmes des partis d'extrême droite, le consensus est total : il faut développer l'institutionnalisation.

Selon CLE Autistes (Collectif pour la Liberté d'Expression des Autistes): "L'institutionnalisation est le processus de placement d'une personne handicapée dans un milieu ségrégué sur la base de son handicap. Par exemple, un hôpital de jour (HDJ) ou une institution médico-sociale (IME, MAS, FAM, ITEP...) sont des structures spécialisées et ségréguées."

Zemmour déclare être favorable à l'accueil des enfants en situation de handicap dans des « établissements spécialisés, sauf pour les gens légèrement handicapés évidemment ». « Pour le reste, oui, je pense que l'obsession de l'inclusion est une mauvaise manière faite aux autres enfants et à ces enfants-là qui sont, les pauvres, complètement dépassés par les autres enfants. Donc je pense qu'il faut des enseignants spécialisés qui s'en occupent »⁴ , poursuit-il.

Marine Le Pen abonde : « Il faut [...] améliorer l'accueil dans ces établissements, augmenter leur nombre [...]. »⁵

Les établissements spécialisés sont pourtant dénoncés par le comité des droits des personnes handicapées de l'ONU⁶ ainsi que son sous-comité de prévention de la torture et des traitements inhumains et dégradants⁷.

L'extrême droite et l'handiphobie

Sur les réseaux, la fachosphère poursuit sa propagande: en avril 2025, un député Sébastien Peytavie portait plainte: "*Un site d'extrême droite appelle à ma mise à mort à travers une Aktion T4, qui désigne la campagne d'extermination par assassinat des adultes handicapés, menée par le régime nazi de 1939 à 1941*"

Dans la rue également:

- en juin 2024 "Après la victoire du Rassemblement national aux élections européennes, l'extrême droite radicale se déchaîne. À Toulon, un individu a menacé un manifestant en situation de handicap avant de faire des saluts nazis." (voir Street Press)
- en février 2025, "un individu en situation de handicap a été lynché par des skinheads à Montmorency dans le Val-d'Oise. L'homme handicapé, devant se déplacer avec une canne, a été agressé par 5 hommes clairement identifiés comme étant d'extrême-droite." (voir Blast-info)

International : dans les pays d'extrême droite

Dénutrition, blessures, contention : l'ONG pour la défense des handicapés mentaux *Mental Disability Advocacy Centre* présentait en 2017, devant la Commission européenne, un rapport qui révélait de graves cas de maltraitance et des traitements s'apparentant à de la torture sur des personnes handicapées dans la Hongrie de Viktor Orbán.

Dans l'Argentine de Javier Milei, l'Agence nationale du handicap (Andis) a publié en janvier 2025 un décret fixant les critères pour les différentes invalidités, physiques ou mentales, et leurs degrés. Les "retardés mentaux" sont ainsi classé·es en fonction du quotient intellectuel : "0-30 (idiot)", "30-50 (imbécile)", "50-60 (débile mental profond)", "60-70 (débile mental modéré)", et enfin "70-90 (débile mental léger)".

Aux États Unis, dès les premiers jours de la seconde présidence Trump, son administration a supprimé tout le contenu en ASL (American Sign Language) du site web de la Maison-Blanche ainsi que la promesse de le rendre complètement accessible.

Un décret présidentiel met fin aux fonctions DEI (diversité, équité, inclusion) et DEIA (diversité, équité, inclusion et accessibilité) dans l'administration. Pour que les recrutements et promotions des agent·es publics fédéraux ne se fassent plus qu'au mérite – autrement dit pour que les politiques essayant de corriger les inégalités sociales soient stoppées - toutes les pratiques de discrimination positive sont désormais interdites dans les ministères et les agences fédérales. Les responsables DEI ont été immédiatement mis·es à pied et l'Office of Personnel Management (OPM), agence principale des ressources humaines et gestionnaire de la politique du personnel du gouvernement fédéral, recensera tous les emplois liés à ces politiques et à supprimer avant le 31 janvier.

Dans sa grande purge idéologique, Trump traque, avec l'aide de l'intelligence artificielle, une série de mots ou d'expressions aujourd'hui surveillés par la National Science Foundation – fondation qui supervise la recherche scientifique américaine et autorise ou non l'octroi de subventions aux projets et sujets de recherche – et proscrits de la communication officielle de l'Agence de santé publique des États-Unis, de communications externes d'administrations et d'entreprises, de l'armée... Les mots « accessibilité », « handicap », « inclusion », « inclusif », « favorisant l'inclusivité », « diversité », « inégalités », « systémique » font, entre autres, partie de la liste.

Le 20 mars 2025, Trump a publié un décret exécutif concernant le ministère de l'Éducation intitulé « Améliorer l'éducation en responsabilisant les parents, les États et les communautés ». Concrètement, ce décret ordonne au DOE – le ministère de l'Education - de prendre des mesures pour entamer sa fermeture et restituer aux États et aux collectivités locales la compétence en matière d'éducation. L'article 504, qui interdit depuis 1973 aux institutions recevant des fonds fédéraux de discriminer ou d'exclure les personnes handicapées de leurs programmes ou services, est donc attaqué : c'était justement ce ministère qui était chargé de veiller à l'égalité d'accès à l'éducation pour tous·tes, au respect des objectifs de l'article 504 de la loi sur la réadaptation de 1973 ou de la loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA), de veiller au respect des droits civiques dans l'éducation, à ce que les élèves handicapé·es bénéficient de PEI, d'une orthophonie, d'une formation professionnelle et de matériel scolaire accessible...

En Belgique, le Vlaams Belang progresse régulièrement dans les sondages en Flandre, tandis que le parti « Chez Nous » étend son influence en Wallonie, notamment via les réseaux sociaux et les jeunes. Ces partis, tout en niant souvent ouvertement leurs visées discriminatoires, promeuvent un nationalisme identitaire, des politiques de préférence nationale, et une vision de la société qui exclut celles et ceux qui échappent à la norme.

Pour les personnes en situation de handicap, les conséquences peuvent être dramatiques : coupes budgétaires dans les aides sociales, remise en cause des services publics, priorité d'accès aux aides réservée aux seuls Belges, affaiblissement des droits des personnes migrantes handicapées. En s'attaquant aux principes d'universalité et de solidarité, ces partis fragilisent tout l'édifice des droits sociaux belges. Les propositions de l'extrême droite vont aussi à l'encontre des droits des femmes en situation de handicap, en renforçant des visions patriarcales, en tolérant voire en justifiant des pratiques comme la stérilisation forcée, encore parfois constatée en Belgique.

L'éducation inclusive, pourtant reconnue comme un droit fondamental, est également ciblée par l'extrême droite belge. Le Vlaams Belang propose des tests de langue obligatoires et des classes séparées, ce qui exclut de fait certains enfants handicapé·es du droit à une éducation adaptée et accessible. En parallèle, les attaques contre certaines associations mettent en danger les structures qui défendent les droits des personnes handicapées en Belgique.

En Allemagne, Björn Höcke, figure de proue de l'AfD et leader du courant le plus radical du parti d'extrême droite, a ouvertement critiqué l'éducation inclusive en Allemagne (2023). Selon lui, l'intégration des enfants en situation de handicap dans les écoles ordinaires fait partie d'un projet idéologique qui freinerait les performances scolaires globales. Il appelle à débarrasser le système éducatif de cette "idéologie", au même titre que les politiques de genre, afin de former une jeunesse "performante" et compétitive.

Ces propos ont déclenché une vague de réactions indignées dans le monde politique et associatif. Jürgen Dusel, commissaire fédéral aux droits des personnes handicapées, a dénoncé une attaque directe contre la démocratie et les droits humains. La ministre de l'Éducation du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Simone Oldenburg, a rappelé les sombres heures de l'histoire allemande, évoquant les dérives eugénistes du régime nazi. Les associations comme Lebenshilfe, Aktion Mensch ou la GEW (syndicat enseignant) ont qualifié les déclarations de Höcke de profondément inhumaines et discriminatoires.

Contre l'extrême droite, contre toutes les oppressions

Pour la justice sociale et l'émancipation de tous·tes

SUD éducation est un syndicat de transformation sociale engagé radicalement contre toutes les oppressions et contre l'extrême droite.

Nous lutterons aux côtés des collectifs anti validistes et antifascistes pour la construction d'une société juste, égalitaire et d'une école émancipatrice et débarrassée des oppressions.

Nous voulons, pour un système éducatif inclusif, public et gratuit :

- la fin du financement des structures médico-sociales privées qui font des bénéfices sur le dos des personnes concernées. Cette gestion néolibérale des services publics n'est plus supportable : **de l'argent public, pour une école publique inclusive !**
- l'inclusion progressive dans l'Éducation nationale des établissements médico-sociaux par le transfert des moyens et des personnels dans l'école publique, en concertation avec les personnels du santé-social, de façon à inclure tou·tes les élèves en situation de handicap au sein d'une seule école ;
- le renforcement des liens avec les travailleur·euses du secteur médico-social et la multiplication de leurs interventions sur les lieux de vie pour répondre aux besoins de tou·tes les élèves ; la restructuration de l'école en profondeur, en privilégiant les aménagements au niveau organisationnel sur les compensations individuelles, en repensant le métier d'AESH pour en faire un·e véritable collaborateur·rice de l'enseignant·e ; en dégageant des temps de formation et de concertation sur temps de travail, avec des effectifs allégés, une large politique de recrutement et des pédagogies émancipatrices et coopératives ;

1 Décret n° 1966 du 1er juillet 1942 relatif aux conditions physiologiques requises des candidats à un emploi dans l'enseignement secondaire, *Journal officiel de l'État français*, 4 juillet 1942, p. 2327.

2 <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2017/10/france-must-act-end-segregation-and-inequality-people-disabilities-un-expert>

3 Lignes directrices sur la désinstitutionnalisation, y compris dans les situations d'urgence adoptées à l'issue de la 27ème session du Comité, ORGANISATION DES NATIONS-UNIES Convention sur les droits des personnes handicapées Comité des droits des personnes handicapées, 9 septembre 2022.

4 https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/01/15/scolarisation-des-enfants-handicapes-eric-zemmour-fustige-l-obsession-de-l-inclusion_6109621_823448.html

5 <https://informations.handicap.fr/a-marine-lepen-election-programme-handicap-32579.php>

6 <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/crpd>

7 <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/099/36/pdf/g2409936.pdf>

MANDAT JURIDIQUE

I. Activité

Mandaté·es et déchargé·es

Flora Demouly (34), Aurélien Cange (38) et Ingrid Quefeulou (44). Ingrid est sur sa troisième année de décharge, Aurélien et Flora leur deuxième.

Quotité de décharge

0,87 ETP / Aurélien Cange bénéficie de 2 jours de décharge (jeudi et vendredi) et Ingrid Quefeulou et Flora Delmouly 1 jour (vendredi).

Quelle fréquence d'échanges sur la liste d'échanges ?

Échanges réguliers : demandes de syndicats avec des réponses apportées collectivement. Le mandat, nécessairement, répond à autant de courriels que possible, mais des camarades, notamment retraité·es ou ex-mandaté·es contribuent activement aux réponses.

Activités principales des mandatées

- Réponse aux courriels notamment dans les réponses apportées aux syndicats.
- Soutien aux syndicats dans le suivi de certains dossiers, écriture de recours administratifs ou contentieux et relectures des documents élaborés par les syndicats.
- Suivi des interventions contentieuses pour la Fédération auprès du Conseil d'État, auprès d'avocats, en lien avec les diverses campagnes menées par la Fédération et rédaction de modèles de recours et référencés dans le cadre de campagnes nationales.
- Défense des camarades poursuivi·es disciplinairement et suivi assuré auprès de notre avocat centralisant les recours dans le cadre de procédures disciplinaires ou de mutations dans l'intérêt du service.
- Suivi de campagnes fédérales : REP+ AESH, amiante, VSST, heures majorées des AED (lancement prochain).
- Animation de stages (9 journées de stages nationaux, plusieurs stages locaux).
- Rédaction (*en cours*) d'un guide juridique qui a pour vocation d'aider les syndicats à s'approprier les outils juridiques. Il comprendra des fiches actions, des fiches explicatives, des infographies pour une compréhension rapide et précise des procédures, avec références aux textes et à la jurisprudence.
- Rédaction de notes juridiques internes (veille sur la jurisprudence, thématique particulièrement actuelle etc.).
- Production de matériel et support pour la formation juridique au sein de la fédération.

II. Bilan

Activité du mandat

L'activité du mandat juridique a été très soutenue cette année. Durant cette année scolaire 2024-2025, nous avons reçu beaucoup de demandes par courriels de la part des syndicats. Nous comptons plusieurs demandes urgentes par mois. Nous avons essayé de communiquer avec les autres commissions afin de transférer des demandes qui pouvaient être également traitées par elleux.

Comme l'année dernière, nous sommes tou·tes déchargé·es au moins un jour en commun : le vendredi. À partir de la rentrée, nous avons mis en place un numéro d'urgence pour se libérer de la veille journalière, trop chronophage, et pouvoir répondre au plus vite aux syndicats qui en auraient besoin.

Nous avons eu moins de suivi disciplinaire cette année, et lorsque cela arrive, cela peut mobiliser beaucoup d'énergie. Nous avons préféré renvoyer les derniers dossiers vers des avocats spécialistes en suivi disciplinaire au vu des circonstances d'espèce.

Nous poursuivons notre activité de rédaction de recours cette année. Nous regrettons que les personnes concernées n'envoient pas systématiquement les recours rédigés. Cela nous fait perdre du temps. Nous sommes devenu·es plus compétent·es en rédaction de références, même si nous n'avons pas eu l'occasion d'en rédiger beaucoup.

Nous poursuivons l'écriture du guide juridique et nous avons en septembre, participé à la rédaction de la brochure fédérale portant sur les droits des agent·es.

Recours

À noter une victoire importante en 2025 : la reconnaissance du versement de la prime REP/REP+ pour les AESH devant le Conseil d'État en juillet dernier.

Nous avons été beaucoup sollicité·es cette année sur les refus des congés pour formations syndicales et des ASA : nous avons rédigé de nombreux références libertés. Les décisions des juges ont été, pour beaucoup, décevantes. On constate une restriction très problématique quant aux autorisations d'absence pour congés de formations syndicales et ASA de la part des rectorats partout en France.

Nous notons enfin, avec satisfaction, qu'un nombre toujours plus important de syndicats peuvent désormais rédiger par eux-mêmes des recours administratifs ou contentieux et obtenir des victoires. Nous avons d'ailleurs animé pour la première fois cette année un stage niveau 3 de formateur·ices juridiques afin que les syndicats soient outillés pour se former, et répondre aux questions juridiques en interne autant que faire se peut.

Liens avec la CE et avec les autres commissions

Nous travaillons avec la CE pour faire valider les notes et visuels communiqués et pour mener les campagnes fédérales.

En 2024, nous avions mis en place un avis du mandat pour les demandes de participation de la fédération aux frais d'avocat·e et nous souhaitons le remettre en question durant cette année car il ne nous paraît finalement peu pertinent. De plus, il arrive souvent que nous soyons sollicité·es sur des dossiers que nous ne connaissons pas, et il nous arrive également de donner des avis négatifs et que cela engendre une certaine crispation de la part des syndicats et ou personnes concerné·es, par manque de compréhension des critères.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la commission anti-sexisme sur la préparation de la campagne « violence sexistes et sexuelles dans l'éducation nationale : pas de double peine ! », et sur l'action juridique en lien avec l'avocate chargée du dossier.

Nous travaillons également avec le GT amiante pour élaborer un guide juridique interne à destination des syndicats. Nous poursuivons notre travail avec la commission Sud Condition de Travail en co-organisant un stage sur la santé.

Stages

Les stages juridiques sont très nombreux, les syndicats locaux continuent de nous solliciter pour en animer localement. Nous avons redéfini les objectifs des stages en équilibrant connaissance et savoir-faire, afin de mettre l'accent sur la mise en pratique par les stagiaires. Pour la première année, nous avons organisé un stage de formateur.ice qui a été très instructif, et qui, nous l'espérons, permettra de multiplier les formations locales.

Avenir du mandat

Alexis Avril a quitté le mandat en juin 2025, nous avons essayé de trouver un.e remplaçant.e issu.e de l'ESR, sans succès. Nous allons réitérer nos recherches pour l'année prochaine.

III. Feuille de route pour l'année à venir

- Poursuite de la rédaction du guide juridique ;
- Organisation d'un stage juridique : suivi de cohorte 2025 ;
- Lancement de la campagne AED (coefficients des heures en horaires décalés) ;
- Organisation de stage avec les commissions SCT et anti-sexisme ;
- Participation à la campagne VSST dans l'éducation nationale : pas de double peine !;
- Poursuite de la campagne REP + / AESH.

IV. Participation aux commissions de Solidaires

(Pas de participation.)

Bilan commission ISP **2024-2025**

1. Présentation du travail de la commission ou du GT

Nom de la commission ou du GT : Immigration sans-papiers (ISP)

Mandaté·es en 2024/2025 : Marine Merlet

Avec ou sans décharge? Si oui, indiquez la quotité : 0.2 ETP

Fréquence des réunions : 5 réunions (sept, nov, janv, avril, juillet).

Nombre de syndicats représentés en moyenne aux réunions : entre 3 et 4

Nombre de personnes en moyenne aux réunions : 4 à 6

Quelle fréquence d'échanges sur la liste d'échanges ? Peu d'échanges

Quelle est la nature et l'activité de la commission par mail (échange d'information, débats, questions techniques ou juridiques...)? Sur la liste d'échanges sont envoyés majoritairement les prochains rendez-vous et quelques relais d'informations ainsi que des demandes d'avis et d'amendements pour des communiqués. Sur la boîte mail de la commission on reçoit des demandes spécifiques (souvent juridiques), des messages de suivis de luttes (logement, fichiers d'information en UPE2A, ...), des échanges pour préparer les formations (par exemple avec le SAF) ainsi que des inscriptions/demandes liées aux formations. Elle sert aussi beaucoup au lien avec la CE et avec des mandaté·e.s d'autres commissions.

2. Bilan

Qu'avez-vous fait (tract, brochure, CP, stage...) cette année ?

Formation que faire en GaV en novembre à Paris avec le SAF

Module lors de la formation lycée pro à Paris

Module lors de la formation antiraciste à Paris

Formation de deux jours sur la scolarisation des élèves migrant.e.s à Paris

Suivi du guide et des formations associé.es concernant les étudiant.es étranger.ères.

Écriture ou participation aux communiqués suivants :

<https://www.sudeducation.org/tracts/pour-le-respect-des-droits-des-enfants-et-des-personnes-migrant/>

<https://www.sudeducation.org/communiques/en-europe-la-honte-encore-des-politiques-d'accueil/>

<https://www.sudeducation.org/communiques/nouveau-gouvernement-meme-racisme-et-nouvelles-attaques-contre-les-personnes-immigrees/>

Quels débats avez-vous eu ?

Des discussions sur la faiblesse des luttes sans-papiers en terme de nombre de militant.es et la fatigue associée + découragement (quel.le.s allié.e.s acceptables, comment faire pour ne pas tomber dans de l'humanitaire, ...), discussion sur création de groupe de lutte sans-pap de premier concernés (notamment avec la coordination nationale portée par les jeunes du collectif du parc de Belleville).

Beaucoup de discussions pratiques sur quoi faire (formations, création/accompagnement/soutien de collectif, ...) et des échanges de pratiques et d'expériences.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? Hostilité et attaques fortes sur la question de l'immigration + tendance au découragement et manque de personnes dans la commission + une seule mandatée avec beaucoup de choses qui reposent sur une personne (+ sentiment de solitude).

3. Feuille de route pour l'année à venir ?

Quels sont vos projets ?

Repenser le stage « scolariser les élèves migrant.e.s » en lien avec les jeunes de la coordination nationale pour inclure les personnes concernées dans la création et l'animation du stage. Travailler sur la campagne contre la clause de nationalité et sur les documents administratifs concernant les mineur.es isolé.es.

Faire du lien avec le groupe UPE2A

Au sein de la commission, faire grossir le nombre de militant.es impliqué.es régulièrement et mieux partager le travail. Trouver quelqu'un.e pour un co-mandattement l'année prochaine avec l'idée que cette personne reprenne la commission ensuite.

4. Participation aux commissions de Solidaires :

Pas de participation car trop de charge de travail, suivi des mails de la commission immigration de Solidaires par Marine.

5. Questions à soumettre à débat avec les syndicats lors du CF :

En 2024-2025 Marine s'est retrouvée seule en décharge pour la commission et c'est encore le cas pour l'année scolaire qui arrive ; faire un retour pour envoyer des gens à la commission et voir si des personnes sont intéressées pour avoir du temps de décharge à moyen terme.

Stage « Militer dans l'ESR à Sud éducation formation niveau 1 »

Plaquette Provisoire

Il s'agit d'un stage pour les nouveaux adhérents afin de leurs donner les outils pour militer dans l'ESR, connaître ses principaux droits syndicaux, faire vivre sa section et au delà. Des temps en plénière et en atelier seront proposés.

9h -16h45 le 7 novembre 2025 dans la grande salle de le GAB

Ouvert à toutes les adhérent·es de Sud Education

9h Accueil des stagiaires

9h30 présentation com'ESR et enjeux

9h45-10h30 Présentation des principaux droits syndicaux

10h30-10h45 Pause

10h45 -11h30 Faire vivre sa section (Echanges à partir d'expériences de création de section dans les 5 dernières années)

11h30-12h30 Ateliers thématiques à définir

12h30-14h Déjeuner

14h-14h40 Retour ateliers

14h40 - 14h50 annonces com ESR prospectives

14h50h-15h05 Pause

15h05-16h05 Accompagnement syndical : études de cas pratiques

16h05- 16h45 Militer au-delà de sa section à Sud éducation et dans Solidaires

**Stage fédéral « prendre en charge syndicalement les victimes
de Violence Sexiste et Sexuelle au Travail »**
(plaquette provisoire)

**Objectif : Outiller et accompagner les équipes syndicales dans la prise
en charge des Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST)**

Date : Vendredi 14 novembre 2025

Lieu : Grange aux Belles

Organisé par la commission juridique & la commission Antisexisme, droits des femmes et des LGBTQIA+

Intervenant·es : mandaté·es juridique et antisexisme, membres de ces commissions (pas d'intervenant·es extérieur·es)

Stage à destination des équipes militantes, limité à 40 personnes

Au programme :

- Références/outils juridiques
- Identifier les VSST
- Demander une protection fonctionnelle en pratique
- Accueillir la parole des victimes avec une initiation à l'écoute active

Plaquette provisoire présentation stage 2026 pour mise à l'ODJ du CF de septembre

Stage de formation syndicale: La lutte antivalidiste, à l'école et ailleurs : connaissances, outils et enjeux pour une accessibilité universelle

- **Date et lieu:** 7, 8 et 9 janvier 2026 à Toulouse (31)

- Ce stage s'adresse à tous les adhérentEs de SUD éducation. Il sera co-organisé avec d'autres commissions fédérales : préca, LP, RASED et toutes celles qui le souhaitent.

-InvitéEs confirméEs: Odile Maurin (militante antivalidiste, fondatrice d'Handisocial) et Ahmed Hammad (militant-e à Handi-Social et autonomie de classe)

InvitéEs prévuEs (en attente de réponse):

- Elena Chamorro (enseignante et fondatrice du CLHEE : Collectif Lutte et Handicaps pour l'Egalité et l'Emancipation)
- Cécile Morin enseignante et militante au CLHEE
- Jérôme Bas, historien des luttes antivalidistes
- MilitantEs du collectif Enfantiste
- MilitantEs du CUSE (Collectif Une Seule Ecole)

Contenu du stage:

Différents temps de plénières et d'ateliers en groupes réduits sont prévus sur les 3 jours:

- Histoire des luttes antivalidistes
- Se former sur: le validisme, convention et textes ONU, droits des personnes concernées et MDPH
- Pédagogie: Accessibiliser les apprentissages plutôt que compenser
- Pour une école antivalidiste: Comment aider tous les enfants à penser et parler le handicap et les rapports sociaux.
- Violences faites aux enfants: cadres réglementaires et enjeux de luttes

- Le validisme dans nos milieux et/ou pratiques militantes
- La matrice validiste de l'Etat
- Lycées pro et validisme
- Extrême droite et validisme
- Réflexion pour une redéfinition du métier d'Aesh
- Réflexion sur le partenariat entre le médico-social et le scolaire

Les objectifs principaux de ce stage sont de:

- poursuivre et notre formation autour des enjeux des oppressions validistes en cours à l'école comme dans la société
- former les équipes militantes pour multiplier les stages locaux
- renforcer nos outils militants de luttes contre le validisme
- faire avancer nos pratiques professionnelles (à l'école) et militantes pour tendre vers l'accessibilité universelle

Demande d'un budget spécifique :

Nous demandons une enveloppe de 3000€ dans le cadre de l'organisation de ce stage qui prendront en charge des surcoûts indispensables pour un stage 100% accessible à tousTEs.



DEVIS

Marie Sivignon**Adelphea**

31 rue de l'Abbé Fremond APT D15
 49000 Angers
 07 60 44 26 55

<https://www.adelphea.fr/>

SIRET : 89471553100022

FACTURER À :

Fédération des syndicats SUD Éducation
 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

DESCRIPTION	nb de personnes	TAUX	MONTANT
Formation accueil de la parole dans les situations de VSS			
3 jours	50	70,00 €	3 500,00 €
1 journée par groupe de 15 à 17 personnes			
TOTAL			3 500,00 €

Mentions obligatoires :

Marie Sivignon, Adelphea, auto-entrepreneuse. Siret : 89471553100022. TVA non applicable, art. 293 B du CGI

IBAN FR76 4061 8803 5900 0401 1248 109 - **BIC** BOUS FRPP XXX

Facture à régler 30 jours après réception. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D. 441-5 du code de commerce), en plus des pénalités de retard de 15 %.

Salut les camarades,

Nous avons lu avec attention les expressions de l'AG des adhérent·es de la Loire et de l'équipe syndicale du Limousin au sujet de la situation de SUD éducation en Seine Saint-Denis et nous souhaiterions y répondre.

D'abord, nous remarquons que les syndicats de la Loire et du Limousin font tous deux partie de la CRC, à ce titre ils devraient être au courant de sa conclusion : c'est-à-dire son incapacité à proposer une résolution au conflit et à nous accompagner en ce sens.

Ensuite, nous comprenons que l'attribution de moyens aux deux parties aurait pu être tentante pour "satisfaire" tout le monde. Mais, outre qu'elle fait fi des décisions de notre congrès (qui, on le rappelle, a réuni 179 adhérent·es), cette solution aurait acté l'existence de deux syndicats SUD éducation 93 dans le département avec deux adresses mails et deux équipes de déchargé·es, ceci car aucune résolution de conflits n'a été possible pendant plusieurs années. L'existence de deux syndicats SUD dans le même département est contraire à nos statuts et particulièrement dommageable pour les luttes et l'activité syndicale.

Par ailleurs, nous tenons à informer que 80% de nos déchargé·es pour l'an prochain sont des nouveaux et nouvelles militant·es qui ont choisi de s'investir dans le syndicat afin de le reconstruire à partir du travail de terrain dans les secteurs géographiques. Ce sont des militant·es investi·es jusqu'alors dans leur section de ville ou d'établissement. Notre nouvelle structuration en 7 AG de secteur a permis le renouvellement de l'équipe de déchargé·es, ce qui devrait aider à la sortie de conflit. Maintenant que le congrès a tranché politiquement sur un conflit qui empêchait l'activité syndicale, nous voulons tourner la page et retrouver un syndicalisme utile aux luttes et à la défense des personnels. C'est pourquoi nous souhaiterions que le syndicat de la Loire cesse de qualifier les militant·es qui mettent en oeuvre les décisions du congrès des adhérent·es du 93 de manière péjorative ("fraction").

Au contraire, le groupe qui n'accepte pas les décisions de congrès a continué, avant les congés puis début septembre, d'appeler les adhérent·es de SUD éducation 93 à des AG départementales qui réunissent entre 10 et 15 personnes quand les AG de secteur ont réunis près de 60 adhérent·es suite au congrès. Ce groupe a contacté l'intersyndicale du 93 afin d'être reconnu par les autres syndicats du département et a créé une liste mail officieuse des syndicats et adhérent·es de la fédération afin de continuer à diffuser son discours. Ce groupe a même écrit directement à l'administration pour faire remonter sa propre liste de personnes déchargé·es qui sont tou·tes parties prenantes dans le conflit, contrairement à l'équipe que nous avons constituée. Il mène une vie alternative à celle du syndicat SUD éducation 93. Nous espérons que cette situation cessera le plus vite possible et nous rappelons que les militant·es qui le composent trouveront un accueil respectueux dans les AG de secteur s'ils souhaitent continuer à militer à SUD éducation 93, dans les conditions décidées par le congrès des adhérent·es.

Nous nous étonnons par conséquent particulièrement des propositions du syndicat du Limousin : elles sont antistatutaires puisqu'il s'agit de donner des décharges à un groupe d'adhérent·es pour faire vivre une autre structure syndicale dans le département au nom de SUD éducation 93.

Enfin, nous comprenons que les réalités militantes de nos départements sont très différentes : le syndicat de la Loire compte 84 adhérent·es et le Limousin, 26 adhérent·es. Les questions de démocratie interne et de participation aux AG ne s'y posent pas de la même façon qu'en Seine Saint-Denis où SUD éducation 93 compte 625 adhérent·es et a tenu des AG à 80, voire 100 adhérent·es. Par exemple, les adhérent·es de la Loire réuni·es en AG ont visiblement trouvé le temps d'étudier nos statuts et nos décisions de Congrès pour en juger, mais un tel travail au sujet de la vie démocratique d'un autre syndicat de la fédération n'a jamais été possible au sein de nos AG départementales du 93.

Pour rassurer les adhérent·es de la Loire réuni·es en AG, nous pouvons leur garantir que les AG de secteur sont décisionnelles et qu'elles ont déjà commencé à prendre des décisions. De plus, la nouvelle organisation prévoit un congrès départemental annuel, lui aussi décisionnel.

En Seine Saint-Denis, le fonctionnement uniquement départemental était inadapté à notre taille et a éloigné

gné les adhérent·es de la prise de décision. Cela a été un terreau favorable à la cristallisation des conflits. C'est pourquoi, nous espérons à l'avenir qu'avant de porter un jugement sur les décisions du congrès des adhérent·es du 93, ces syndicats sauront interroger leurs propres biais.

Les adhérent·es qui n'acceptent pas les décisions de notre congrès ont annoncé pendant le congrès qu'iels tenteraient d'agir dans la fédération pour empêcher l'application des décisions de congrès et si cela ne fonctionne pas, qu'iels feraient appel à la justice. Nous espérons pour notre part que les conflits qui ont paralysé notre syndicat départemental pendant plusieurs années, et que la CRC n'a pas su traiter, ne vont pas s'exporter dans la fédération.

Enfin, pour répondre au point G.5.1 proposé par la CE relative à la reconnaissance de nos décisions de Congrès:

Nous demandons la reconnaissance des décisions émanant du Congrès du 12 juin :

- Parce que ces décisions ont été prises dans un Congrès rassemblant plus de 170 personnes à divers moments de la journée, Congrès lui-même décidé en AG et convoqué dans les formes.
- Parce que l'ensemble des votes se sont tenus, malgré les tentatives d'obstruction et les perturbations importantes provoquées par une vingtaine de personnes : arracher les micros, débrancher les ordinateurs, jouer du violon, chanter et crier, etc.

La fréquentation des AG ultérieures au Congrès du 12 juin, tenues le 20 juin, montre qu'il y a bien aujourd'hui un seul syndicat démocratique, rassemblant en AG 54 personnes, et de l'autre côté un groupe de dix à quinze personnes qui n'a pas d'activité syndicale réelle mais cherche seulement à poursuivre le conflit. Pour de plus amples détails sur le déroulement de cette journée, nous renvoyons aux messages envoyés sur les listes fédérales les 14 et 20 juin, en annexes ci-dessous.

Solidairement,
SUD éducation 93

ANNEXE 1 : Mail envoyé le 14 juin à adherent-e-s <adherent-e-s@listes.sude-ducation93.org>, Liste équipes <equipes@listes.sudeducation.org>, Syndicats <syndicats@listes.sudeducation.org>, intitulé «Décisions du congrès extraordinaire, nouvelle organisation interne et AG de secteurs vendredi 20 juin», qui comporte en pièce jointe le texte validé en Congrès, ainsi que le CR et le RD de la journée de Congrès du 12 juin 2025.

Chèr·es camarades,

Le congrès exceptionnel de SUD éducation 93 s'est tenu ce jeudi 12 juin à la Bourse du travail de Paris. Il a eu lieu pour essayer de sortir de la crise profonde que traverse le syndicat depuis plus de deux ans. Deux textes ont été proposés pour faire face à la situation. Le premier (texte 1) proposait des aménagements et de continuer dans le schéma actuel d'organisation du syndicat. Le second (texte 2) proposait une expérimentation sur un an (avec un nouveau congrès l'année prochaine) pour ramener le syndicat sur une échelle moins conflictuelle avec la création de 7 AG de secteurs géographiques, des moyens donnés sur le terrain et une coordination départementale. La CRC (commission de résolution des conflits) de la fédération SUD Éducation était présente.

179 adhérent·es ont participé au congrès sur la journée. Dès le matin, deux blocs se sont dégagés avec une minorité à 48 (pour une fusion des textes, autour du texte 1) et une majorité à 88 (pour des votes en oppo-

sition des textes, autour du texte 2).

A partir de là, le groupe minoritaire a tout fait pour que le congrès ne puisse pas avancer par toutes les manœuvres possibles et imaginables : prises de paroles répétées et redondantes, provocations (comparer la majorité des congressistes au gouvernement, à Sarkozy, à des bourgeois, à des racistes, des homophobes...), mensonge sur les éléments écrits dans les textes, refus que le congrès puisse voter... tout en défendant le fait que l'on pouvait continuer ensemble sans rien changer au fonctionnement du syndicat.

Pour éviter que le congrès ne s'enlise, les signataires proposant un protocole de départ collectif et volontaire du syndicat en cas de fort désaccord ont retiré leur texte en fin de matinée, dans une volonté d'apaisement.

Le conflit central a reposé sur le fait de voter l'expérimentation (texte 2) aux 2/3 ou à la majorité simple. De nombreux arguments ont été utilisés (voir le compte rendu), avec une lecture différente de nos statuts. Le congrès était en train de s'enliser ce qui signifiait une validation de fait du texte 1 pourtant minoritaire, sans même avoir pu voter. Pourtant de nombreuses modalités de vote différentes ont été proposées pour essayer de trouver une porte de sortie. Aucune ne convenait à la minorité (30-40 adhérent.es) qui voulait que nous sortions du congrès sans décision, que nous suspendions le congrès, que nous reportions le congrès... bref tout ce qui allait contre le sens même de ce congrès extraordinaire de sortie de crise.

Un double vote a été proposé par la tribune sans contestation du congrès. Il s'agissait de voter d'abord aux 2/3 du congrès les modalités d'adoption des textes puis si aucun ne passait aux 2/3 de choisir les modalités par la majorité simple.

Une fois que le premier vote aux 2/3 a eu lieu sans majorité au 2/3, les défenseuses et défenseurs du texte 1 ont refusé le deuxième vote à la majorité simple et n'y ont pas participé. A partir de là, il y a eu une suspension de séance. A la reprise, les signataires du texte 1 (une trentaine à ce moment) ont tout fait pour que le congrès ne puisse plus continuer, d'abord en refusant de participer à la présidence de tribune comme cela avait été convenu de manière consensuelle, afin de bloquer notre instance démocratique. Ils ont décidé de prendre un micro et d'y hurler que le congrès était terminé, de crier, de faire des slogans de manifestation, d'interpeller les congressistes qui voulaient pouvoir voter, de menacer les congressistes, d'envahir physiquement le devant de la tribune, en se tenant debout devant la tribune en empêchant ainsi son travail, et de s'imposer physiquement face à la tribune, de débrancher le micro de la tribune... au mépris des congressistes et du congrès. Ces pratiques ont été particulièrement choquantes pour les adhérent.es qui assistaient à leur première réunion du syndicat. Elles sont profondément anti-démocratiques et validistes.

Le congrès a quand même pu continuer, nombre de congressistes refusant de se faire imposer des décisions par une minorité qui refuse les votes. Le texte 2 d'expérimentation (en pièce jointe) a été adopté avec plus des 2/3 des votantes.

Il s'applique à partir de ce moment avec des mesures immédiates et d'autres à finaliser vendredi prochain (suppression des AG départementales, les AG de secteurs géographiques deviennent la base démocratique et le lieu principal d'activité du syndicat, un conseil syndical départemental permet la coordination des secteurs géographiques, suppression de l'équipe syndicale après le 1er conseil syndical départemental, suppression des commissions départementales, adapter vie-interne...).

La nouvelle organisation du syndicat et les décisions de congrès seront finalisées dans leur mise en place pratique avec les AG de secteurs vendredi 20 juin au matin suivi l'après midi du premier conseil départemental pour les délégué.es des secteurs (ASA en pièce jointe, possible de la poser jusqu'à mardi 17 juin inclus).

Un nouveau mail sera envoyé en milieu de semaine prochaine avec l'ensemble des points de rendez-vous.

En attendant, il reste une dernière AG départementale de préparation de Conseil fédéral qui se tiendra lundi 16 juin de 18 à 20h au 31 rue de la Grange-aux-Belles ouverte à l'ensemble des adhérent.es.

Pour information et discussion aux AG de secteurs :
Faire face à des tentatives de déstabilisation de notre syndicat

Vendredi 13 juin, le lendemain du congrès, des personnes autour du texte 1 et de la tentative de blocage de congrès ont décidé de remettre en cause la légitimité des votes du congrès. La boite mail du syndicat a été utilisée pour envoyer un mail à la commission exécutive fédérale (il a été ensuite supprimé pour effacer les traces, heureusement maladroitement). La permanence du vendredi a envoyé un mail aux adhérent.es et à la fédération sans aucun mandat du syndicat et en refusant les décisions du congrès.

Une minorité refuse aujourd’hui les décisions collectives du syndicat et semble vouloir construire un autre syndicat en parallèle en appelant à ne pas appliquer les décisions de congrès. C'est une logique fractionniste très grave. Le syndicat appartient à ses adhérent.es qui se sont exprimé.es au congrès du 12 juin.

Après deux ans de crise, une sortie démocratique à la situation a été adoptée. Notre outil syndical est précieux et nécessaire, nous allons continuer de le construire en retrouvant la sérénité et la camaraderie nécessaire, nous ne le laisserons pas se faire détruire.

||||||||||||||||||||||||||||

Rappel des secteurs géographiques en fonction de son lieu de travail :

Secteur A : Épinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, Stains, Université Paris 13

Secteur B : L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Université Paris 8

Secteur C : Aubervilliers, La Courneuve, Dugny, Le Bourget, Campus Condorcet
RDV vendredi 9h-12h à la Bourse du Travail d'Aubervilliers, 1 rue des 21 appelés (métro A. Césaire)

Secteur D : Bobigny, Bondy, Drancy, Pantin, Noisy-le-Sec, Les Pavillons-sous-Bois

Secteur E : Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Livry-Gargan, Villepinte, Vaujours, CoubronTrem-blay-en-France, Sup Créteil UPE

Secteur F : Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Romainville, Bagnolet, Montreuil, IUT Montreuil Rosny-sous-Bois
RDV de 9h à 12h à la bourse du travail de Montreuil

Secteur G : Clichy-sous-Bois, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Université Gustave Eiffel, Villemomble

En pièce jointe de ce mail, trois documents, en Annexes 3,4,5 du texte actuel.

ANNEXE 2 Mail envoyé le 20 juin à equipes@listes.sudeducation.org, syndicats@listes.sudeducation.org, adherent-e-s@listes.sudeducation93.org, Conseil-syndical@solidaires93.org

Rapprocher la prise de décision des adhérent·es et renforcer l'action de terrain : c'est le projet autogestionnaire de SUD éducation 93 !

Texte validé au consensus du Conseil Syndical Départemental de Sud
Éducation 93 du 20 juin 2025
suite aux AG des 7 secteurs géographiques ayant réuni 54 personnes.

Depuis le congrès de SUD éducation 93 qui s'est tenu le 12 juin dernier, des partisan·ne·s du texte 1 «Refonder ... », qui a perdu les votes du congrès essaye d'utiliser son réseau dans la fédération pour diffuser de fausses informations au sujet de ce congrès et de faire taire notre projet syndical pourtant majoritaire dans notre syndicat départemental. Nous voulons rétablir la vérité et expliciter auprès des syndicats de la fédération à quel point le projet syndical adopté lors du congrès correspond aux valeurs de SUD éducation.

D'abord, personne n'a été ni exclu de notre syndicat, ni purgé : tous les membres de la minorité de notre syndicat sont les bienvenu·es dans les AG de secteur et seront considéré·es avec camaraderie s'ils acceptent de respecter les décisions du congrès.

Contrairement à ce qui est répété : le texte validé au congrès sur l'organisation en AG de secteur prévoit le maintien de la non-mixité. La non-mixité est un outil indispensable pour nos luttes, et nous avons à cœur qu'elle puisse continuer à exister dans notre syndicat départemental pendant l'expérimentation puis confirmée par les modifications statutaires qui seront discutées en juin prochain en congrès.

Ensuite : quel est le projet syndical adopté lors de notre congrès ?

Nous avons fait au consensus en AG le constat que le conflit qui dure

depuis des années dans le 93 avait paralysé notre activité syndicale. Des membres des commissions de lutte contre les discriminations accusent l'équipe syndicale d'autoritarisme quand elle applique les décisions de l'AG des adhérent·es, avec lesquelles les membres de ces commissions ne sont pas d'accord, et l'équipe syndicale est mise en difficulté car les commissions se comportent comme des organes autonomes et décisionnaires. C'est pourquoi nous avons proposé de dissoudre toutes les instances départementales autour desquelles se cristallise le conflit et de renvoyer tou·tes les militant·es au militantisme de terrain en découplant le département en secteurs de taille à peu près équivalente et de donner le plus de moyens et de pouvoir aux sections de ville. Les adhérent·es pourront ainsi participer à des AG de secteur où ils et elles pourront côtoyer les adhérent·es de leur secteur, et, une fois par an, à un congrès départemental. Une structure départementale continuera à exister avec un Conseil Syndical Départemental réunissant les mandaté·es des AG de secteur, avec des compétences restreintes.

Au-delà du conflit en cours, nous faisons le constat qu'au regard de notre nombre (entre 550 et 700 adhérent·es), le fonctionnement par AG départementale d'adhérent·es n'est pas assez démocratique et horizontal, il faut rapprocher la prise de décision du terrain et donner des moyens au terrain pour permettre un plus grand investissement des adhérent·es dans l'action syndicale. Cette nouvelle organisation devrait nous permettre de mener davantage de tournées, d'assurer des permanences locales, de construire des luttes au plus près du terrain. Et nous espérons qu'en militant ensemble dans nos villes, nous pourrons dépasser les conflits qui ont trop longtemps paralysé le syndicat départemental. Nous faisons le constat que nous ne pouvons pas fonctionner à 700 comme à 50 ou à 200 et nous sommes déterminé·es à expérimenter une organisation qui permette de garantir la démocratie syndicale pour un syndicat fort et efficace dans les luttes.

Nous souhaitons que les camarades, qui portaient un projet de maintien de la structure départementale actuelle et dont les positions ont été minoritaires au congrès départemental, acceptent les décisions du congrès départemental et cessent de calomnier le congrès du 93.

Les AG de secteur ont été constructives. Elles se sont toutes tenues sereinement et annoncent une rentrée dynamique et offensive pour notre syndicat.

Pour sortir du conflit et sauver notre outil syndical commun : recentrer le syndicat sur l'échelon local

Texte adopté par le congrès extraordinaire de SUD Education 93 du 12 juin 2025

Nous ne parvenons pas à sortir du conflit à l'échelle départementale, la confiance est insuffisante et nos instances paralysées. Les AG départementales ont été désertées et ont trop longtemps servi de terrain d'affrontement, ruinant notre travail d'élaboration et de coordination.

Une raison importante en est que nous ne pouvons pas fonctionner aujourd'hui à 650 comme hier à 250.

Pour limiter les points de tension, pour renforcer notre ancrage local et notre démocratie autogestionnaire, nous proposons de recentrer le syndicat sur l'échelon local en conservant une capacité de coordination et d'action à l'échelle départementale. Cette proposition s'inspire de statuts déjà existants, SUD culture et SUD CT 93 notamment.

L'ensemble des propositions sont à tester pour l'année scolaire 2025-2026. Un bilan sera fait pour la fin de l'année scolaire 2025-2026 pour décider de l'intégration ou non des expérimentations à nos statuts.

Proposition (1) Suppression des AG départementales, de l'équipe syndicale, des commissions départementales, au profit d'une nouvelle organisation du syndicat.

Objets et lieux principaux de conflits, ces instances sont de fait des espaces qui ne remplissent plus leurs fonctions. Elles sont par ailleurs de moins en moins démocratiques : la fréquentation en AG s'est affaiblie de façon importante ces deux dernières années.

Proposition (2) les AG de secteur géographique (AG) deviennent la base démocratique et le lieu principal d'activité du syndicat.

Notre militantisme est ancré territorialement. Plus nous sommes proches du terrain, plus nous sommes en phase avec notre milieu professionnel et notre territoire dans notre action interprofessionnelle. La proximité favorise également le travail de compréhension et de consensus et l'implication démocratique des adhérent·es.

Pour ces raisons, des secteurs géographiques regroupant plusieurs communes sont créés de façon systématique sur l'ensemble du département sur la base de l'article 12 de nos statuts.

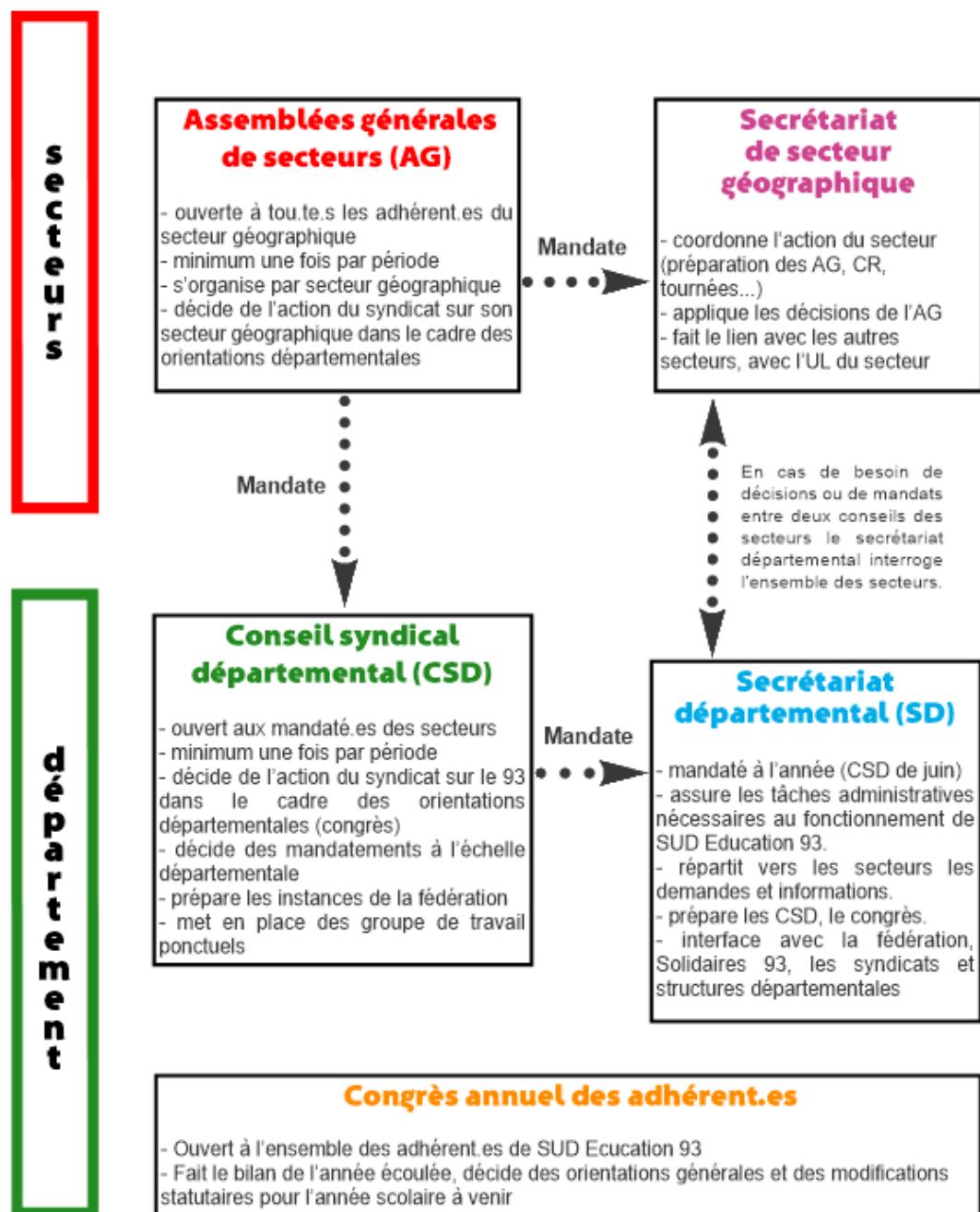
Le découpage du territoire de Seine-Saint-Denis en secteurs géographiques doit essayer d'être cohérent avec le découpage en Unions locales interprofessionnelles, il doit prendre en compte les réalités professionnelles (en particulier dans le 1er degré) et il doit être fonctionnel géographiquement et autant que possible équilibré dans le nombre des adhérent·es.

En annexe est proposé un exemple de découpage possible du département en 6 ou 7 secteurs, qu'il faut garder cohérent avec le découpage géographique actuel des UL. Les sections universitaires se rattacheront au secteur géographique de leur choix parmi leurs lieux de travail

Les AG de secteur sont l'organe décisionnaire des secteurs. L'ensemble des adhérent·es du secteur sont membres de plein droit de ces AG. Pour le reste, chaque secteur définit librement son mode de fonctionnement interne, dans le respect des statuts de SUD éducation 93.

(Schéma simplifié dessous)

Proposition d'expérimentation de fonctionnement du syndicat pour 2025-2026



Proposition (3), Un conseil syndical départemental permet la coordination des secteurs géographiques

Un conseil syndical départemental est institué pour prendre des décisions à l'échelle départementale.

Il réunit des délégué·es des secteurs une fois par mois, à raison d'un·e délégué·e mandaté·e par secteur, plus la possibilité d'un·e délégué·e supplémentaire par tranche de 15 adhérent·es complète à jour de cotisation. Le nombre d'adhérent·es et le nombre de délégué·es possibles pour chaque secteur est mis à jour avant chaque Conseil syndical départemental. Le nombre de mandats attribués à chaque secteur est égal à son nombre d'adhérent·es. Les secteurs répartissent librement leurs mandats à leurs délégué·es de façon à représenter la diversité des positions exprimées en AG.

Tableau de répartition des délégué·es

Nombre d'adhérent·es à jour de cotisation	Nombre de délégué·es maximum en CSD
de 46 à 60	4
de 61 à 75	5
de 76 à 90	6
de 91 à 105	7
de 106 à 120	8
de 121 à 135	9
de 136 à 150	10
de 151 à 165	11

Le secrétariat départemental, la trésorerie départementale et nos représentant·es des instances paritaires sont également membres du conseil syndical départemental. Iels n'ont pas de droit de vote mais peuvent intervenir dans les débats, notamment pour rendre compte de leur mandat et prendre de nouveaux mandats.

Tout·e adhérent·e de SUD éducation 93 peut assister au Conseil syndical départemental, mais sans droit de vote, ni droit de parole dès lors qu'iel n'est pas un·e délégué·e mandaté·e par son secteur.

Le consensus est privilégié pour la prise de décision en Conseil syndical départemental. A défaut de consensus, un vote a lieu, chaque délégué·e présent·e comptant pour une voix.

Entre deux réunions du Conseil syndical départemental, le Conseil syndical départemental peut prendre des décisions par mail sur la boucle mail d'information et de prise de décision

Conseilsyndical@sudeducation93.org, à la majorité des secteurs géographiques, chaque secteur géographique disposant alors d'un nombre de voix égal au nombre de délégué·es auquel il a droit en Conseil syndical départemental.

Proposition (4) : répartition des compétences entre les AG de secteurs et le Conseil syndical départemental

L'objectif étant aujourd'hui de mettre au centre l'échelon local, la plupart des compétences sont dévolues aux AG de secteurs et non à l'échelon départemental. L'échelon départemental se limite aux compétences qu'il serait trop compliqué d'organiser à l'échelon local.

Compétences des AG de secteur :

- Luttes sectorielles et interprofessionnelles à l'échelle locale : dépôt de rassemblements et manifestations, organisation des apparitions, sécurisation etc.
- Luttes sectorielles et interprofessionnelles à l'échelle départementale, IDF, voire plus : Les secteurs jouent un rôle moteur en proposant des initiatives en Conseil syndical départemental, et dans l'exécution des décisions prises en Conseil syndical départemental.
- Expressions publiques diverses et variées : rédaction de tracts et communiqués, réseaux sociaux, etc. Le site internet de SUD éducation 93 rassemble ces expressions.
- Accompagnement individuel des collègues du secteur géographique.
- le soutien et l'accompagnement aux procédures juridiques des collègues, dans la mesure où cela respecte les plafonds définis pour les dépenses.
- Participation à la vie interprofessionnelle locale
- Formations : Les secteurs peuvent organiser des formations locales et les ouvrir ou non au reste du département. Ils peuvent proposer des formations départementales en Conseil syndical départemental, et assurer l'organisation de ces formations après décision en Conseil syndical départemental.
- Aide / soutien aux autres secteurs géographiques.
- Organisation de la structuration du secteur et vie interne au secteur: mandatement d'une équipe d'animation, organisation des AG de secteur et de l'exécution des décisions, des réunions et évènements internes divers et variés, obtention de bureaux et gestion matérielle des permanences...
- Chaque secteur a le droit de disposer d'argent de SUD éducation 93 pour mener à bien ses activités, selon les règles suivantes. Le montant pouvant être dépensé annuellement pour chaque secteur est de 1000 euros + 50 euros par adhérent·e membre du secteur. Par exemple, un secteur comptant 103 adhérent·es pourrait dépenser 6150 euros dans l'année. Une dépense ne peut excéder 1000 euros, au-delà de quoi le secteur doit faire valider la dépense par le Conseil syndical départemental.

La trésorerie reste départementale, les secteurs n'ont pas de trésorerie propre.

- mandats soumis en Conseil syndical départemental et concernant l'ensemble des instances de SUD/Solidaires dans lesquels se trouve SUD éducation 93. Le conseil fédéral se prépare en AG de secteur. Le CSD aggrège les résultats et débat de la pertinence de demander la procédure de votes par mandats en CF. Il désigne les délégué·es au CF en suivant les propositions des secteurs.

Compétences du Conseil syndical départemental (CSD)

- Expressions et luttes à l'échelle départementale,
- Intersyndicale départementale,
- Participation aux instances fédérales et échanges divers avec la fédération SUD éducation (transfert d'information, commandes matérielles, etc.),
- Participation à l'Union Départementale Solidaires 93,
- participation aux instances paritaires départementales,
- Coordination académique avec SUD éduc 77 et 94, notamment pour les instances académiques et les élections.
- Trésorerie départementale et validation des dépenses des secteurs pour les montants supérieurs à 1000 euros.
- Relevé des mails de contact@sudeducation93.org pour transfert ou traitement
- Administration du site internet départemental
- Révision des délimitations géographiques des secteurs.
- Organisation du Congrès annuel de SUD éducation 93.
- Création de groupes de travail départementaux qui ont un objectif précis (préparer un Congrès, une formation, écrire un tract...) et cessent d'exister ensuite.
- Mandatement d'adhérent·es pour des tâches d'exécution à l'échelle départementale, sur proposition d'un secteur.
- Le tirage de tracts et d'affichettes reste pour l'instant à la charge du syndicat départemental. Le Conseil syndical départemental met à l'ordre du jour d'une de ses premières réunions une proposition pour 1. équiper les permanences dans les secteurs en matériel informatique et moyens de tirage, et 2. répartir les moyens de tirage par secteur, afin de transférer à terme la charge des tirages aux secteurs.

Proposition (5) : Un secrétariat et d'une trésorerie départementale.

Une trésorerie et un co-secrétariat sont institués pour assurer les tâches administratives courantes nécessaires au fonctionnement de SUD éducation 93. Nous proposons de le réduire au minimum soit :

- deux co-trésorier·es
- entre deux et quatre co-secrétaires selon les possibilités.

Les co-secrétaires et co-trésorier·es sont mandaté·es pour une année et révocables par le Conseil syndical départemental. Iels n'ont pas de pouvoir de décision politique, et doivent soumettre les prises de décision au Conseil syndical départemental, soit en instance, soit par mail en cas d'urgence.

Le secrétariat et la trésorerie prennent part à l'exécution des décisions prises par le conseil syndical départemental, conjointement avec les secteurs ou adhérent·es individuel·les proposé·es par leur secteur qui peuvent également être mandaté·es par le Conseil syndical départemental pour réaliser des tâches d'exécution.

Une personne ne peut cumuler les fonctions de co-secrétaire et co-trésorier·e entre elles et avec la fonction de délégué·e de secteur.

Proposition (6) Un congrès annuel de SUD éducation 93

Un Congrès de SUD éducation 93 a lieu en mai-juin de chaque année, composé de l'ensemble des adhérent·es de SUD éducation 93. Sur la base de propositions faites par des groupes d'adhérent·es représentant a minima 1% des adhérent·es, il définit les orientations du syndicat et décide des modifications statutaires.

Le Conseil syndical départemental mandate les personnes qui organisent le Congrès.

Proposition (7) La décharge doit être donnée en priorité à l'échelon local.

Toujours en vue de recentrer sur le local, les moyens sont attribués en priorité à l'échelon local. Sur les 6,2 ETP (équivalents temps plein) attribués par la fédé à SUD éducation 93, nous proposons :

- 1 à 2 ETP pour l'exécutif départemental,
- 4 à 5 ETP pour les secteurs,
- 0,6 ETP maximum pour Solidaires 93, soit 10% de nos moyens.

Proposition (8) adapter “Vie interne” à la croissance du syndicat

La boucle d'échanges mail vieinterne@listes.sudeducation93.org a joué un rôle délétère dans l'aggravation du conflit qui traverse actuellement le syndicat. Nous proposons donc de modifier le fonctionnement des boucles de discussion interne :

A l'échelle départementale, la liste de discussion conseilsyndical@sudeducation93.org est créée qui rassemble les mails des secteurs. Elle permet l'échange d'information entre secteurs et la prise de décision du Conseil syndical départemental entre deux réunions de ce Conseil.

La liste vie-interne est transformée : chaque adhérent.e peut être inscrit.e mais seul les secteurs ou le secrétariat départemental peuvent y écrire

A l'échelle des secteurs, chaque secteur est libre de créer une boucle mail interne pour les échanges entre adhérent·es du secteur. Ces listes sont hébergées par SUD éducation 93.

Proposition (9) : Réduire la durée des réunions

Les AG départementales marathon d'une journée ont montré leurs limites. Elles ne permettent pas l'inclusion du plus grand nombre, renforcent la séparation entre adhérent·es et militant·es et multiplient, dans le contexte actuel, les risques de conflit.

En conséquence, la durée des conseils syndicaux départementaux est réduite à une demi-journée maximum. Les secteurs sont encouragés à éviter les AG de journée entière. Les demi-journées restantes libérées du travail doivent servir à l'activité syndicale quotidienne et à la formation...

Proposition (10) un contrôle collectif des ASA

Les autorisations spéciales d'absence se font au nom de l'activité syndicale, décidée collectivement soit par les secteurs selon les modalités qu'elles définissent, soit par le conseil syndical départemental et son exécutif, qui établit une liste des circonstances dans lesquelles il est possible de prendre une ASA. Il n'est pas possible de s'auto-mandater pour prendre une ASA.

Les ASA peuvent être prise à l'échelon des secteurs comme à l'échelon départemental dans la limite du crédit de temps syndical qui leur est attribué. Nous proposons que ces crédits suivent la même clef de répartition que les décharges, soit environ :

- 25 % des CTS pour l'échelle départementale,
- 75 % des CTS pour les secteurs, à répartir équitablement entre secteurs.

Toute ASA prise par un secteur ou à l'échelle départementale doit être signalée au secrétariat qui l'ajoute à un tableau de synthèse présenté à chaque conseil syndical départemental.

Restaurer la confiance, la camaraderie et la démocratie

Pour restaurer les liens de confiance et de camaraderie, il est essentiel de restaurer des espaces d'échanges constructifs et bienveillants, qui permettent la construction collective, l'expression des désaccords dans le respect et permettent d'avancer ensemble.

Proposition (11) Obligation de nommer des paroles et actes problématiques lorsqu'il y a accusation publique.

Nous ne sommes pas coupé·es de la société et pouvons reproduire involontairement des pratiques de domination sexistes, racistes, LGBTQIA+phobes, validistes ou classistes. Il est donc nécessaire de pointer les actes ou paroles problématiques lorsqu'ils existent, afin d'avancer dans le syndicat sur le travail nécessaire et collectif de déconstruction.

Des espaces en non-mixité non décisionnaires sont maintenus à l'échelle départementale :

- soit dans le cadre des formations lorsque cela est jugé pertinent,
- soit accolés à une réunion du Conseil syndical départemental, sans qu'il soit nécessaire d'être membre du Conseil syndical départemental pour y participer.

Pour autant, une distinction doit être faite entre la manière dont nous combattons nos adversaires politiques et la façon dont nous formulons des critiques entre camarades sur ces questions. Pour éviter les pratiques d'accusations publiques qui ont pu traverser le syndicat, toute mise en cause publique d'une personne ou de ses actes (en réunion, sur une liste mail, dans une assemblée...) doit s'accompagner d'une explication lui permettant de comprendre, ainsi qu'à l'ensemble des adhérent·es, les faits, actes ou expressions qui posent problème.

Proposition (12) Protéger les camarades des agressions

Des mesures doivent pouvoir être prises contre les agressions. Toute insulte caractérisée ou agression, notamment raciste, sexiste, lgbtqiphobe ou validiste, envers des camarades, ainsi que le non-respect de la proposition 10 (obligation de nommer des paroles et actes problématiques lorsqu'il y a accusation publique), quel qu'en soit le cadre, entraîne la suspension de la personne par le secrétariat départemental, qui en informe le conseil syndical départemental. Cette suspension court jusqu'à la prochaine réunion du conseil syndical départemental. A cette réunion, le conseil syndical départemental statue sur le maintien ou non de la suspension et sur la possibilité d'engager une procédure de sanction voire d'exclusion.

Restaurer une action syndicale forte

Pour éviter le repli sur l'échelon local, la priorité donnée aux secteurs doit aller de pair avec la définition d'objectifs communs. Voici quelques propositions pour remettre le syndicat en route :

Proposition (13) appliquer la feuille de route du congrès de 2024

Le syndicat se donne les moyens de mettre en application le plus rapidement les décisions des congrès de 2023 et 2024 en préparant une feuille de route qui sera validée en Conseil syndical départemental de la période septembre-octobre 2025, incluant la préparation des élections professionnelles de 2026

Proposition (14) multiplier les tournées syndicales

Une priorité de l'action des secteurs est de présenter notre outil syndical au maximum de travailleuses et travailleurs de l'éducation du département. Cela passe par une action concrète de tournées syndicales sur le terrain, des discussions avec les collègues et leur accompagnement, la mise à jour régulière des panneaux syndicaux.

Proposition (15) Les stages et la formation

Une priorité pour l'année 2025-2026 nous semble la mise en place de stages de formation locaux. Ces stages sont organisés en priorité par les secteurs, qui peuvent ouvrir les formations. L'exécutif départemental diffuse les informations sur les stages fédéraux et interprofessionnels pertinents.

Proposition (16) un tract SUD Education 93 minimum par période

SUD éducation 93 publie au minimum un tract sur la situation pour l'éducation et les travailleuses et travailleurs dans le 93 par période scolaire, à la suite de la réunion du conseil syndical départemental, soit au minimum 6 par an.

Proposition (17) renforcer notre outil interprofessionnel

Chaque secteur s'efforce de participer à l'Union locale Solidaires de son territoire en faisant attention à ce que les camarades de l'éducation n'y soient pas sur-représenté.es en nombre et n'écrasent pas les discussions.

Proposition (18) Vote du découpage géographique en congrès le 12 juin puis AG de secteurs et Conseil syndical départemental le vendredi 20 juin.

Afin de mettre en œuvre concrètement ces propositions, notamment s'organiser à l'échelle des secteurs, mandater des délégué·es pour le Conseil syndical départemental et permettre notamment la remontée des décharges nous proposons :

- de voter dès le Congrès du 12 juin le découpage géographique des secteurs ainsi que le nombre de délégués autorisé pour chaque secteur pour le Conseil syndical départemental, et de décider de la création des adresses mails de contact des secteurs et de la création de la liste mail conseilsyndical@sudeducation93.org

- de maintenir l'équipe syndicale dans ses fonctions exécutives jusqu'au premier conseil syndical départemental. Le premier conseil syndical départemental décide de la prolongation ou non du mandat de l'équipe syndicale pour assurer la transmission au cours de l'été, jusqu'au 31 août maximum.

- d'organiser, pour le vendredi 20 juin :

* le matin, des AG de secteur organisées par des adhérent·es volontaires dans chaque secteur, ayant pour objet notamment 1. de mandater des personnes volontaires pour animer leur secteur et éventuellement prendre de la décharge 2. de mandater des délégué·es pour le conseil syndical départemental 3. de proposer à mandatement des personnes pour assurer des tâches d'exécution à l'échelle départementale.

Pour l'organisation de ces AG de secteur, les adhérent·es volontaires se signalent à l'équipe syndicale et organisent leurs AG. L'équipe syndicale met les outils à disposition et sollicite si besoin les adhérent·es pour que tous les secteurs tiennent une première AG. Les adhérent·es du secteur ainsi que le syndicat sont informé·es de la date et du lieu de l'AG de secteur.

* l'après-midi du vendredi 20 juin, un Conseil syndical départemental ayant pour objet principal de voter la répartition des décharges à faire remonter à la fédération, et le mandatement des co-trésorier·es et co-secrétaires ainsi que les autres mandats départementaux d'exécution jugés nécessaires par les secteurs.

Ce Conseil syndical départemental en outre prévoit une formation sur l'animation des secteurs pour la rentrée de septembre. La proposition d'ordre du jour, votée en début de Conseil syndical départemental, intègre enfin les éventuels points d'ordre demandés par les AG de secteurs.

Proposition (19) Instaurer une permanence juridique départementale

Pourquoi et dans quel but nous proposons d'instaurer une permanence juridique départementale ? Nous sommes encore une fois face à un constat problématique : de nombreux dossiers tombent dans l'oubli ou son mal traités (temporalité, suivi, formation) et l'organisation et la formation actuelles ne permettent pas de suivre de façon efficace les demandes qui nous sont faites et le projet d'accompagnement syndical que nous portons. Une permanence juridique permettra ainsi, sur la base d'une formation solide de clarifier et rationaliser les suivis syndicaux et gagner en efficacité tout en libérant de l'espace militant pour les luttes.

Cette permanence permettra donc de répondre aux questions juridiques rapides que peuvent se poser les personnes qui contacteront le syndicat.

En plus de présenter un intérêt de formation pour ses membres, la rotation des mandats pourra permettre de former solidement un maximum de militant·es prêt·es elleux-mêmes à former les autres proposant ainsi un système de collectivisation de connaissances et pratiques juridiques efficaces et pointues.

Cette permanence pourra reposer sur un petit groupe de personnes (4 ou 5 par exemple) déchargé·es venant des différents secteurs, des différents métiers qui exercent au sein de l'Éducation nationale (1er degré, 2nd degré, supérieur, AESH, AED, AS...), concernées et compétentes sur les luttes contre les oppressions systémiques (antiracisme, antisexisme, lutte contre lesLGBTQIA+phobies, antivalidisme...).

Adossé à cette permanence et sur la base du volontariat et du temps militant (sans décharge), des personnes ressources pourront apporter de l'aide lorsqu'elles seront sollicitées :

- personnes ressource par métier
- personnes ressource par secteur (pour les accompagnements notamment)
- personnes ressource contre les oppressions

Cette permanence juridique départementale sera donc le lieu de coordination de l'accompagnement et du suivi des défenses individuelles et collectives en lien avec les secteurs et avec les personnes ressources permettant de gagner en lisibilité et en efficacité des suivis et clarté des mandats.

Dans le cadre de la mise en place de cette permanence, les lignes téléphoniques départementales seront supprimées (chaque secteur peut cependant en avoir une) le fonctionnement se fera uniquement depuis le mail contact@sudeducation93.org.

Un bilan hebdomadaire complet sera envoyé concernant les situations traitées et les suivis et fera l'objet d'un point au conseil des sections.

Proposition (20) Mixités choisies et Groupes de Travail (GT)

Il s'agit de transformer les commissions actuelles en plusieurs type d'espaces (à différentes échelles) afin de correspondre à notre projet de transformation sociale et de lutte contre les oppressions systémiques efficacement tout en améliorant la formation de toutes les adhérent·es.

-a. Des espaces départementaux d'échange en mixité choisie répondant au besoin d'un espace de concertation et de partage d'expériences, constats et pratiques des premier·es concerné·es.

Les propositions qui découlent de ces temps de réflexions et de partage (tract, stage de formation syndicale, campagne...) devront être partagées dans les sections locales pour que celles ci s'en emparent en conseil de section.

-b. Les GT ont pour objectif une forme concrète de production syndicale : des temps de ces GT et/ou des stages pourront être en mixité choisie. Les GT pourront donc être créés pour répondre à un moment politique précis (ex 8 mars, pride des banlieues, etc.) ou pour produire un travail écrit (production de brochure, guide, etc.)

Annexes :

- découpage géographique en secteurs
- Nous essaierons de soumettre d'ici le Congrès une formulation des propositions sous la forme d'amendements aux statuts actuels de SUD éducation 93.

PROPOSITION DE RÉPARTITION EN 7 SECTEURS :

Proposition de répartition en secteurs géographiques et nombre d'adhérent·es approximatif par secteur au 1er mai 2025. (Environ 70 adhérent·es dont la ville de travail est mal ou pas renseignée)

(1er chiffre = sans le supérieur / 2e chiffre avec)

Secteur A : 54 / 71 (Paris 13) / 90 (si Paris 8 avec)

Épinay-sur-Seine 22

Villetaneuse 1

Pierrefitte-sur-Seine 5

Stains 26

Université Paris 8 19

Université Paris 13 17

Secteur B : 92 / 111 (si Paris 8 avec)

L'Île-Saint-Denis 2

Saint-Denis 79

Saint-Ouen-sur-Seine 11

Université Paris 8 19

Secteur C : 85 / 89 (campus Condorcet)

Aubervilliers **47**
La Courneuve **21**
Dugny **2**
Le Bourget **15**
Campus Condorcet **4**

Secteur D : 106

Bobigny **26**
Bondy **10**
Drancy **13**
Pantin **27**
Noisy-le-Sec **27**
Les Pavillons-sous-Bois **3**

Secteur E : 70 / 80 (UPEC)

Le Blanc-Mesnil **10**
Aulnay-sous-Bois **28**
Livry-Gargan + **13** + **(10)**
Sevran **10**
Villepinte **11**
Vaujours **0**
Coubon **0**
Tremblay-en-France **8**
Sup Créteil UPEC **10**

Secteur F : 76 / 76 (IUT Montreuil)

Le Pré-Saint-Gervais **1**
Les Lilas **3**
Romainville **9**
Bagnolet **13**
Montreuil **42**
IUT Montreuil **0**
Rosny-sous-Bois **8**

Secteur G : 40 / 46 (Université Gustave Eiffel)

Clichy-sous-Bois **9**
Gagny **4**
Gournay-sur-Marne **0**
Le Raincy **3**
Montfermeil **2**
Neuilly-Plaisance **0**
Neuilly-sur-Marne **7**
Noisy-le-Grand + (SUP Université Gustave Eiffel) **16 (6)**
Villemomble **5**

Congrès de SUD éduc 93 du 12 juin 2025
Relevé de décisions

1 - Ouverture du congrès

10h : 161 adhérent-es présent-es. Le quorum est atteint.

2 - Présentations diverses

CRC fédérale, des modalités de remboursement des garde-d'enfants, des métiers d'AG, des modalités de vote.

3 - Chartre du congrès

La charte de fonctionnement du congrès est adoptée au consensus.

4 - Validation ODJ

Présentation de l'ODJ provisoire par la présidence

Temps en non-mixité pour personnes non blanche de 12h30 à 13h. Rapide présentation de la non-mixité. Adopté au consensus.

Lancement du débat (vote en opposition des 2 textes OU fusion des 2 textes en votant proposition par proposition)

Pendant le débat : Demande d'Addition à l'ODJ

- Amendements aux statuts et au RI (cahier 5) à discuter en toute fin de congrès. Adopté au consensus.
- Demande d'un temps de présentation/de discussion des 6 contributions à hauteur de 3 minutes par contribution, en début de congrès OU en fin de matinée. Pas de consensus. Ni sur le principe de parler des contributions, ni sur les créneaux (avant ou après la présentation des 2 textes) ni sur la forme (présentation seulement ou présentation + discussion).
- Photo de soutien à la Palestine avant la reprise de l'après-midi à 14h. Adopté au consensus.
- Temps de recueillement à 14h pour Mélanie (AED tuée hier sur son lieu de travail) et pour les victimes du génocide à Gaza, juste avant ou juste après la photo. Adopté au consensus.
- Rédaction de Motions d'actualités proposées sur vie interne pour la situation à Gaza et pour la mort de notre collègue AED. Pas de consensus pour fusionner les différents sujets en une seule motion. Les différentes motions sont donc à rédiger sur la pause déjeuner pour les volontaires.

Vote sur les points qui ne font pas consensus : 167 présent-es à 10h55 (début du vote)

Vote 1 : présentation des contributions

Proposition 1 : On présente les 6 contributions avant les textes → 90

Proposition 2 : On présente les 6 contributions à midi avant la pause déj → 30

Absentions (on ne présente pas les contributions) : → 43

NPPV : 0

Décision : Les contributions seront présentées le matin avant de discuter des textes.

Vote 2 : modalités de vote des textes

A une précédente AG, un vote en opposition des 2 textes a déjà été adopté. Est-ce qu'on revient sur cette décision ?

Proposition 1 : Vote des 2 textes d'orientation en opposition → 88

Proposition 2 : Vote des textes par proposition (fusion des 2 textes) → 48

Absention : 15

NPPV : 2

Décision : Les deux textes seront votés en opposition.

L'ordre du jour avec les différentes modifications est adopté au consensus.

5 – Présentation des 6 contributions

3 minutes pour présenter chaque contribution, dans l'ordre du cahier 3bis.

1 - Des pistes pour refonder SUD éducation 93

2 - Quel avenir pour les personnes LGBTQIA+ à SUD éducation 93 ?

3 - Des espaces géographiques partagés pour reconnaître chaque militant-e et permettre de nous unir

4 - Un historique situé de la lutte antiraciste au sein de SUD éducation 93

5 - La crise de SUD éducation 93 est politique, sa sortie le sera aussi

6 - Où en est SUD éducation 93, notre outil syndicat commun ?

7 – Contribution adossée aux amendements de Manu (non incluse dans le cahier 3bis)

6 – Protocole de départ

Présentation du texte et tour de parole

Tour de parole sur les modalités de vote (majorité nécessaire à l'adoption : majorité simple ou aux 2/3)

Prolongement du débat > décaler la reprise pour permettre la tenue du temps en non-mixité choisie

proposition de mise en vote de la mise en vote des modalités de vote

proposition de suspension

Retrait du texte par ses rédacteurices.

Reprise à 14h30

7 – Texte s'autoriser à expérimenter

Tours de paroles sur les modalités du vote. Pas de consensus.

Vote sur les modalités du vote :

- Voter le texte « s'autoriser à expérimenter » aux 2/3 : 66 voix
- Voter le texte « s'autoriser à expérimenter » à la majorité simple : 86 voix
- NPPV : 6 voix

Situation de blocage : Il y a 86 personnes (56,6 % des voix exprimées) qui voudraient pouvoir voter les textes à la majorité simple et que cela définisse l'organisation du syndicat pour l'année 2025/2026 mais il y a 66 personnes (43,4 % des voix exprimées) qui contestent cette décision car 86 voix sur 152 voix exprimées ne constituent pas les 2/3 nécessaires à des changements statutaires.

VOTE en opposition à la majorité simple pour savoir selon quelles modalités de vote seront votés les textes de congrès : aux deux tiers ou à la majorité simple.

Pour le vote des textes au congrès à la majorité simple : 79 suffrages exprimés pour

Pour le vote des textes au congrès aux deux tiers : 0 suffrage exprimé pour

NPPV : 0

Les textes de congrès seront votés à la majorité simple.

La co-présidente Cybèle démissionne.

Le congrès décide de voter la présidence suivante : Anaïs et Agathe.

VOTE : qui est pour le mandatement à la co-présidence d'Agathe et Anaïs ?

Votes pour : 56

Votes contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Décision : Agathe et Anaïs sont mandatées pour co-présider la suite du congrès

Vote sur le texte « S'autoriser à expérimenter » :

Pour : 64

Contre : 1

Abstention : 1

NPPV : 0

Le texte « s'autoriser à expérimenter » est adopté à la majorité.

Vote en opposition des deux textes proposés au congrès :

Pour l'adoption du texte : « Pour sortir du conflit et sauver notre outil syndical : recentrer le syndicat sur l'échelon local » : 57 suffrages exprimés pour.

Pour l'adoption du texte : « Refondons ensemble un syndicat de lutte, politique et autogestionnaire » : 1 suffrage exprimé pour.

Abstention :1

NPPV : 1

Vote sur la prolongation du congrès d'une heure.

Pour : 50

Contre : 2

Abst : 0

NPPV : 0

Point suivant : annonce : des AG de secteurs et un conseil syndical départemental aura lieu le 20 juin.

Le congrès est clos.

Fin du congrès à 17h.

CR Congrès exceptionnel SUD éducation 93, 12 juin 2025

CR Congrès exceptionnel SUD éducation 93, 12 juin 2025

1. **Ouverture de séance**
 1. **Vérification du quorum**
 2. **Adoption de la charte de fonctionnement**
2. **Validation de l'ordre du jour**
 1. **Discussion et vote sur la proposition de réunion en non-mixité**
 2. **Discussion et vote sur la question de voter les textes en opposition ou pas**
3. **Présentation des contributions.**
4. **Texte « Protocole de départ collectif »**
5. **Texte « S'autoriser à expérimenter »**
6. **Vote des textes en opposition**

Heure d'ouverture du congrès : 9h45

1. Ouverture de séance

1: **CRC fédérale** : Commission de résolution fédérale, saisine par des camarades du syndicat, observatrices. CR qui sera communiqué à celleux qui en feront la demande. Souhaitent que les débats se passent le mieux possible en dépit des enjeux politiques et personnels. Souhaitent que le ton soit le plus apaisé possible. Débat de fond doit prendre le dessus. Dans cette salle nous sommes toutes camarades.

1. Vérification du quorum

2 : 161 personnes.

Présidence présente le congrès, les métiers, les instances.

2. Adoption de la charte de fonctionnement

3. **Présidence** : Le quorum est atteint, le congrès se lance. Fonctionnement, il faut 16 camarades qui comptent les votes (2 par travée, il y en a 12). Les compteurs se mettent au niveau de la balustrade. On relève des gens pour compter les personnes.

3 minutes pour la présentation des textes, 2 minutes pour les interventions suivantes. Avant chaque prise de parole on peut dire prénom, nom, place dans le syndicat.

4 : en premier : présentation des textes, étude des amendements, débat sur texte amendé et vote sur le texte finalisé. Rappel de besoins de débats en camaraderie, la tribune peut interrompre en cas d'opposition.

5. **Présidence** : 4 possibilités de vote : Pour / Contre / Abstention / NPPV. Pour que la proposition soit votée, il faut que Pour soit > à Contre et Abstention (différence avec NPPV = ce n'est pas voté). Il faut que

la faveur dans la proposition soit supérieure aux contre/abstention. → On part de l'existant et c'est les propositions de modifications qu'on soumet au vote.

6 : modalités de vote : Texte d'orientation à 50 %, textes statutaires votés à 2/3.

2. Validation de l'ordre du jour

1. Discussion et vote sur la proposition de réunion en non-mixité

7. **Présidence** La commission antiraciste a proposé de prendre le temps en non-mixité de 12h30 à 13h00, consensus.

8. **Emilie et Morgane** préciser de quel type de non-mixité ?

9. **Présidence** Temps non-mixité non-blanche, pour les camarades racisés. Adopté au consensus.

2. Discussion et vote sur la question de voter les textes en opposition ou pas

10. Tribune : Il y a plusieurs textes. Soit on peut les voter en opposition, soit une autre proposition : fusionner les textes. Cela influence le déroulé (colonne 1 ou 2). Discussion maintenant sur vote en opposition ou si on étudie leur fusion. Tour de parole prévu de 30 minutes. Amendements 14 et 18 page 5 et page 9.

11. Morgane : Les points qui sont raccords ont été proposés par des amendements au texte sur la relocalisation au travail départemental. Beaucoup de parties sont partagées entre les deux textes. Les amendements déjà intégrés sur redonner de la place à la mixité choisie. Il y a un désaccord sur plusieurs points, on ne va pas perdre 6h à voter des propositions proposition par proposition. Il faut voter un projet clair en votant un projet d'organisation.

12. Anthony : Demande d'ajout de points à l'ordre du jour (satisfaction face consensus sur non-mixité, ajout amendement statuts & RI en fin d'après-midi, demande de temps pour 6 contributions qui ne sont pas prévues à l'ODJ par exemple 15 minutes)

13. Camille : Contributions, demande de pouvoir au moins les présenter rapidement en amont des discussions autour des textes d'orientation. Permet d'éclairer les textes d'orientation. Concernant le choix de voter texte contre texte ou par propositions → initialement ce congrès a été pensé pour permettre à tous les proposer des textes et une vision du syndicat. Est-ce qu'une seule vision ou une autre permettrait de représenter les adhérent.es ? Il faudrait permettre à chacun.e de se positionner sur chacune des propositions et construire ensemble entre camarades pour ce que va devenir un syndicat.

14. Clasch : proposition de voter proposition par proposition, tentative d'éviter de choisir entre deux clans clivés. Il y a des propositions compatibles, et d'autres qui sont à considérer en parallèle, car certains angles restent morts dans chaque texte.

15. Emma : Soutien de voter les différentes propositions les unes après les autres. Textes en bloc pas une pratique saine et conforme à notre fonctionnement. Voter en opposition vient de gens qui ont voulu radier les gens qui étaient minoritaires dans le syndicat. Une lecture du conflit qui passe par l'écrasement d'un groupe par un autre : pas un fonctionnement autogestionnaire mais un fonctionnement autocratique. Il faut privilégier le consensus.

16. Marion : logique d'un congrès permet de faire des bilans du syndicat, et définir les lignes d'orientation politiques. Les textes ont beaucoup de proposition de forme, et cela n'est pas sain et des désaccords politiques de fond sont à l'origine des conflits. Demande de changement d'ODJ pour considérer les contributions en premier, besoin de faire des bilans syndicaux.

17. Milo : Pour qu'on étudie chacun des textes séparément. Les textes ont une cohérence, ils ont une logique propre. Il faut en débattre de manière unique pour les respecter. Ça fait deux ans que beaucoup de gens souffrent dans le syndicat, beaucoup de départs. Depuis le 29 avril on retrouve du monde, on a un syndicat qui ne fonctionne plus. Le congrès n'a pas pour but d'être un congrès d'orientations du syndicat mais un congrès exceptionnel qui porte sur le fonctionnement du syndicat. Au congrès fédéral on a voté de manière unifiée sur toutes les propositions donc pas forcément de désaccords sur le fond des orientations.

18. Manel : soutien à la présentation rapide des contributions, car travail qui éclaire les débats, et de fusionner les 2 textes, pour ne pas qu'une partie des adhérentEs quittent le syndicat. 2023 les textes d'orientation n'ont pas abouti, et 2024 moins fréquenté, ce congrès de 2025 permet de sortir par le haut. Modification ODJ : photo soutien Palestine en début d'après-midi ; motions d'actualité en lien avec assassinat d'une AED et proposition à soumettre ; et minute de silence pour AED assassinée puis en soutien à Gaza. Le syndicat n'est pas en crise totale, il fonctionne malgré tout.

19. Louise : Position assez extérieure à ce qui se passe, j'ai commencé à mettre le pied dans le syndicat en 2023. Paralysée par les conflits, je me suis tenue en retrait. Pour la décision de voter les textes en opposition ou ensemble. Je suis surprise car j'avais cru comprendre qu'il y avait un texte qui proposait de fonctionner ensemble et l'autre qui proposait de se séparer. Par rapport à ce qui a été dit : le deuxième texte ne vise pas à écraser une minorité, les deux parties se sentent actuellement écrasées. La proposition de séparation ne vise pas à radier, elle vise à ce que tout le monde puisse respirer de nouveau et puisse faire du bon travail syndical.

20. Cybèle : on essaie de sortir avec un seul texte constitué de plusieurs propositions, bien qu'il y ait des avis divergents. Certains consensus sont possibles. Nous ne sommes pas un couple, en tant qu'organisation de défense des droits de travailleurEUSEs, le consensus est recherché et avoir des camarades qui sortent du syndicat est un échec. Il ne peut y avoir qu'un seul syndicat SUD éduc 93 à la sortie du congrès. Proposition d'extraire les propositions convergentes des 2 textes. La radiation est un mot utilisé lors d'une AG précédente, et nous devons l'éviter et construire le syndicat ensemble.

21. Paul-Arthur : Notre proposition (relocalisation) ne parle pas de radiation. Elle a pour but de recentrer le syndicat sur l'échelon local, déplacer vers le niveau local. Sur la question du texte en opposition : on veut créer du consensus, mais là il s'agit de détricoter les propositions de chaque texte. Proposer un texte unique ne va pas créer de consensus car il y aura un texte unique dans lequel personne ne se retrouvera et qui sera sans doute voté à une courte majorité.

22. Emilie : Congrès est extraordinaire, pas pour but de faire un bilan de notre action politique, ni faire semblant de pouvoir continuer à faire ensemble. Il n'est pas vrai qu'on peut travailler ensemble. On s'est mis d'accord qu'on allait régler les difficultés en congrès. Les 2 textes permettent de clarifier. Les personnes signataire « restructuration » ne continueront pas à faire fonctionner le syndicat si on garde cette organisation qui ne marche plus ;

23. Anne : ça fait au moins 3 ans qu'on est en conflit, la proposition de trouver de la bienveillance est ce qu'on a fait au début. Il n'y a plus de bienveillance. Ça fait 3 ans qu'on essaie de régler ça mais ça ne marche pas. On est un syndicat autogestionnaire, il n'y a pas de chef pour trancher, il faut à un moment trancher. Ça ne veut pas dire exclure mais trancher dans une direction.

24. Tribune : propositions :

- RI & statuts en fin de journée
- minutes de silence à 12h pour Mélanie ; 14h Gaza (non consensus)

25. Morgane : Contre qu'on s'aligne sur le calendrier donné par le ministère, juste symboliquement on peut faire la minute de silence à un autre moment, mais pas en même temps que l'Etat qui demande une minute de silence comme si ça ne résultait pas de leur politique.

26. Tribune : on propose 2 minutes de silence à 14h. Consensus.

- motion d'actualité

27. Manel : Un camarade a proposé de faire une motion d'actualité sur la mort de Mélanie, Manel a appuyé ça et a proposé une deuxième motion d'actualité de Gaza qui a été rédigée. Hélène a proposé de fusionner les deux ensembles pour faire une seule motion d'actualité.

28. tribune : sur temps de pause, travail sur motion(s) (AED, moyens, actualité)

- contributions présentées en fin de matinée sur 2 minutes par contribution (consensus).

Vote : « contributions présentées et discutées avant textes » ouverture d'un tour de parole.

29. Sarah : Important de faire la discussion avant les textes.

30. Camille : pas clair. Proposition après ou avant, mais aussi présenter / présenter & discuter, donc 4 possibilités

31. Hélène : Importance de présenter les contributions, pas besoin d'un débat on n'a pas le temps, mais on peut prendre 3-5 minutes pour les présenter sans débat après pour éviter que ça dure trop longtemps.

32 : Henda : on n'a pas décidé d'un congrès de séparation. Les personnes qui n'ont pas lu ne peuvent pas contribuer. Un texte propose de verrouiller les AG, il faut donc en discuter.

33. Emilie : GT de préparation du congrès a fait des propositions. Proposition de ne pas discuter spécifiquement des contributions, elles vont éclairer les débats, elles vont intervenir dans les prises de parole de ceux qui vont les présenter. Rajouter un temps spécifique pour les contributions qui n'ont pas le même objet ni la même structure empêche de tenir le congrès correctement.

34 : Tribune : vote « présentation des contributions maintenant en 3 minutes » ou juste avant la pose. En opposition.

VOTE : présentation des contributions maintenant ou avant la pause déjeuner ?

Vote en opposition

Pour la présentation maintenant : 90

Pour la présentation avant le déjeuner : 30

Abstention : 43

Nombre de votant.es : 167

VOTE pour présentation maintenant.

35. Tribune : On a réglé une difficulté, les contributions vont être présentées maintenant, avant le débat sur les textes. On va voter en **opposition sur voter texte contre texte ou proposition par proposition**.

36. Lisa : il s'agit d'une modification de l'ODJ donc vote pas en opposition sur « congrès décide de fusionner les textes »

37. Proposition de vote de la tribune : *Est-ce que le congrès décide d'étudier les deux textes en les fusionnant ?*

39 : Tribune : Vote en opposition, « Est-ce que le congrès décide d'étudier les deux textes en opposition ? » vs. « Est-ce que le congrès mélange les deux textes en votant proposition par proposition ? ».

41. L'ODJ : on va présenter les contributions, puis on va avoir le débat sur le protocole de départ collectif du syndicat, puis s'autoriser à expérimenter, puis non-mixité, puis minutes de silence, puis débat sur les 2 votes. En fin de journée amendements aux RI. ODJ est adopté au consensus.

40 : Tribune réexplique : amendement page 9 cahier 4. Vote proposition colonne 1 // Colonne 2. Besoin de validation d'ODJ avant l'étude des propositions :

VOTE en opposition, « le congrès décide d'étudier les deux textes en opposition ? » vs. « le congrès fusionne les deux textes en votant proposition par proposition ? ».

POUR que les textes soient votés en opposition : 88

POUR que les propositions soient fusionnées pour ne faire qu'un seul texte : 48

ABSTENTION : 15

NPPV : 2

> **Décisions : les textes seront votés en opposition.**

> **Adoption de l'ODJ au consensus.**

3. **Présentation des contributions.**

42. Tribune : pas de pause, présentation des contributions

3 minutes de présentation par contribution (7 contributions).

43. Wann sur la contribution « Des pistes pour refonder Sud éducation 93 » : Premier texte sont des pistes de réflexion pour éclairer les débats et éclairer les argumentaires du texte « Refondons le syndicat ». On s'est basé sur des CR → Enquête action de l'ES en 2018-2019, le CR de la CRC fédérale de 2023 et la CVSS 2025. Pistes de réflexion, certaines pistes sont reprises dans le texte « Refondons ».

44. Emma contribution 2 « Quel avenir pour les personnes LGBTQIA+ à Sud Education 93 » : réflexion de membres de la commission LGBTQIA+ qui explique pourquoi la commission est nécessaire pour pouvoir s'organiser à un autre échelon que l'échelon local (départemental). On s'oppose au constat de l'autre texte, car on veut lier les luttes au travail, antiraciste, antisexiste, qui ne peuvent pas être séparée, besoin de moment en non-mixité. Les commissions minoritaires sont nécessaires, il y a eu une invisibilisation d'un texte sur les mineurEs trans dans une intersyndicale, et il existe des violences LGBTphobes au sein du syndicat.

45. Camille sur la contribution « Des espaces géographiques partagés pour reconnaître chaque militant.e et permettre de nous unir » : Question de la prise en compte des territoires de la Seine-Saint-Denis est ancienne, mais tout est centralisé sur certains espaces. On ignore certains espaces. On se retrouve dans une situation de domination, on demande à des territoires éloignés de s'adapter malgré des difficultés de contact. La proposition de relocalisation permettrait de prendre en considération tous les territoires mais le problème est qu'elle isolerait chaque espace géographique, notamment dans les zones éloignées et peu accessibles. Pour les camarades isolé.es, les espaces départementaux sont des espaces où rencontrer des camarades avec qui on peut construire. Le fait d'organiser les instances à Saint Denis et à Bobigny inhibe les personnes qui travaillent et vivent loin de ces espaces, notamment ceux avec des contraintes sociales, familiales, de santé. Peut éloigner des personnes non-valides. Les temps de trajet eux-mêmes sont source de fatigue et de stress.

46. Une dizaine de camarades, prise de parole Salim (Contribution 4) : Un historique situé de la lutte antiraciste au sein de Sud Education 93 : Objectif : donner le point de vue de la commission antiraciste, et aussi antagonisme. Tous les stages organisés sont indissociables de la commission antiraciste. Le premier a donné lieu à une plainte (diffamation). 2 autres stages. En 2021 la commission est non-mixte, subit des attaques racistes. Conséquences individuelles sur les personnes organisatrices. Nous avons une diversité de personnes non mixtes. Les temps de non-mixités sont toujours rediscutés. On a l'impression de se voir offrir des concessions. On a un livre, nous n'avons pas le mandat de gérer le stock. On nous accuse de diffamer quand on dénonce le racisme. On nous accuse de pratiques affinitaires. Cela est dangereux. On individualise les problèmes, alors que c'est structurel. On demande d'arrêter d'opposer racisme et sexism. On demande d'arrêter de considérer les dénonciations de racisme comme des insultes. Hommage aux personnes opprimées par l'institution. On a été présenté notre travail dans de

nombreuses villes. [deux interventions de la tribune pour demander de conclure au bout de 7 puis de 8 mn, puisqu'il y avait 3 mn par contribution]

47. Henda pour le texte La crise de Sud Education 93 est politique, sa sortie le sera aussi : Contexte dans lequel on est particulièrement attaqués, ce qui génère une crise du syndicalisme de l'éducation nationale. Ce n'est pas en accentuant la bureaucratie, en empêchant les débats internes. Ce n'est pas en empêchant les commissions, en limitant la démocratie interne que l'on pourra lutter contre la crise du syndicalisme. Les défaites de nos luttes ont eu un impact important sur notre capacité à mobiliser. Tant qu'on ne cherchera pas à faire des bilans, les tensions ne vont faire que s'accentuer. Les espaces démocratiques sont restreints, on se retrouve sans espace pour que les adhérent.es puissent débattre de manière politique. Plusieurs axes en vue de reconstruire le syndicat autour d'orientations sur la répression, l'embigadement de la jeunesse et les attaques islamophobes.

48. Contribution n°6 Prise de parole Paul-Arthur. Où en est Sud Education 93, notre outil syndical commun ? : On pense qu'il y a consensus que le conflit est suffisamment grave pour qu'on en sorte. On pense qu'il y a des pratiques inacceptables. Insultes, diffamation, menaces de recourir à la justice. On propose de recentrer sur l'échelon local. On va affaiblir l'échelon départemental, qui est le lieu des conflits. On coupe en 7 secteurs locaux, où le militantisme doit se passer pour :

- revenir au syndicalisme de terrain
- seule solution car revient à des plus petits groupes, les adhérentEs partent, il faut reconstruire à l'échelon local. Ce n'est pas parfait, c'est une expérimentation

49. Manu : Contribution adossée à des amendements, n'a pas été intégrée au cahier. Proposition qui est appuyée sur le recentrage sur l'échelon local. Constat qui montre que le syndicat est très loin de ses ambitions en termes de travail (malgré le travail fait). L'action syndicale que l'on mène n'est pas assez ambitieuse. Samedi, Pride des banlieues, très peu de personnes. Les recours des AESH reposent sur 3-5 personnes qui y ont accordé énormément de temps. De même, dans l'IS on est à la traîne alors qu'on devrait être moteur.trices pour la pousser à la radicalité. Les défenses individuelles très insuffisantes, pas de travail de partir de ces défenses pour en faire des sujets politiques et collectifs et des combats. Les AG ne sont plus un espace démocratique et d'autogestion. Conflit politique qui ne se résoudra pas facilement ni rapidement. Les espaces de résolution des conflits ne fonctionnent pas. 3 amendements adossés à la contribution, qui ont été intégrés.

4. Texte « Protocole de départ collectif »

50. Tribune : présentation protocole de départ collectif. Rappels vote avec carton, conseils sur prise de parole.

51. François : Présentation du protocole de départ collectif du syndicat. Le départ est volontaire. C'est un droit d'expérimentation renforcée. Il y a un certain nombre de contreparties. Ce protocole paraît nécessaire parce que les tensions sont extrêmes depuis plusieurs années. Nous n'arrivons pas à militer ensemble. Le syndicat est un outil collectif. En fonction des contextes et des périodes, il faut pouvoir modifier et travailler sur cet outil. L'objectif du protocole est de permettre que des camarades puissent collectivement se séparer du syndicat tout en ayant les moyens de mettre en œuvre leurs orientations. Ce protocole ne s'intéresse pas à une partie en particulier du syndicat : il s'adresse à tous, à tous ceux qui ont écrit des textes. Les camarades majoritaires pourront aussi utiliser ce droit au départ collectif. Le texte attribue des moyens : en termes d'information, de finance, de décharge. Il donne les modalités de mise en œuvre de départ collectif du départ avec des délais et avec la constitution des groupes.

52. Manu : je suis opposé à ce que ce protocole existe, car les moyens dont bénéficient le syndicat sont des moyens financiers issues des cotisations, on ne peut pas réattribuer ces moyens à une organisation non-membre de Solidaires. Juridiquement impossible.

53. Younes : Je suis en désaccord avec ce texte. Un plan de départ volontaire est une mesure de patron, d'entreprise. On est dans un syndicat. Je pense que tous ne sont pas au courant : les textes du congrès ont été envoyés sur les listes de la fédération. Un syndicat a posé un point au prochain Conseil Fédéral, qui est l'AG des syndicats de la fédération, concernant la validité de ce texte, notamment concernant les décharges qui sont octroyées par la fédération. Elle peut refuser cet usage. Les gens qui veulent partir ne peuvent pas mettre en difficulté ceux qui restent vis-à-vis de la fédération, alors qu'il s'agit éventuellement de décisions qui ne sont pas les leurs. Cela peut-il revenir à donner des décharges à la FSU ou à la CGT si ceux qui partent les rejoignent ? Pour conclure : peut-être que ce texte sera invalidé par la fédération dans une semaine. Cela interroge.

54. Jinane : contre également, cela dit du congrès d'aujourd'hui, et sur les camarades qui l'ont proposé. La commission Antiraciste et la prise de parole d'Emma montrent qu'il y a un différend politique. Iels sont alors pousséEs vers la porte et de verrouiller les instances, et le plan de départ volontaire n'est pas digne d'un syndicat autogestionnaire. La relocalisation est un verrouillage bureaucratique.

55. Sarah : Je veux revenir sur la sémantique au sujet de ce texte. C'est un plan de sauvegarde de l'emploi qui va sauver des emplois. Je ne suis pas à Sud éducation pour cela. Ce titre est problématique. D'autres formulations sont problématiques. Elles enrobent une réalité qui est celle d'une radiation. Le pompon est le titre de la dernière partie : « apaisement ». Cela signifie qu'il faut fermer la porte dans le calme. L'autogestion : c'est être capable de se remettre en cause quand qqn dit qu'on a eu une prise de parole problématique. C'était le cas ici même il y a deux ans. Il est écrit qu'il faut se battre « pour la population de SSD » : la formulation serait plutôt avec.

56. Cécile : d'accord, je ne répète pas.

57. Marion : Il faut voter pour ce texte. On peut discuter de la contribution qui va avec ce texte. Vous dites qu'il y a des désaccords, mais sans dire lesquels. On a vu avec le vote en première partie que tous voulaient écouter les contributions pour comprendre les désaccords. Il y a une situation de crispation parce qu'on ne discute pas des désaccords. Avec la mobilisation PU93, on a expérimenté une vision où les gens viennent en AG départementale avec des mandats, votent et proposent des motions mais l'IS tranche, ne veut parler que d'économie, de lutte locale et refuse d'aller sur le national. Les choses ont été tranchées par en haut. Dans le texte 2, le nouvel appareil bureaucratique s'appelle le CSD : les adhérents ne peuvent ni y parler ni y parler. Le CSD tiendra aussi lieu de CRC alors qu'il contiendra des personnes qui n'ont aucune formation antiraciste, antisexiste... Je trouve scandaleux que l'on soit aussi calme dans un congrès où l'on exclut une partie des adhérent·e·s.

58. Amaryllis : Dénonce le côté prophétie autoréalisatrice : la sortie est le seul horizon. Un groupe minoritaire s'arrogue les décisions et empêche les solutions. Au risque de faire une provocation, ça me fait penser à la phrase de Sarkozy, « la France, on l'aime ou on la quitte. » On n'est pas dans cette situation avec « le syndicat, on l'aime ou on le quitte ». Ce texte est imposé d'emblée.

59. Henda : Je suis contre ce texte. Ce qui me dérange est la rhétorique. Le récit selon lequel certains bossent dans le syndicat et les autres, ceux qui ne feraient rien, devraient dégager me dérange. L'idée est de dire aussi qu'il y en a marre des AG procès. Sur le discours d'apaisement : l'apaisement consiste à ne parler de rien et enterrer la crise.

Tribune : appel au respect des temps de parole.

60. Salim : convergence des luttes dans un syndicat autogestionnaire. Besoin de débat sur un vrai problème de fond concernant l'antiracisme politique. Je reste dans le syndicat, on ne peut pas partager le syndicat. Par le passé, on a proposé des « rencontres radicales », mais ce n'est pas appliqué. On a aussi des accords politiques. Une minorité ne doit pas partir si il y a des accords. Par ailleurs, des personnes non-blanches ont déjà quitté le syndicat.

61. Louise : Sur le papier, je suis d'accord avec ce qui a été dit. C'est regrettable qu'on prenne le risque d'une scission mais au vu de ce qui a été reproché (comparaison à Sarkozy, à des patrons, évocation de

« propos scandaleux), je ne vois pas comment c'est possible de continuer à militer ensemble. Il n'y a plus de consensus possible. Le musèlement est davantage dans le faux consensus que dans le fait d'assumer que l'on est à un point de non-retour. Cette séparation est archi-nécessaire. Le protocole parle de départ « volontaire » : si on le vote, personne n'est forcé.

Tribune : ne pas applaudir pendant les prises de parole pour les rendre équitables et ne pas mettre la pression.

62. Jacques : je suis pour ce texte, plusieurs interventions pour parler des moyens, il s'agit aussi d'une « possibilité », et le syndicat soutiendrait des personnes qui veulent la saisir. Ce n'est pas une fin en soi. Ce sont juste des garanties pour continuer.

63. Guillaume : 2 choses : je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Ce texte est comme une police d'assurance. Ce n'est pas parce qu'on la souscrit qu'il y aura d'accident. Au vu des débats, on n'est plus qu'au bord de la scission. On peut se séparer de manière sale ou propre. L'idée est de le faire de manière humaine et propre.

64. Anthony : Plusieurs choses avec lesquelles je suis en désaccord. Un narratif s'installe : on parle de scission, de faux consensus. L'ensemble des adhérents ne veut pas une scission. Au sein du côté gauche, de nombreux désaccords aussi mais on prône l'union. La demande de séparation a été prononcée à l'AG du 11 mars : beaucoup l'ont vécu comme un coup de tonnerre. Nous, on cherche à continuer à travailler ensemble et à faire progresser nos idées. Il y a eu un GT qui a produit 2 scénarios. Les deux ne proposent pas de scission. La semaine prochaine, il y a un Conseil fédéral, ce point est mis à l'ODJ : donner des décharges à des membres qui ne sont pas à Sud éducation 93 est anti-statutaire.

65. Maud : les AG départementales sont souveraines. La fédé ne dicte pas ce qu'on doit faire. En cas de contestation, on verra ce qu'on peut faire. L'échelon fédéral ne doit pas commander. Et ça s'est déjà fait. Peut-être la fédé préfère partager les décharges, plutôt qu'un syndicat 93 qui ne fonctionne plus. Dans les cas de départ massif, le syndicat qui reste périclite. Si les camarades veulent partir, il faut partager pour un an les moyens pour continuer à militer localement. Le temps de décharge qu'on a vient de la participation aux élections.

66. Tribune : Le tour de parole est clos. On a un peu d'avance. On va donc passer au vote de ce texte. L'amendement n'a plus raison d'être. Le congrès s'est positionné pour le vote en opposition des textes. Nous pouvons ouvrir un tour de parole sur les modalités de vote : ce n'est plus sur le contenu du texte.

67. Younes : texte avec modification règlement intérieur, donc doit être adopté au 2/3. À clarifier...

68. Godefroy : Si on fait un vote en opposition sur les deux textes, est-ce qu'on n'invalider pas le texte d'après ? Je ne sais pas. C'est une question à la présidence.

69. Tribune : Les points soulevés concernant les statuts concernent le texte suivant mais pas le protocole. Cela n'empêche pas de voter le protocole. La question de l'expérimentation est posée par le texte suivant et non par le protocole. La question est de savoir si le vote se fait au 2/3 ou à la majorité simple. Est-ce qu'on considère que ce texte de départ collectif est une modification des statuts à voter au 2/3 ou que ce n'est pas le cas et auquel cas, il peut être voté à la majorité simple ?

70. Jinane : je suis contre le fait de voter à majorité simple, car c'est une modification des statuts. Et contre le vote sur le vote.

71. Émilie : Ni le texte « protocole », ni le texte « expérimenter » ne proposent de modifications aux statuts. Le protocole n'a pas vocation à être inscrit dans les statuts. Il a vocation à s'appliquer une seule fois, dans la situation actuelle. Concernant le texte « expérimenter », dans un an, il sera validé ou invalidé et donc inscrit ou non dans les statuts.

72. Sabine : ce n'est pas une modification statutaire. La fédé aussi prend des décisions dérogatoires votées en CF à la majorité simple.

73. Younes : Le protocole modifie l'article 4 des statuts qui portent sur les conditions de démission du syndicat : elles sont « individuelles ». Il n'est pas prévu de départ collectif ou d'octroi de moyen. Le texte « expérimenter » prévoit une exception aux statuts : toute suspension temporaire des statuts doit être votée aux 2/3. Sinon, on est dans l'illégalité.

74. Godefroy : c'est une modification. Comme c'est un protocole qui n'a pas vocation à être pérenniser, quelle est la nature du texte.

75. Jacques : Les questions statutaires doivent votées aux 2/3. Mais on a déjà fait des exceptions. En 2023, la question de l'autonomie des commissions a été votée (plutôt pas votée) à la majorité.

76. Morgane : J'y vois pas une question importante, le congrès est décisionnaire, il faut donc un vote sur le vote.

77. Marion : Je lis les statuts. Le départ ou exclusion d'un syndicat est dans les statuts. Art 17 : Départ ou exclusion d'un syndicat. « ... Au cours d'un CF, les comptes doivent apurés... ». Art 15 : Les modifications de statuts sont acquises à la majorité des 2/3. Je trouve hypocrite de dire qu'on peut changer les choses. On ne va pas s'arranger pour virer des gens.

78. Salim : je ne comprends pas les débats : le congrès est convoqué suite à des problèmes politiques, dont l'antiracisme. Les règles affirment que pour modifier les statuts il faut voter au 2/3. La majorité simple est pour les orientations.

79. Tribune : Cela ne fait pas consensus. Le protocole est-il considéré comme une modification statutaire ? S'il n'y a pas consensus, on peut faire un vote sur le vote. Le temps en non-mixité était prévu à 12.30. Est-ce qu'on prolonge la discussion sur ce point maintenant ? 1 minute par tour de parole : est-ce que ce texte est un amendement aux statuts ou non ?

80. Maud : relire les statuts locaux. Pas les statuts fédéraux. Article 4 : c'est des départs individuels. Imaginons comment se gèrent les départs collectifs. Comment un groupe minoritaire peut partir sans être sans moyens.

81. Rémi : Par rapport aux démissions, je ne prononce pas contre le texte pour le moment. Je rappelle juste que la procédure de l'article 4 parle du départ de « chaque personne ». On peut estimer que chaque personne va démissionner individuellement, même si c'est un groupe qui part.

82. Suzanne : la distribution des tours de parole est inégale, les mêmes personnes parlent trop souvent. Le vote doit se faire aux 2/3 car on a fait consensus autour d'une charte validée ce matin (dont le RI)

83. Tribune : à chaque débat, on reprend à zéro sur les tours de parole.

84. Alice : notion de départ collectif n'a pas été prévue par les statuts au départ, donc c'est au règlement de gérer cela.

85. Cybèle : Les modifications statutaires et règlementaires se font aux 2/3. L'article 12 : tout militant bénéficiant d'une décharge représente l'organisation syndicale. Il est solidaire des décisions de l'organisation syndicale. Il faudrait donc modifier cet article, donc c'est aux 2/3.

86. Henda : les statuts ne peuvent pas être modifiés facilement, ce sont des garde-fous. Beaucoup de gens sont partis sans rien.

87. Camille : Je suis très en colère. Je trouve qu'on est en train de parler de choses qui ne mènent à rien et qui nous font perdre du temps. Quand on s'est réunis pour discuter des amendements, les auteurs du texte ont réalisé que si l'amendement devrait passer aux 2/3, peut-être qu'il ne passerait pas.

88. Lily : choquée de la discussion. SUD Syndicat autogéré. Les statuts sont clairs, les contre pressions existent et on se permet de croire qu'on peut voter là-dessus. C'est un syndicat bureaucratique.

89. Marion : Je parle beaucoup mais il n'y a pas de mensonges. Nous avons lu les statuts. Quelqu'un a parlé de départ « humain ». Ce truc montre bien ce qui pose problème : vous êtes prêts à contourner les statuts quand ça vous arrange. Si vous partez, vous voulez des moyens. Exclure des militants, c'est grave : la CGT a perdu des procès à ce sujet. Certains risqueraient de se retrouver exclus avec une étiquette : « trop wokiste », « trop antiraciste ».

Tribune : Ne pas citer de camarade ou faire de procès d'intention.

90. Ludovic : Est-ce qu'on peut lire les statuts avec la partie qui dit qu'on peut partir avec la caisse

91. Melissa : Cette situation n'a pas été prévue : la conséquence est qu'il faut modifier les statuts. Quelqu'un a cité l'article 4 : les départs individuels se font sans moyen. Donc il faut voter aux 2/3.

92. Emilien : il faut arrêter avec les caricatures de staliniens, on parle ici d'une expérimentation pour un an. Cela a déjà été fait dans la fédération. On a prolongé des décharges pour des camarades, à 50 %. Il faut séparer d'avec les textes présentés cet après-midi.

93. Jules : Je suis désolé de vous faire perdre du temps. L'article 12 du RI parle des décharges. Maintenant si on regarde dans les statuts ce qui permet de modifier le RI, il n'est mentionné nulle part les 2/3 pour le modifier. La majorité simple suffit.

Tribune : Merci aux camarades de ne pas utiliser de qualificatifs agressifs pour désigner un camp plutôt qu'un autre.

94. Jinane : choquée car si cela passe aujourd'hui, c'est un précédent grave. Le syndicat peut alors pousser vers la sortie une minorité. Sens politique : des sensibilités différentes, c'est pas une mauvaise chose. Les commissions visées sont les commissions Antiraciste et LGBTQIA+.

95. Agathe : La question est de montrer que c'est interdit. Faire des dons d'argent ou de temps syndical à d'autres organisations est autorisé. Cela se fait déjà. Il m'est arrivé d'avoir droit à des ASA de Sud éducation 93 alors que j'étais mandatée pour Solidaires étudiant-es. C'est déjà une pratique. Pareil avec RESF.

Tribune : Personne n'a les compétences de juriste nécessaires pour trancher. Il y a un désaccord. A part faire un vote sur le vote, il n'y a pas de sortie possible.

Nous proposons :

- Un premier vote pour répondre : est-ce que le congrès est d'accord sur le fait de voter sur la question « est-ce que le protocole est une modification aux statuts ou non ? (cela implique de voter aux 2/3 ou à la majorité simple) »

On peut faire un vote en opposition.

- Si le vote est accepté, on votera dans un deuxième temps si on vote à la majorité ou aux 2/3.

- Dans un troisième temps, on votera le protocole en lui-même. Cela fait 3 votes.

Cela ne fait pas consensus. Interventions sans inscription qui fusent. Présidence interrompue pendant l'explication des modalités de vote.

Prises de paroles sans inscription :

- Romain : On attend l'avis d'un avocat. Le syndicat a déjà demandé 500 euros pour avoir l'avis d'un avocat pour examiner le contrat du livre avec la maison d'éditions.

- Salim : On ne respecte pas la charte de congrès.

- Non identifié : Suspension, c'est appel juridique.

Tribune : les personnes parlent alors que l'on propose un vote. Il faut que nous votions le vote. On va voter sur ce vote.

Si le congrès vote non, on pourra voter sur ce qu'on fait concernant les points statutaires.

Le congrès devra alors se positionner : fait-on appel à un avocat ?

Premier vote : Vote-t-on sur la question « est-ce le texte « Protocole » est statutaire ou non » ?

Prise de parole sans ouverture du tour de paroles :

- Anaïs : Est-ce que le congrès décide de voter sur le vote ? Les personnes peuvent voter : vote sur le vote, pas vote sur le vote. La question est la neutralisation de l'abstention.

- Maud : Un élément change la donne. Il n'y aura aucun tour de parole et aucun vote. On retire le texte. On va expliquer pourquoi. Souvent dans les syndicats quand il y a séparation ou départ collectif, il y a du ressentiment parce qu'un des deux blocs se retrouve privé des moyens syndicaux. Notre but avec ce texte c'était que tout le monde continue à militer et bénéficie des moyens syndicaux au *prorata* de ce que représente son groupe.

Tribune : est-ce que le congrès adopte au consensus le retrait du texte ? Il est retiré au consensus.

Fin de la matinée à 13h.

Temps en non-mixité choisie non-blanche de 13h à 13h30.

Après-midi

14h46

Prise de parole présidence : Morgane : c'est ma première présidence. Demande prise de paroles respectueuses.

Première minute de silence pour collègue assassinée

14h48 : Deux minutes de silence pour la Palestine

5. **Texte « S'autoriser à expérimenter »**

Intervention Présidence : Nous allons statuer sur le premier texte : << s'autoriser à expérimenter >>.

Présentation. Discussion puis vote sur les amendements, puis voter sur le texte.

Ouverture première discussion sur modalités de vote. La question d'un vote majoritaire ou aux deux tiers sur ce texte. Deux minutes par prise de parole. Prise de paroles avec clôture des tours de parole sur la première prise de parole qui est celle de Younes.

97. Younes : il y avait le premier amendement qui vise à clarifier le contour du vote ; un amendement de remplacement que j'ai proposé. Il pourrait être intégré immédiatement car il modifie le texte pour que le texte soit voté aux 2/3 pour être conforme aux statuts. Cette proposition doit être voté aux deux tiers. Une loi organique ne peut pas modifier la Constitution, c'est la même chose. Il s'agit d'une expérimentation d'un an, si les expérimentations sont adoptées elles doivent être rediscutées dans un an.

98. Anne: pour les questions d'expérimentation: CRC fédérale votée à la majorité simple dans la fédération. Pour pas bloquer les choses. Sur les prises de paroles, on a un énorme problème de retard : peut-on davantage équilibrer les prises de parole avec un pour un contre et qu'on minute le temps passé sur chaque débat? Et que les personnes arrêtent de parler une fois que le temps minuté est passé.

99. Aurélien : oui, il y a des précédents de votes à la majorité simple et de dérogation sur les statuts sur les questions de décharge, et ça engageait des signataires des deux textes. Le congrès extraordinaire: parce qu'on ne peut pas continuer comme ça. Il faut discuter ensemble de ce qu'il faut comme changement et on se donne la chance d'expérimenter. On fait une tentative, un essai pour voir si cela marche et si cela ne marche pas, on ne le fait pas entrer dans les statuts. Et si ça a marché on verra en congrès l'année prochaine et ce sera aux deux tiers.

100. Emma: il ne faut pas seulement se réfugier dans des discussions législatives. On veut chercher le consensus. Il y a un groupe qui veut imposer un texte aux autres, nous on a proposé un texte commun avec un consensus. Si on cherche l'opposition. Donc oui il y a une minorité qui peut se permettre de bloquer. Ce n'est pas bloquer pour bloquer, nous on veut discuter. On parle de dissolution des espaces départementaux. Moi un texte sur la dissolution des commissions, ce n'est pas sain de le voter à des majorités simples. Pas une majorité qui peut s'octroyer tous les pouvoirs.

101. Jules: il ne faut pas utiliser le débat de la fin de matinée tout l'après-midi. Ce ne serait pas possible d'avoir un groupe de porteur de texte qui pourrait avoir 33% des voix pour gagner. L'article 12 du règlement intérieur pouvait le justifier: ON s'engage dans un processus bordé dans le temps, c'est écrit dans le texte. dans un an il y aura un congrès de l'ensemble des adhérent·e·s pour pouvoir revenir sur cette expérimentation. Argument des statuts: argument qui a vocation à gagner et donc faire en sorte que ça ne change pas. Favorable aux tentatives de conciliation le texte proposé est déjà un bon moyen.

102. Salim : je ne comprends pas trop ce qui ressort des débats actuels. Ce matin vous avez retiré votre texte. Ça ne peut pas marcher : vous ne pouvez pas nous reprocher à nous de vouloir cette phase d'expérimentation, je ne suis pas sûre que ça se tient légalement, il y a des gens qui donnent de l'argent

au syndicat qui croient aux valeurs et croisent à notre façon de nous organiser. On n'est pas là pour bloquer, on a nos propositions, elles ne reprennent pas cette manière de faire du syndicalisme, aujourd'hui on invoque les statuts pour faire quelque chose. Cela me pose problème vis-à-vis de la transparence que l'on doit aux adhérent·e·s. Les statuts c'est ce qui nous permet de travailler en autogestion.

103. Intervention présidence Morgane : voter sur un an avec un vote à la majorité simple sur le vote pour permettre au congrès de voter. Si le vote aux deux tiers ne votaient pour aucun des textes on sortirait ici avec aucun des textes.

Ouverture d'un tour de parole. 1 minute par intervention.

104. Mélissa : sur l'expérimentation vu comme quelque chose de scientifique, c'est aussi utilisé par la droite et le centre gauche. L'état d'urgence de François Hollande c'était déjà une expérimentation. Ne pas faire semblant que ce n'est pas une proposition de restructuration importante du syndicat.

105. Younes: il ne doit pas y avoir de vote. Le congrès est souverain dans le cadre des statuts. Les statuts disent changement réglementaire : deux tiers. Là on est pas une minorité de blocage et rien n'empêche d'obtenir les deux tiers.

106. Camille : si une quantité moins importante de militant·e·s, une minorité pourraient empêcher certaines avancées et certaines réflexions, donc on estime que d'avoir posé que dès le départ on a besoin de votes aux deux tiers, c'est pour une raison, on est en train de revenir sur ces raisons-là

107. Mathieu : le congrès est souverain et on décide de passer au vote sur le vote, et c'est le congrès qui décide. On perd du temps. On ne doit pas rester au *statu quo*. Il y a de nombreux adhérent·e·s réuni·e·s et on ne doit pas rester dans cette situation

108. Houyem: coup de pression de la part de la présidence. Prise de parole et donner avis sans inscription ce qui pose problème Dissoudre toutes les commissions : si on balkanise nos espaces de lutte, des personnes vont se retrouver en minorité, alors que le travail des commissions fait avancer le syndicat.

Proposition d'annuler ce texte. Proposition aussi sur ce second texte.

109. Pierre Yves: on expérimente tout le temps. En 2023: les rencontres radicales n'ont pas été mises en œuvre. Pour les personnes qui parlent de minorité de blocage: << on voit le syndicat s'autodétruire >>. La simple logique voudrait qu'on vote aux deux tiers sur le fait qu'on va voter aux deux tiers, on ne peut pas à la majorité simple supprimer un vote aux deux tiers.

110. Jules: il n'y aura pas d'argument statutaire définitif sur ce vote. La seule chose qui peut décider c'est la démocratie du congrès. Il faut prendre la mesure en train de se voter : est ce qu'on vote pour que les signataires aient le droit de gagner ou pas. Pas seulement une interprétation des statuts et en cas de victoire du premier texte fondée uniquement parce qu'il y aura eu pression sur la présidence pour un vote aux deux tiers.

111. Présidence Cybèle : on se retrouve avec la même situation que ce matin, il y a des avis divergents sur le fait que l'on puisse faire un vote aux deux tiers ou à la majorité simple. Ça peut être comme ça à l'infini.

La réalité de ce qu'on a pu décrire c'est qu'il est inscrit dans nos statuts que toute modification statutaire et réglementaire doit se faire aux deux tiers.

Le plus raisonnable, c'est qu'on respecte au plus près nos textes statutaires pour s'éviter derrière de se retrouver dans des décisions qui seront annulées par la suite. Il faut respecter nos propres règles et prendre la version la plus sévère. A partir du moment où tout ce qui est proposé touche aux statuts ou au RI il faut passer sur un vote aux deux tiers.

Présidence Morgane : Est-il possible pour avoir l'avis du congrès de voter aux deux tiers sur le texte à la majorité simple ?

Est-ce que ça va s'il y a un vote sur le vote ?

On rouvre un tour de parole ? Non.

Il faut reformuler.

Il faut voter en contradictoire si on va voter en majorité aux deux tiers soit pour la majorité simple. Le résultat permettra de savoir si on vote aux deux tiers ou à la majorité simple

Reformulation ?

Présidence Cybèle : La difficulté c'est que si on veut pouvoir trancher il faut qu'il y ait à un moment donné une majorité des deux tiers qui puisse s'exprimer. Si on veut pouvoir derrière faire des votes, il faut que ces modalités de vote aient pu être adoptées aux deux tiers. C'est le seul moyen que tout ce qui est validé derrière ne puisse pas être contestable. Il faut forcément un vote aux deux tiers sur les modalités de vote, qui permette ensuite de se décider.

Présidence Morgane : c'est au congrès de décider, est-ce qu'on vote ?

On va rouvrir un tour de parole. 1 minute par prise de parole. Est-il possible de faire un pour, un contre pour avoir deux prises de parole.

112. Romain: proposition: le syndicat a payé une avocate pour se renseigner sur le caractère statutaire ou pas des statuts. Si désaccord, l'écrit prime. L'expérimentation, c'est l'état d'urgence.

113. Camille : proposition de la présidence? Si volonté de passer à la majorité simple, et ce vote la doit passer aux deux tiers.

114. Younes : pourquoi avons-nous peur des deux tiers? On doit s'autoriser collectivement à expérimenter. Les deux textes proposent des modifications des statuts. Soit les deux textes passent aux deux tiers soit non.

115. Noémie : une membre de la présidence a formulé quelque-chose de clair, on vote les modalités de vote aux deux tiers.

116. Jules : pourquoi modification aux deux tiers ? Ce qu'on met dans les statuts ça ne bougera plus jamais. Ce qui permet de convaincre c'est l'expérimentation. Ce n'est pas à nous de trancher ce que fera l'avocat et la fédération. Cela pourra être contesté devant la fédération ou les tribunaux

117. Julia : on est coincé dans une bulle temporelle. J'ai envie qu'on avance, j'ai envie d'un avenir pour le syndicat, là je suis atterrée par la situation.

118. Emmanuelle: on fait comme si c'était nous le problème il s'agit de dissoudre les commissions non mixtes, tu seras partie à 16h, mais on aura viré les commission. Les commissions en non mixité elles travaillent. Intéressant pour ne pas avoir de biais racistes dans le syndicat

119. Emma : on veut que les choses bougent et pas par un coup de force, une partie du syndicat refuse de discuter et s'apprête à dissoudre les commissions. On utilise les statuts pour se protéger de ça, car les statuts ont été écrit pour protéger les minorités du syndicat.

120. Manu : je vois pas où on va, c'est bloqué. Il faut avancer. Dans le texte il est question de dissolution des commission mais on a fait un amendement de réintégration des espaces non mixtes: l'amendement numéro 20 qui a été intégré dans le texte.

121. Marion : désolée c'est long, mais on est en train d'assister à ce qu'on cherche à dénoncer. Quand ça passe pas, on force pour que ça passe quand même, on veut modifier pour que ça arrange. Il faut arrêter avec ces méthodes parce qu'elles sont démocratiques. Il n'y a plus de confiance, car quand vous perdez quelque chose, vous forcez pour que ça passe encore. Quand vous perdez quelque chose, vous forcez pour que ça passe encore. Interpellation Morgane (sur ses propositions de vote et sa présidence), Manu.

122. Manu je ne veux pas être interpellé, on n'interpelle pas individuellement, c'est un débat collectif politique.

123. Agathe: la question c'est vous partez du principe que votre interprétation des statuts est la bonne. La question est de savoir quelle interprétation des statuts est la bonne. Est-ce que ça vous dit qu'on inverse la question des deux tiers : on vote aux deux tiers le fait que les textes à venir soient votés aux deux tiers : il faudrait que les deux tiers du congrès soient favorable à un vote aux deux tiers ?

124. Maud: bonne proposition de voter aux deux tiers le fait de voter aux deux tiers, et sinon c'est à 50% on a dit qu'on votait en opposition les textes. Le *statu quo* n'est pas possible. On ne peut plus continuer dans cette situation, on ne peut pas sortir de ce congrès sans rien. Si on estime que ces votes ne sont pas statutaires, on peut faire appel à la justice bourgeoise ou au conseil fédéral.

125. Intervention présidence Morgane : est-il possible d'avoir une clarification de la proposition d'Agathe ? En trois mots. Ça pourra être voté à 50 si le vote passe aux deux tiers.

Ouverture de tour de parole avec des propositions de modalités de vote: par rapport aux deux textes.

Dans un premier temps et si aucune des deux propositions n'est adoptée aux deux tiers dans ce cas, on descend à un vote à la majorité simple sur le fait de savoir si on votera aux deux tiers ou à la majorité simple.

126. François : les deux textes d'orientation, pour qu'ils soient à égalité sur ce qu'on exige pour leur adoption : dans un premier temps on met une barre aux 2/3 et si aucun des deux textes n'est adopté aux 2/3 à ce moment-là on descend à 50 %.

127. Younes : on reprend le déroulé initial du congrès, on examine les amendements, amendements adoptés à 50% puis on vote sur le texte expérimenter aux deux tiers, puis texte un et deux à 50%

128. Wann : d'un point de vue temporel ce sont des textes qui ont un statut problématique. Ils n'auraient pas dû exister. On n'a pas d'expert juridique: proposition de tirer à pile ou face, puisqu'il existe des élections à tirage au sort.

129. Jules: pourquoi on a peur des deux tiers, la tribune n'a pas à interpréter les statuts et pour solliciter l'avis du congrès il faut lui demander son avis, ce n'est pas à la tribune de donner son avis ou d'interpréter les statuts. Ce n'est pas le rôle de la présidence d'interpréter les statuts.

130. Jinane: fatiguée de voir ce qui se passe, Proposition de vote il faut qu'on avance, la prise de parole précédente aussi pas une proposition de vote

131. Agathe: Proposition que les deux textes soient votés en contre. Il faudrait deux tiers pour qu'on ne vote pas les textes en contre. Si deux tiers vote en contre on fait l'ensemble des textes aux deux tiers si les deux tiers ne l'emportent pas on fait les votes à 50% en contre.

132. Intervention présidence

Faire un vote aux 2/3 sur les deux propositions si une proposition emporte les deux tiers on fera soit les votes aux deux tiers soit les votes à la majorité simple sur les textes du congrès. Si aucune des deux propositions emporte les deux tiers, on fera les votes à 50 % en opposition, à la majorité simple.

Ceux qui voteront oui : on votera tout aux 2/3 et ensuite on votera à la majorité simple. Si ça ne marche pas ça sera voté à la majorité simple.

- **Le VOTE en opposition porte sur les deux propositions suivantes :**

- les textes du congrès seront votés aux 2/3
- les textes du congrès seront votés à la majorité simple

On procède au premier vote aux deux tiers. Vote :

Pour que les votes sur les textes de congrès se fassent aux deux tiers : 66 suffrages exprimés pour

Pour que les votes sur les textes de congrès se fassent à la majorité simple : 86 suffrage exprimés pour

NPPV: 6

152 votes exprimés, pour atteindre les 2/3 il faut 101 votes. Aucune proposition n'atteint les 2/3.

Aucune proposition n'atteint les deux tiers.

Interventions et cris de protestations à l'annonce du vote suivant. La tribune a du mal à se faire entendre.

VOTE en opposition à la majorité simple pour savoir selon quelles modalités de vote seront votés les textes de congrès : aux deux tiers ou à la majorité simple.

Pour le vote des textes au congrès à la majorité simple : 79 suffrages exprimés pour

Pour le vote des textes au congrès aux deux tiers : 0 suffrage exprimé pour

NPPV : 0

Les textes de congrès seront votés à la majorité simple.

La co-présidente Cybèle démissionne.

Intervention Présidence Morgane : un temps de suspension du congrès de 10 minutes. La co-présidente Morgane demande à être remplacée. Remplacée par Anne. Aucun·e signataire du texte « Refondons ensemble un syndicat de lutte, politique et autogestionnaire » ne veut assurer la co-présidence. Remise en cause de la présidence car pas de co-présidence des signataires du texte « Refondons ». Prises de parole multiples sans ouverture de tours de parole. Younes arrache l'ordinateur sur lequel s'effectue la prise de notes en disant que c'est le sien. Cris et slogans sont lancés dans la salle. Younes puis Marine s'emparent du micro sans fil et répètent en boucle « Le congrès est suspendu ». La majorité des congressistes présent·e·s refusent que la fin du congrès soit unilatéralement décrétée. Camille sort son violon et commence à en jouer. Des adhérent·e·s demandent à Younes et Marine de rendre le micro, ce qu'illes refusent. Illes sont rejoints·e·s par d'autres signataires du texte « Refondons », ce qui crée un attrouement au centre de la salle, devant la tribune. Des adhérent·e·s signataires du texte « Refondons » filment la scène. Refus de proposer une co-présidence des signataires du texte « refondons » avec prise de parole de Pierre-Yves qui explique leur refus : si pas de co-présidence (comme prévue dans la charte du congrès), le congrès ne peut pas se tenir, donc exigence de suspendre le congrès jusqu'à nouvel ordre, en faisant appel à la fédération et aux mandaté·e·s juridiques de la fédération pour statuer sur ce vote et sur les textes proposés. Clément se propose pour la co-présidence avec une prise de parole sur le manque de démocratie, avant de quitter la co-présidence. Agathe rappelle au micro que le congrès est souverain et peut donc décider de voter des modalités de la charte, tout comme il peut voter la présidence. Malgré les appels au calme, le ton monte, notamment au niveau de l'attrouement au centre de la salle. Un des adhérent·e·s signataire du texte « Refondons » (Salim) est sorti de la salle par ses camarades après une altercation orale avec un adhérent signataire des autres textes (Virgile). Les membres de la CRC fédérale se lèvent de leurs place et essaient de ramener du calme au sein de l'attrouement. Le congrès décide dans le brouhaha de voter la présidence suivante : Anaïs et Agathe.

VOTE : qui est pour le mandatement à la co-présidence d'Agathe et Anaïs ?

Votes pour : 56.

Votes contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Décision : Agathe et Anaïs sont mandatées pour co-présider la suite du congrès et lancent plusieurs appels au calme. Anne et Aude prennent les notes et les éventuelles prises de parole. Poursuite du congrès dans une ambiance chaotique au son du violon, sous des slogans pro Palestine, ainsi que « Anti bureaucratie », « Merci les Blancs » dirigés vers les congressistes qui souhaitent poursuivre le congrès et qui votent, mais aussi vers la tribune, pour tenter de couvrir les votes. Des congressistes racisées qui continuent de participer au congrès dénoncent le slogan « merci les blancs ». Le micro filaire est débranché par une adhérente (Cybèle), ce qui conduit la tribune à demander à ce qu'un·e adhérent·e se poste à côté du branchement, en rappelant qu'on ne doit pas abîmer le matériel de la Bourse du Travail.

Vote sur le texte « S'autoriser à expérimenter »

Pour : 64

Contre : 1

Abstention : 1

NPPV : 0

Le texte « s'autoriser à expérimenter » est adopté à la majorité.

6. Vote des textes en opposition

Vote en opposition des deux textes proposés au congrès :

Pour l'adoption du texte : « Pour sortir du conflit et sauver notre outil syndical : recentrer le syndicat sur l'échelon local » : 57 suffrages exprimés pour.

Pour l'adoption du texte : « Refondons ensemble un syndicat de lutte, politique et autogestionnaire » : 1 suffrage exprimé pour.

Abstention : 1

NPPV : 1

Vote sur la prolongation du congrès d'une heure.

Pour : 50

Contre : 2

Abst : 0

NPPV : 0

Point suivant : annonce : des AG de secteurs et un conseil syndical départemental aura lieu le 20 juin.

Le congrès est clos.

Fin du congrès à 17h04.

Précisions de la CRC sur le congrès de SUD éducation 93

Deux précisions sur ce que nous savons sur la situation dans le 93, en complément du CR déjà diffusé :

1) Lors de l'AG du 29 avril 2025 qui a décidé de l'organisation du congrès, il y a eu une discussion sur le fait de proposer plusieurs textes en opposition ou un texte avec fenêtre, mais une bonne partie du débat a tourné autour d'une proposition pour que les signataires du texte perdant quittent automatiquement le syndicat. Une fois cette proposition abandonnée, le principe du congrès a été voté, les modalités précises étant repoussée au congrès qui serait souverain.

2) Voici Les résultats de quelques un des votes obtenus lors du congrès d'après nos notes :

- Adoption de la charte de fonctionnement au consensus au début du congrès.
- Voter les textes d'orientation en bloc en opposition, ou les découper par propositions: Pour voter les textes en opposition : 88, pour voter les propositions une par une : 48, abstentions, 15, NPPV 2. (153 votant.es)
- Certaines dispositions des textes impliquent des modifications de statuts.

Vote pour décider s'il faut un vote au 2/3 ou a 50% :

66 pour dire que les textes doivent nécessiter deux tiers des voix, 86 pour dire qu'il suffit de 50%

Donc 56% des camarades désirent que les textes puissent être adoptés sans avoir besoin des deux tiers, mais est-ce que ce vote là nécessitait les deux tiers? A partir de là, rien ne va plus. La coprésidence à la tribune n'est plus respectée.

-Vote pour adopter le texte "expérimentation" : 62 pour et une abstention, et donc 90 personnes parties ou faisant NPPV.



Note interne – suites congrès de SUD éducation 93

Publié le : dimanche 29 juin 2025

Rapide historique

Il y a un conflit au sein de SUD éducation 93 qui dure depuis plusieurs années et qui porte sur le rôle du syndicat, sur les pratiques syndicales, sur la reconnaissance de comportements discriminants (notamment racistes et sexistes) provenant des différentes parties du syndicat et sur le fonctionnement interne.

Ce conflit a presque paralysé l'activité de SUD éducation 93, à la fois en direction des collègues (tracts, tournées, accompagnements et suivis individuels de collègues...) et au sein de la fédé.

Lors de l'AG du 11 mars ce conflit a atteint un point de non retour et, de l'avis des deux camps, il n'était plus possible de continuer comme cela. La décision a donc été prise d'organiser un congrès extraordinaire pour trancher entre 2 lignes et pour mettre fin au conflit.

En amont de ce congrès, un débat interne a eu lieu sur la participation au congrès fédéral et la délégation du 93 présente au congrès fédéral représentait très majoritairement l'une des deux parties du 93. Cela a généré des tensions. C'est dans ce contexte qu'un ensemble de contributions au congrès du 93 a été envoyé sur les listes fédérales.

Pendant le congrès

Le congrès extraordinaire du 93 s'est tenu le 12 juin. Après un débat et un vote, il a été décidé que les deux principales contributions au congrès seraient étudiées en opposition.

Depuis le congrès

D'un côté, le syndicat s'est réorganisé et des AG de secteurs se sont tenues, réunissant au total une cinquantaine de personnes.

De l'autre, une partie du syndicat réunissant une quinzaine de personnes, a continué à contester les décisions du congrès en le faisant savoir sur les listes fédérales mais aussi en adressant un mail à la CE pour indiquer que les décharges du 93 seraient décidées par l'AG départementale maintenue. Cette AG a réuni une dizaine de personnes et a produit un tableau de décharges. Cette même partie du syndicat conteste le droit au nouveau secrétariat départemental de mettre en œuvre les décisions issues du texte majoritaire en congrès.

Dans la semaine, le secrétariat départemental du 93, élu suite aux AG de secteurs comme prévu par le texte adopté en congrès, a fait remonter via la procédure prévue par la fédération les informations pour les futur·es déchargé·es du 93. Il a déclaré 4,4 ETP sur les 6 ETP fléchés pour le 93.

Depuis 15 jours, plusieurs adresses mails se réclamant de SUD éducation 93 s'adressent sur les listes fédérales ou directement à la CE via outils@sudeducation.org ou vieinterne@sudeducation.org :

- contact@sudeducation93.org
- sudeducation93@protonmail.com
- agsudeducation93@protonmail.com

Par ailleurs, le pied de mail de la boîte mail sudeducation93@protonmail.com renvoie à contact@sudeducation93.org tout en indiquant ne pas être derrière cette adresse mail.

Pour la fédération, c'est l'adresse mail contact@sudeducation93.org qui est inscrite sur toutes les listes fédérales et comme adresse de contact sur le site fédéral.

Discussion et décision de la CE

Lors du CF des 19 et 20 juin, la CE a annoncé aux syndicats que nous prendrions le temps d'échanger au sein de la CE avec des éléments fournis par la CRC présente lors du congrès.

Si la CE a dû prendre une décision dès cette semaine c'est que la fédération doit remonter les décharges des syndicats pour le 1er juillet et que la date butoir pour les syndicats était le 27 juin. A cette date nous avions eu 2 remontées de

décharges, l'une via le formulaire dédié de la part du secrétariat départemental, l'autre dans un fichier excel via l'adresse sudeducation93@protonmail.com.

Pour la CE ce n'était pas possible de valider 2 remontées de décharges, cela aurait validé l'existence de 2 syndicats sur le même territoire ce qui est contraire à l'article 6 des statuts de la fédération : *La Fédération des syndicats SUD éducation ne peut enregistrer l'adhésion que d'un seul syndicat par zone géographique. Il n'est pas possible que deux syndicats soient en rivalité quant à la syndicalisation des personnels.*

Après échange, sans consensus mais à une large majorité, la CE a décidé de :

- reconnaître les décharges remontées par le biais du site décharges et correspondant aux décisions issues du congrès ;
- reconnaître l'adresse mail contact@sudeducation93.org comme étant la seule adresse du 93 ;
- écrire à contact@sudeducation93.org et les inciter à contacter sudeducation93@protonmail.com pour éventuellement leur proposer des décharges ;
- écrire à sudeducation93@protonmail.com et les inciter à contacter contact@sudeducation93.org pour solliciter des décharges ;
- communiquer le CR de la CRC aux syndicats ;
- faire un point d'information lors du CF de septembre.

Nous, **FONVIEILLE Aude**, **GLATKOWSKI Eve**, **BOIDIER Marie-Claude** et **BOIDIER Martine**, souhaitons saisir la CRC fédérale pour trouver une issue à une situation de conflit avec SUD éducation Nord, qui refuse notre ré-adhésion depuis 2 ans, et en plus de cet état de fait, sans nous en donner les raisons. Vous trouverez en pj un résumé de la situation. Nous apporterons toutes les précisions / compléments que la CRC jugera utiles.

Sommaire

- 1) **Ordre chronologique pour se repérer (p1)**
 - 2) **Résumé des faits (p1)**
 - 3) **Pourquoi nous saisissons une CRC fédérale (p3)**
 - 4) **Annexes (p 4)**
-

1) Dans l'ordre chronologique pour se repérer

- 2017 (>2019) Saisie d'une commission de médiation fédérale par Marie-Claude Boidier, Martine Boidier, Eve Glatkowski et Aude Fonvielle pour les motifs d'ostracisation et de non respect des statuts fédéraux et locaux.
 - 2020 exclusion « de fait » par Sud éducation Nord (lequel nous demande de quitter SUD nord et de présenter des excuses)
 - CF, en 2021, autorisation d'adhérer dans un autre syndicat SUD éducation, en l'occurrence SUD éducation 37
 - En juin 2022, le CF nous a présenté des excuses pour la façon dont notre affaire avait été traitée. 25 P, 6 C, 4 ABS, 12 NPPV
 - fin juin 2023 : discussion de nous 4, chez nous (Aude Fonvieille et Eve Glatkowski) avec les militantes de Sud éducation nord A et B
 - 2023 octobre : demande de réadhésion 1, refusée en CS du 5 octobre 2023, selon « oui dire » d'une présente. Pas de réponse officielle à nous 4 de la part du syndicat.
 - 2024 septembre : demande de réadhésion 2, refusée par le syndicat via mail. Demande d'explication. Aucune réponse.
-

2) Résumé des faits

En juin 2020, une AG de SUD éducation Nord nous a demandé de quitter le syndicat, exclusion qui ne disait pas son nom, après des années d'ostracisation, de propos/attitudes vexatoires à notre encontre.

Nous avions saisi une **commission de médiation fédérale en 2017 pour les motifs d'ostracisation et de non respect des statuts fédéraux et locaux**. Cette saisine faisait suite à un conflit de plusieurs années portant sur les **pratiques démocratiques (ou pas) au sein du syndicat et sur des positionnements féministes**. Au cours de ces années, nous avons subi des propos/attitudes vexatoires répétés (propos agressifs en réunion et sur la liste mail du CS, blocage pour qu'une de nous lise un tract validé en public, procédés dilatoires pour valider matériel proposé

par nous, inégalités de traitement, questions que l'on pose sur la liste CS restées sans réponse, refus d'envoi de droits de réponse aux adhérent.es après l'envoi de textes accusatoires à notre encontre, etc...).

Cette commission de médiation fédérale, qui s'est déroulée sur l'année scolaire 2018-2019, s'est **déclarée inapte à résoudre le conflit**.

En juin 2020, comme dit précédemment, nous sommes poussées vers la sortie par l'AG de SUD éducation Nord.

Nous avons obtenu du **CF, en 2021, de pouvoir adhérer dans un autre syndicat SUD éducation, en l'occurrence SUD éducation 37**. Cette « solution » exceptionnelle n'était pour nous qu'un pis aller, pour nous permettre de poursuivre notre engagement à SUD éducation.

En juin 2022, le CF nous a présenté des excuses pour la façon dont notre affaire avait été traitée. VOTES 25 P, 6 C, 4 ABS, 12 NPPV

Les militant.es qui tenaient le syndicat du Nord sont parti.es pour la majorité d'entre elleux suite à ce vote et aux débats internes liés à SUD éducation Grenoble et au fonctionnement fédéral.

L'équipe militante de SUD éducation Nord s'étant largement renouvelée, nous avons mûri le projet de réintégrer SUD éducation Nord, souhaitant nous réinvestir dans la vie militante locale.

Nous en avons fait part à des connaissances investies dans le syndicat (A, qui avait été un soutien quand nous étions dans le syndicat, qui en était partie puis était revenue, et B, qu'Eve avait soutenue face à un collègue AED zemmouriste, et amenée à se syndiquer à SUD). Nous nous sommes vues à six, chez Aude et Eve, pour parler de tout cela. Nous souhaitions qu'elles se fassent le relai de notre démarche, nous avions une totale confiance en elles et pensions qu'elles étaient des soutiens.

Nous avons contacté le syndicat **en septembre 2023** en demandant que soit discuté en AG la question de notre « réintégration » dans SUD éducation Nord (voir mail en annexe à la fin). Le conseil syndical a décidé de ne pas mettre ce point à l'ordre du jour de l'AG. Nous avons eu cette information par une camarade présente au CS (C.), **mais aucun mail ne nous a jamais été envoyé par le syndicat pour nous signifier cette décision**.

Suite à ce CS, nous avons envoyé des messages à B (présente au CS) et A. Ce sont des messages personnels. Nous les mettons en annexes par souci de transparence, et parce qu'ils traduisent notre ressenti « **à chaud** », **(lendemain)** de l'époque.

Nous n'avons plus ensuite contacté SUD éducation Nord de toute l'année **2023-2024**, ni B. A a laissé un message vocal à Eve pour discuter, il y a eu des échanges de textos pour prévoir un rdv qui finalement n'a pas eu lieu. Nous avons renouvelé notre adhésion dans le 37.

En septembre 2024, nous décidons d'envoyer nos bulletins d'adhésion à SUD éducation Nord directement. Par là, nous souhaitons pouvoir assister à l'AG de rentrée et, puisque notre adhésion fait visiblement encore débat, au moins pouvoir porter notre parole devant les adhérent.es.

La veille de l'AG de rentrée, le 15 septembre, un dimanche après-midi, nous recevons un mail laconique de SUD éducation Nord :

« Bonjour,
Nous avons bien reçu votre demande d'adhésion à SUD Education Nord.
Après délibération, notre syndicat a décidé de ne pas y donner suite. Le chèque adjoint à cette demande ne sera naturellement pas encaissé.
Cordialement »

SAISIE CRC fédérale par ex adhérentes SUD éducation Nord	p 3 / 9
--	---------

Nous savons par des échanges interpersonnels que cette décision a été prise par le conseil syndical par échange de mails.

Nous avons envoyé **le 19 septembre 2024 une demande d'explication sur la boîte du syndicat:**

« Bonjour,

Nous avons appris dimanche après-midi que le syndicat refusait de nous syndiquer pour l'année scolaire en cours. Le syndicat pourrait-il nous indiquer le motif de ce refus?
Eve Glatkowski, Marie-Claude Boidier, Aude Fonvieille »

A ce jour (4/12/2024), et alors qu'un congrès SUD éducation Nord s'est tenu en octobre, nous n'avons reçu aucune réponse du syndicat.

3) Pourquoi nous saisissons une CRC fédérale

Nous souhaitons par la CRC pouvoir enfin ouvrir un dialogue direct **et constructif** avec les militant.es de SUD éducation Nord. Nous ne comprenons pas pourquoi notre exclusion « de fait » du syndicat il y a quelques années (**juin 2020**) se poursuit encore (**2023 2024 2025**).

Sur quelles bases peut-on exclure *ad vitam* des adhérentes, sans les avoir entendues, sans leur donner d'explications ? Nous nous retrouvons dans une situation insoluble où aucune médiation n'est possible puisque nous ne pouvons pas échanger avec les militant.es du Nord dans des instances.

Pour nous la CRC est le seul moyen que nous avons trouvé pour essayer de renouer ce dialogue et revenir militer au sein de SUD éducation Nord.

4) Annexes : 5 mails (en plus des mails envoyés au syndicat ci-dessous)**Annexe 1 : Mail à SUD éducation Nord du 3 octobre 2023**

« Bonjour,

En juin 2020, au terme d'un long conflit interne autour des pratiques démocratiques et des positions féministes au sein de SUD éducation Nord, l'AG de SUD éducation Nord a adopté des décisions nous concernant (voir annexe ci-dessous). Pour nous, démocratiquement, seule une AG peut défaire une décision d'AG. C'est pourquoi nous demandons à l'AG de SUD éducation Nord de statuer sur la possibilité de notre retour :

- en signifiant explicitement que nous pouvons ré-adhérer dans le Nord*
- en nous assurant que notre possible réadhésion se fasse dans un esprit de bienveillance à notre égard.*

En effet, les demandes qui nous avaient été faites nous semblent aujourd'hui caduques.

Il ne s'agit pas pour nous de rouvrir un débat sur les événements passés, mais de nous permettre simplement de ré-intégrer le Nord.

Cela fait maintenant 3 ans révolus que nous devons adhérer dans un autre département (le 37) tout en militant dans la commission anti-sexiste fédérale et dans nos établissements. Une telle situation ne peut pas perdurer.

En juin 2022, le Conseil Fédéral nous a présenté ses excuses pour la façon dont notre affaire avait été traitée.

Il nous semble que la situation militante et politique de SUD Education Nord a changé.

Nous souhaiterions que ce texte soit transmis à l'AG.

Syndicalement,

Marie-Claude Boidier, Martine Boidier, Aude Fonvieille et Eve Glatkowski »

Pour rappel : AG de SUD éducation Nord du 11 juin 2020, décisions :

SUD éducation Nord demande aux quatre adhérentes à l'origine de l'affaire de retirer publiquement et par écrit au sein du syndicat les propos accusatoires contenus dans leur dossier. Ce retrait pourra être transmis, par SUD éducation 59, aux syndicats de la fédération et à Solidaires.

- SUD éducation Nord demande aux quatre adhérentes à l'origine de l'affaire de s'excuser par écrit auprès des camarades dont les propos ou les actes ont été utilisés de manière fausse et sans leur consentement ainsi qu'auprès des quatre camarades injustement accusé-es. Ces excuses pourront être transmises, par SUD éducation 59, aux syndicats de la fédération et à Solidaires

- Sud éducation Nord demande aux quatre adhérentes à l'origine de l'affaire de quitter le syndicat SUD éducation 59 avec lequel elles ont rompu toute confiance comme en témoigne leur refus de médiation locale et leur tentative pour faire juger SUD éducation 59 par une commission de médiation fédérale.

Annexe 2 : Mails envoyés à B suite au Conseil syndical du 5 octobre 2023**2.1.- Mail d'Aude Fonvieille à B et A****« Message post-CS. 6 octobre 2023 12:46 »**

« Salut B et A,

Eve, Marie et Martine sont en copie.

Ce mail est écrit à chaud, je viens d'apprendre le vote du CS sur la mise à l'ordre du jour de notre demande à l'AG (5 pour, 6 contre, 2 abs, 2 nppv)...il se retournera peut-être contre moi, on a trop bien l'habitude de ce mécanisme...mais j'ai besoin de l'écrire, ça déborde.

Je vais parler en je, pour n'engager que moi dans ce message (même si une bonne partie de mon ressenti est partagé par d'autres, peut-être ne l'écriraient-elles pas pareil, alors je ne veux pas parler en nous).

Je suis estomaqué par le vote du CS. Je le reçois comme une nouvelle violence, malgré toute la bonne conscience que vous voulez vous donner en disant vouloir "faire les choses bien" s'agissant de notre retour (dont je me dis de plus en plus qu'il n'est pas si "gagné" que ça).

Notre demande a semblé déplacé, comme un truc de "forceuses"...on aurait dû comprendre que la discussion de cet été nous signifiait un véto pour en parler en septembre. Bêtement, en vous invitant chez nous, on pensait que c'était une discussion informelle, avec des connaissances amicales syndicales, avec qui on avait envie de partager nos envies et qui pouvaient faire entendre notre voix...on aurait donc dû comprendre en fait qu'on était face à des émissaires du syndicat, et que cette discussion informelle valait pour demande formelle, comme une sorte de pré-négociation, et que ce que vous avez exprimé comme des ressentis captés entre deux portes auprès de camarades était en fait une position qu'on aurait dû considérer comme arrêtée par l'équipe actuelle...

Vous n'avez pas fait signe après cette discussion...on vous avait dit nos envies, on a assumé nos demandes, sans passer par vous puisqu'on n'avait pas de nouvelles. J'ai parlé à C du fait que certain.es dans le syndicat parlaient d'attendre le congrès pour notre retour, et elle était d'accord sur la cohérence de demander ça en septembre.

Comme avant, c'est au final le politburo du CS qui décide ce qui est discuté en AG et ce qui ne l'est pas (étrange pratique démocratique...). Avec donc l'argument de la "reconstruction" du syndicat...qui pour moi est un argument dilatoire bien commode, car enfin, les AG ont lieu, il y a des déchargé.es et des perm, vous êtes une douzaine (!!) en CS...vous vous rendez compte qu'il y a des syndicats SUD éduc qui galèrent à fonctionner avec **trois** personnes ?!

Vous voulez "faire les choses bien", mais visiblement ça n'inclut pas prendre en compte la parole et les besoins des victimes dans cette longue histoire. Mais peut-être que le problème est là, en fait. Vous ne voulez pas nous voir purement et simplement comme des victimes, on est quand même un peu dans un coin des têtes les chieuses qui ont mis voire mettront encore le bordel. Si les victimes parlent un peu trop fort, portent avec trop d'opiniâtreté leurs demandes, alors c'est qu'elles ne sont pas si victimes que ça (beau renversement !). Et puis on leur demandera toujours des comptes sur la façon dont elles se sont défendues (cf D)...

Et puis franchement, en quoi on aurait gêné la reconstruction du syndicat, en se pointant à une AG **tous les deux mois** avec vous qui faites votre petite vie à la perm et aux CS pendant tout le reste du temps ?! Quelle est la si grande différence entre revenir à l'AG de **janvier**, et attendre le congrès qui aurait lieu en mars ou avril, soit **trois mois plus tard** ?!

Ce que je vois dans tous ces procédés dilatoires, c'est que vous voulez prendre des pincettes avec le père castor du syndicat aka D, et que finalement les mêmes mécanismes se rejouent comme il y a plusieurs années : d'un côté nous quatre, qui n'avons pas les moyens de nous exprimer directement,

de l'autre l'appareil du syndicat qui veut poursuivre son train train dans son petit entre soi, qui parle de notre cas sans nous, sans faire cas ni de nos demandes, ni de l'état psychologique dans lequel tout ça nous met...

Vous imaginez que tout ça me fait monter les larmes aux yeux encore là dans l'instant où j'écris, alors que cette histoire dure depuis plus de 6 ans, voire plus pour Marie Martine et Eve ?...vous mesurez qu'est-ce que ça dit sur les traces que cette histoire a laissé, sur l'état psychologique dans lequel on est encore ? Et cela ne vaudrait rien, ne mériterait pas d'être pris en considération par celles et ceux qui ont le pouvoir de décider (car les victimes, et c'est aussi à ça qu'on les reconnaît, ne sont jamais les personnes qui ont le pouvoir) ?

Ce que je ressens aujourd'hui, c'est beaucoup de dépit et de colère, et je me dis que SUD éducation Nord n'a peut-être pas si changé que ça.

Je ne mendierai pas ma ré-adhésion dans le Nord. Le syndicat prendra ses responsabilités quand il daignera les prendre (s'il y daigne...), et j'avisera. Mais clairement pour moi le vote sur la bienveillance a déjà eu lieu, et si je reviens je ne me sentirai pas dans un environnement bienveillant, vu comme ce retour ce sera fait aux forceps, s'il se fait...parce que le message que le vote d'hier envoie c'est qu'au fond du fond, le syndicat nous trouve encombrantes, et ne veut pas vraiment de nous, malgré la façade de renouveau démocratique et féministe qu'il veut se donner.

Aude »

2.2- Mail de Marie-Claude Boidier à B et A

« RE :Message post-CS. 6 octobre 2023 19:00 »

« Bonjour,

je comprends la colère d'Aude que je partage totalement. J'ai appris par mon compagnon qui a vu L que celui-ci avait été surpris de voir une vingtaine de personnes en CS (pas ce dernier CS, donc je suppose celui d'avant). Et je confirme ce qu'écrit Aude : je n'ai jamais vu autant de monde en CS sauf au plus gros de la mobilisation pour les retraites de 2003. Et pourtant, j'ai été adhérente à Lille pendant 19 ou 20 ans et investie (tous les CS, les AG, des décharges, des mandats, etc.) pendant 14 ans (après, on n'avait plus le droit d'avoir des mandats parce qu'on était sur des positions intersectionnelles et donc dangereuses ! On allait amener le ver dans le fruit !

Je crois que quelques personnes ont voté pour que le point soit mis à l'ordre du jour de l'AG (même pas pour qu'on puisse revenir, on n'en était pas là).

Je ne sais pas qui était au CS et peut-être que la colère d'Aude tombe sur les mauvaises personnes mais elle est légitime au vu de l'historique. Cela fait 6 ans que nous sommes des parias et trois ans qu'on nous a foutues à la porte. Pourquoi, parce que le comité anti-woke ne voulait pas de nous (on n'utilisait pas le terme à l'époque mais c'était ça) et disait à longueur de réu que nos idées étaient dangereuses. On s'est défendues comme a pu.

Aujourd'hui, en arrivant au collège cette aprem et alors que je venais que notre demande était reportée à... (à ma retraite ? à quand je serai à l'ehpad ?), en disant bonjour à ma collègue qui est à FO, j'ai failli lui dire que j'allais me syndiquer dans son syndicat. Pourquoi ? Parce que je fais des séances d'éducation sexuelle et d'éducation anti-sexistes avec elle, parce que je sais que l'an dernier iels ont défendu un.e adhérent.e trans et même si je sais que je ne suis pas en accord sur tout avec FO, au moins je ne me fais pas d'illusion sur l'adéquation entre les idées avancées et le concret.

SAISIE CRC fédérale par ex adhérentes SUD éducation Nord

p 7 / 9

Pourquoi imaginer se syndiquer à FO aussi ? Parce qu'en étant dans le 37, je ne peux rien faire dans mon établissement ni dans le 37 (je ne peux pas déposer d'ASA pour assister aux AG etc.) Alors je ne compte pas aller aux AG de FO mais je veux juste être couverte pour le travail syndical que je pourrais effectuer dans mon bahut, pouvoir travailler avec des gens. Mais évidemment, c'est compliqué de passer d'un syndicat dont, je partage les idées (telles qu'elles sont écrites sur le papier et claironnées partout) à un syndicat qui me ressemblerait moins.

Iels m'ont cassée. J'étais une militante hyper active et maintenant je suis une loque.

La vérité ? Je ne fais plus rien (à part suivre la commission antisexisme et droits des lgbtqi+).

Iels sont parti.e.s (et si j'ai bien compris, iels n'ont pas été mis.e.s à la porte elles et eux) Et nous au bout de trois ans d'exclusions officielle et 6 de fait (plus de mandats, ostracismes, chassées des AG dont nous étions membres lors des points qui nous concernaient), on doit attendre ? Dans un syndicat féministe ? Qui dit défendre ce pourquoi on s'est fait lynchées ? Mais on se fout de la gueule de qui ?

On croirait du Depardieu !

Merci aux 5 personnes qui sont en adéquation entre ce qu'écrit SUD éducation 59 et la réalité.

Marie »

2.3 - Mail de Martine Boidier à B et A

« RE re : Message post-CS. 6 octobre 2023 21:42 »

« Bonjour,

et bien une fois n'est pas coutume, j'y vais de mon tout de parole, en rebondissant sur l'interrogation d'Aude sur le fait que cela pose problème qu'on se pointe à SUD educ nord avant le congrès.

Moi, la seule différence que j'y vois, dans ce fait d'attendre janvier ou le congrès c'est qu'on ne pourra pas voter lors de celui-ci puisque pas adhérentes.

Le syndicat veut établir des règles, une politique, des orientations, se "construire", sans nous. Soit ! Ce que ca dit d'emblée c'est qu'iels ont peur de nous. Sans avoir à me regarder dans la glace, cela me fait sourire à défaut de rire car c'est bien la première fois que je fait peur à quelqu'un et c'ela m'apparaît tellement abérant que cela ne me met même pas en colère ! Et après tout, je peux comprendre. Il est clair qu'on nous voit, et que l'image de nous comme fouteuses de merde est toujours là, tenace et même entretenue !

Comme il est hors de question que ce syndicat me rabaisse encore, je ferai de "ces citrons" de la "limonade" !

Premièrement en voyant le fait de ne pas avoir de place dans ce syndicat avant le congrès comme quelque chose de positif. Je m'explique, en étant pas intervenu dans la "reconstruction" du syndicat qu'iels voient sans doute comme à "signer" d'une certaine manière à ce moment là, au moment du congrès je veux dire, on ne sera responsables de rien et ne pourront plus être "rendu responsables" de tout et n'importe quoi comme jusqu'à présent ! Il n'y aurait, n'aura, pas de (possibilité de) manipulation de notre part de quoi que ce soit !

Deuxièmement en réagissant positivement à l'attitude générale qui est bien contradictoire et pas bienveillante à notre égard. Nous n'avons que des sons de cloche ! D'un côté on soulignerait que le syndicat ne nous a pas exclu mais une demande claire, simple et carré de note part est rejetée au niveau du CS et une poignée de personnes nous prêtent de vouloir rentrer par la fenêtre quand la porte nous est fermée (remarquons au passage l'oxymore de non exclusion mais de la porte fermée !) Tout cela ne peut que nous laissez logiquement penser qu'on cherche à nous provoquer,

SAISIE CRC fédérale par ex adhérentes SUD éducation Nord

p 8 / 9

voire pousser à la faute qui pourrait être répréhensible ou même rédhibitoire, à l'image que l'on se fait de fouteuses de merde. Ayant fait ma part de travail syndical pour le nord par le passé et étant donné que mon adhésion au nord aujourd'hui aurait constitué une simple transaction monétaire, je me dis que mon argent sera bien plus profitable ailleurs et que mes engagements méritent d'être investies dans un environnement plus sain, peut être même plus à l'image des idéaux auxquels j'aspire.

Martine »

2.4 - Mail d'Eve Glatkowski à B et A

« Re : Message post-CS. 6 octobre 2023 23:04 »

« Bonsoir,

Bon ben voilà,

on est 4 alors voilà la 4^e réaction, le même dégoût, la même colère.

Les propos de certain.e.s en CS dont D ne me surprennent pas, même si ça me dégoûte, toute cette inversion. Ou ce « on décide pour vous (faussement) ce qui est bon pour vous, sans vous écouter, vous. Hein, on verra plus tard, toujours plus tard, pour faire ça bien, vous comprenez, ce sera mieux pour vous. » l'intention est censée être bonne en décidant à la place des concernées.

Non. C'est mieux...Pour le syndicat. Pour vous tou.tes, au syndicat, pour y éviter des conflits de loyauté. Donc en réalité pour protéger des ancien.nes encore là et qui ne veulent pas nous voir maintenant. Ni plus tard en fait ! Ce sont en réalité les camarades actuels qu'il ne faudrait pas brusquer, froisser.

J'avais envie de ne rien écrire, par dépit : déjà qu'après vous avoir vues en juillet on n'a plus eu de nouvelles, pas de réponse au texto, coucou, info en début d'année, rien. Je ne trouvais déjà pas ça respectueux. Et là, ça, le CS. Avec ce qu'on a appris que vous avez dit, ou pas. Je parle de B, A n'étant pas là sauf erreur. Donc tout ce silence irrespectueux, je le dis et j'écris ici ce que j'en pense.

Je ne m'étends pas sur l'ensemble des destinataires, ce sera en mail perso.

Eve

2.5 - Mail perso d'Eve Glatkowski à B

« Re : Message post-CS. 6 octobre 2023 23:14 »

« Bonsoir,

*J'ai été conne de penser que comme tu avais vécu du harcèlement, de l'ostracisation, de la mise au ban, du détournement de tout ce que tu disais, de la caricature, du stigmate de la « chieuse » que l'équipe te collait, dans le cadre de ton taf au lycée ****, (ailleurs on n'en a jamais parlé),*

alors tu saurais repérer les victimes dans cette histoire à sud educ nord et te situer clairement et porter notre voix. Alors tu aurais les mêmes principes d'action que moi.

Je t'ai crue, je t'ai défendue. Ce n'est pas une question de donnant donnant. J'ai pensé qu'il fallait des gens aux valeurs de sud educ, dans sud educ nord ou pas nord. Et après, j'ai tout simplement

naïvement cru que tu te positionnais personnellement de la manière suivante ; « c'est dégueulasse ce qui vous est arrivé dans le Nord, je comprends tout le procédé d'inversion».

Je n'ai pas vu ou voulu voir les signaux : tu ne l'as jamais dit, quelque chose de tel, ni à moi ni à nous 4, et tu as relayé les propos de D face à nous 4 sans les critiquer.

Tu n'es jamais revenue vers moi, ni en avril mai quand tu étais censée parler avec D, ni après les vacances d'été. Rien.

Et tu fais une prise de parole en CS qui ne relaie pas nos voix mais la tienne propre du genre faut attendre faut se reconstruire sans elles, reconstruire. On avait dit clairement qu'on voulait du soutien, pas la position qui arrangeait les meneurs du syndicat. Je me suis trompée.

D reproduit du patriarcat et a le rôle dans les faits de chef manitou de clan, et crée des sentiments de loyauté avec de nouveaux padawan, et veut du temps pour être tranquille et tout inverser (sa voix pèse, on l'écoute) semer le doute en se victimisant auprès de toi et d'autres. Il parle de ça alors qu'il est responsable et pourrait faire son autocritique mais non.

J'ai pensé que tu étais féministe au sens que je mets à ce mot. Un positionnement clair de défense des victimes dans les affaires sexistes et antiféministes, qu'on croit.

Une fois en position de privilégiée, avec des représentations en CF, des représentations pour Solidaires, une voix qui peut être écoutée,

eh bien non, pas de défense de tels principes de ta part, pas de positionnement clair du côté des victimes black listées qu'on n'écoute jamais et n'entend jamais, pas de critique démocratique du type « faut en parler en AG c'est tout, ce n'est pas au CS de décider ». Non, la défense de la structure et donc des personnes à sa tête et donc de ses intérêts personnels en ne se positionnant pas clairement contre des personnes qui ont du ressentiment et veulent nous laisser dehors. Trop à perdre peut-être, sans doute. La loyauté vis-à-vis de D, le syndicat en paix sans les autres chieuses, plutôt que de montrer l'absurdité des demandes de l'ag de juin 2020 et de parler d'exclusion de fait.

Tout ça me dépasse, j'espère qu'un jour tu comprendras à quel point toute cette histoire d'hier à aujourd'hui est douloureuse pour nous et son traitement injuste car la plupart des gens du nord dont toi ne prennent pas la mesure de ce que le syndicat a fait et continue de faire tout en se clamant féministe ou en se félicitant que des stal soient partis d'eux-mêmes.

Eve »

Premier mail de la CRC. 16 janvier 2025

Bonjour,

Nous avons été saisi·es par Aude Fonvieille, Eve Glatkowski, Marie-Claude Boidier et Martine Boidier ; elles souhaitent réintégrer le syndicat SUD éducation 59 mais se voient opposer un refus de votre part.

Pour travailler sur cette saisine, nous aurions besoin que vous nous exposiez les raisons de ce refus, si possible en nous fournissant toute pièce écrite, compte-rendu d'AG ou de conseil syndical par exemple, qui ferait état de ces raisons.

Conformément à notre protocole, nous avons entendu ces quatre personnes. Nous souhaiterions également vous rencontrer à ce sujet lors d'une visio, s'il est possible de nous donner les disponibilités de 3 ou 4 personnes participant régulièrement à l'animation du syndicat et pouvant répondre à nos questions à ce sujet.

Merci d'avance de votre coopération,
Solidiairement,
La CRC fédérale SUD éducation.

Réponse de SUD éducation 59, 17 janvier 2025

Bonjour,

Nous sommes étonné·es par ce mail pour plusieurs raisons.

Les conflits entre Aude Fonvieille, Eve Glatkowski, Marie-Claude Boidier, Martine Boidier et SUD éducation Nord ont été documentés par la fédération suite à la saisie de la commission de médiation de la fédération. Aux vues des suites de ces évènements, et malgré leurs accusations à l'encontre de l'ensemble du syndicat (avec des happening violents lors des instances de la part des 4 personnes citées), il s'avère que le conflit était interpersonnel puisque leur demande d'adhésion fait suite aux départs des personnes avec qui elles étaient en conflit.

Cet épisode de la vie du syndicat SUD éducation Nord a été lourd de conséquences puisque pour ainsi dire, il a fallu tout reconstruire. Suite au travail important de plusieurs militant·es, de nouveaux·lles adhérent·es ont intégrés le syndicat. Parmi ces nouvelles personnes, certaines ont été contactées par les 4 protagonistes et le processus de "réintégration" a été amorcé. Lors des instances les débats ont été vifs à cause du souvenir des conflits mais sans mettre à mal le processus de réintégration. La seule condition évoquée était de terminer de reconstruire le syndicat pour faire "table rase du passé" afin que la réintégration puisse se faire dans les meilleures conditions. Ces évènements se sont passés alors que nous étions en pleine préparation de congrès. Les personnes en contact avec les 4 protagonistes, pourtant favorables à cette réintégration, ont donc demandé à Aude Fonvieille, Eve Glatkowski, Marie-Claude Boidier, Martine Boidier de patienter. Suite à cette demande, ces 4 personnes s'en sont prises au moins à une des adhérentes qui était en contact avec elles en entreprenant une procédure de harcèlement à son encontre. Il va sans dire que les personnes qui étaient en contact avec elles ont été choquées par leurs agissements. A la lecture des mails des "harceleuses", nous avons constaté que leur manière de fonctionner n'était pas compatible avec le fonctionnement du syndicat et avant tout pour protéger les camarades agressées nous avons arrêté toutes démarches, laissant une fin de non recevoir à leurs demandes d'adhésions.

A ce jour la protection de nos adhérent·es reste notre priorité et les agissements de Aude Fonvieille, Eve Glatkowski, Marie-Claude Boidier, Martine Boidier ne sont pas compatibles avec une intégration sereine ni même ne correspondent aux valeurs que notre syndicat défend.

Aussi nous nous demandons sur quels statuts la CRC a été saisie puisque ces personnes ne sont plus adhérentes.

Nous trouvons très surprenant que la CRC soit la seule commission dont les mandaté·es ne soient pas répertorié·es sur l'espace interne du site de la fédération.

De plus, elles ont quitté d'elles-mêmes le syndicat. A l'époque de leurs départs, des conditions ont été fixées par nos instances quant à leurs futures adhésions et n'ont jamais été respectées. Malgré cela nous avons tenté une "réintégration" qu'elles ont littéralement saboté.

Veuillez donc nous préciser sur quels statuts vous vous basez pour intervenir.

Nous vous fournirons le cas échéant toutes pièces écrites (dont les mails de harcèlement) après consultation des instances de notre syndicat et en demandant le consentement des personnes ayant reçu ces mails. Nous effectuerons éventuellement ces démarches une fois que les statuts nous serons communiqués.

Il en va de même concernant la visio.

Solidairement

Deuxième mail de la CRC 28 janvier 2025

Bonjour camarades.

La commission de résolution des conflits est mandatée par le conseil fédéral pour aider les syndicats et éventuellement servir de médiation entre adhérent·es au sein de la fédération. La CRC a été mandatée une première fois au CF de juin 2021, et re-mandatée régulièrement depuis, en attendant d'être intégrée dans les statuts au prochain congrès. En tant que syndicat indépendant, votre AG peut tout à fait refuser de répondre à nos demandes, et si cela se produisait nous en référerions au CF (peu importe la raison invoquée).

Mais l'objectif est que nous arrivions à discuter ensemble sereinement et que nous arrivions à une situation qui conviennent à tout le monde. Les grandes lignes de notre fonctionnement sont précisées dans le vade-mecum que nous mettons en pièce jointe.

Nous n'avons pas d'avis sur la nature politique ou interpersonnelle du conflit, des camarades ont quitté le syndicat pour en créer un autre, il y avait bien des dissensions politiques à un moment, mais elles n'ont peut-être pas de lien direct avec la situation qui nous préoccupe. Notre expérience nous enseigne que dans les conflits qui durent, le politique et l'interpersonnel se mélangent pour aboutir à des situations complexes et douloureuses. Nous n'avons pas pour objectif de démêler le passé ou de donner raison ou tort à qui que ce soit, nous cherchons juste à avoir le maximum d'éléments possibles pour faire des propositions utiles pour la suite.

Ainsi, toute information qui pourrait faire avancer notre réflexion nous aiderait, en particulier les mails de harcèlements, mais vraiment nous sommes preneur·euses de tout ce qui pourrait expliquer le refus de ré-adhésion des quatre camarades concernées, qui sont toujours adhérentes dans le 37 et qui sont en demande.

Nous préférons discuter en visio (voire en présentiel) que par mail, les échanges de mails ont souvent tendance à aggraver les malentendus au lieu de les résoudre. Mais nous comprendrons si certaines des personnes qui ont reçu des mails de harcèlement ne souhaitent pas en parler et

préfèrent se faire représenter par des personnes extérieures au conflit. Nous vous laissons décider collectivement ce qui est le mieux.

Solidairement.

La commission de résolution des conflits fédérale.

Réponse du 59. 24 février 2025

Bonjour camarades,

Notre temps et nos moyens n'étant pas extensibles, nous donnons priorité au travail militant et syndical assuré par une équipe motivée mais fatiguée par cette non-histoire que nous décidons de classer définitivement.

Solidairement,

De la nécessité de s'affirmer antisioniste ; argumentaire

1) Pourquoi les votes auraient du avoir lieu :

rappel du texte amendé

SUD éducation contre toutes les formes de racisme et de colonialisme

"L'antisionisme est une des formes modernes de l'antisémitisme", affirme Emmanuel Macron. Dans le prolongement de cette affirmation, à l'initiative de Caroline Yadan, avec l'appui d'un nombre important de député·e·s allant du centre gauche à la droite extrême, la proposition de loi visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme, n° 575, a été déposée le 19 novembre 2024. Elle est actuellement renvoyée à la commission des lois et poursuit son parcours législatif. Elle vise à ajouter trois motifs pour permettre des poursuites pénales pour antisémitisme : "l'apologie du terrorisme, la négation de l'État d'Israël et la comparaison avec la Shoah". La fédération SUD éducation s'oppose à cette proposition de loi Yadan, à toute criminalisation du combat pour les droits des Palestinien·ne·s, à la pénalisation de l'antisionisme. Nous refusons cet amalgame avec l'antisémitisme, que nous combattons sans relâche.

Contre le racisme, et donc contre l'antisémitisme

SUD éducation est une organisation syndicale antiraciste et antifasciste. Nous combattons toutes les formes de racisme, la négrophobie, le racisme antiarabe, l'islamophobie, l'antiziganisme, le racisme antiasiatique... L'antisémitisme est une forme de racisme profondément inscrite dans l'histoire et dans la culture française. Elle n'est pas seulement très ancienne, avec des siècles de persécutions, d'expulsions et de massacres, jusqu'au génocide nazi : loin d'avoir disparu ou de n'exister aujourd'hui que de manière marginale, ce racisme envers les Juifs et Juives est structurant dans la vision du monde de l'extrême droite comme pour les idéologies complotistes qui pullulent, et il traverse toute la société. Sur la base de projets antisémites revendiqués ou par l'effet de préjugés antijuifs diffus, des profanations, des attaques contre des synagogues, des insultes, des agressions physiques violentes, des viols, des meurtres sont commis. SUD éducation est pleinement engagé dans le combat contre l'antisémitisme, dans toutes ses manifestations, et d'où qu'il vienne.

Contre le colonialisme, et donc contre le *sionisme politique criminel et colonialiste de l'État d'Israël*

SUD éducation est une organisation syndicale internationaliste et anticolonialiste. Nous combattons toutes les formes de colonialisme, à commencer par celui de l'État français en Kanaky, à Mayotte dans les Comores, en Guyane, Guadeloupe, Réunion, Martinique, Polynésie française, Wallis et Futuna. Nous combattons aussi les formes de néocolonialisme ou de colonialité qui perdurent sous des formes diverses, dans la francoafricaine en particulier. *Le sionisme la politique de l'État d'Israël* est une forme de colonialisme, et c'est à ce titre que SUD éducation s'y oppose.

Après un an et demi de guerre génocidaire, à l'heure où les dirigeants israéliens et des États-Unis d'Amérique sont en train de procéder au nettoyage ethnique de la Cisjordanie et de

la bande de Gaza, ces tentatives de criminaliser le soutien aux droits des Palestiniens relèvent d'une complicité politique dans ces crimes contre l'humanité. SUD éducation souhaite le développement d'une large campagne unitaire contre la répression de la solidarité et contre la criminalisation de l'antisionisme, et portera cette proposition dans Solidaires

2) Rappel de la présentation du point devant donner lieu aux votes suivants, en rouge l'élément non pris en compte par le CF de juin.

Présentation du point :

Si le texte sur l'antisionisme est adopté, ces deux votes sont inutiles. Si le texte est rejeté **ou profondément modifié par des amendements**, nous souhaitons que les votes aient lieu sur les deux propositions suivantes.

La fédération SUD éducation est contre le sionisme

Consensus	Oui/Non Pour :		Contre :		Abst:		NPPV:
-----------	------------------	--	----------	--	-------	--	-------

La fédération SUD éducation est antisioniste

Consensus	Oui/Non Pour :		Contre :		Abst:		NPPV:
-----------	------------------	--	----------	--	-------	--	-------

3) De la nécessité de s'affirmer antisioniste :

Les origines du sionisme remontent au 17e siècle : le sionisme chrétien appelait le retour des juifs sur la terre de Palestine pour que le Christ puisse revenir. Si les juifs refusaient de se convertir à la chrétienté alors ils seraient tués. Ce sionisme était bien une forme d'antisémitisme. Cette idée est toujours défendue aujourd'hui par les évangélistes établis, soutiens de Trump et du gouvernement israélien.

Historiquement, la colonisation de la Palestine a été possible parce que les états impérialistes occidentaux ont soutenu les lobbies sionistes. Et ce soutien « inconditionnel » se poursuit encore aujourd'hui.

Les premiers opposants au sionisme ont été des juifs. La majorité des juifs avant la seconde guerre mondiale, étaient antisionistes : ils étaient attachés à leur patrie d'origine et se sentaient autrichiens, polonais, lituaniens... ils ne souhaitaient pas quitter leur terre natale. Au sortir de la guerre, l'Europe ne souhaite pas intégrer en son sein le peuple juif rescapé des camps, elle craint pour l'équilibre de la société, met en avant les faibles ressources en terme de logement, nourriture, etc. Aussi, un des objectifs des sionistes était de voir les juifs quitter l'Europe. C'est bien là un geste antisémite de la part du mouvement sioniste et de l'impérialisme occidental.

Les effets réels du sionisme aujourd'hui sont : l'apartheid, le racisme, le colonialisme de remplacement. Judith Butler parle de déconstruction du sionisme, comme « la seule manière d'échapper à la violence et à la destruction. »

Aussi, un changement radical s'opère parmi les juifs et juives du mode entier à la suite des événements du 7 octobre. Nombre d'entre eux sont prêts aujourd'hui à renoncer à leurs liens avec Israël et avec le sionisme et à participer activement aux mouvements de solidarité avec la Palestine. Par ailleurs, les soutiens conséquents à la libération de la Palestine affirment leur antisionisme. Pour n'en citer que quelques uns : Rima Hassan, George Ibrahim Abdallah, Ilan Papé, Judith Butler, les mouvements juifs décoloniaux comme TSEDEK ou l'UJFP et les palestiniens eux-mêmes !

L'argument qui avance que l'antisionisme signifie la disparition d'Israël joue sur une ambiguïté qu'il est nécessaire de lever : Israël comme entité politique, coloniale, génocidaire, destructrice, se doit bien évidemment de disparaître. Il est évident que cela ne signifie pas que le peuple d'Israël doit lui disparaître !

Paradoxe du sionisme de gauche : aucun gouvernement israélien, même de gauche n'a jamais envisagé la décolonisation de la Palestine. Comment alors peut-on se revendiquer « de gauche » et sioniste ?

Un soutien conséquent à la Palestine se doit de s'affirmer aujourd'hui plus que jamais, antisioniste. Ne pas s'affirmer antisioniste, c'est céder au tour de force du gouvernement qui veut nous faire croire qu'être antisioniste, c'est être antisémite.

Il est indispensable de soutenir le peuple palestinien, son autodétermination, et de porter la question cruciale du droit au retour des réfugiés. L'ensemble de ces revendications relève d'un antisionisme réel.

Pour aller plus loin :

UJFP : <https://ujfp.org/semitisme-vs-antisemitisme-sionisme-vs-antisionisme-et-si-on-faisait-le-point/>

« **Sion**: c'est le nom d'une colline de Jérusalem maintes fois mentionnée dans la Bible

Le sionisme est un mouvement et une idéologie qui a pour but l'établissement et le développement d'un Etat juif. Pour avoir consulté les différents dictionnaires, on peut constater qu'ils s'accordent globalement sur cette définition

Le premier congrès sioniste se déroule à Bâle en 1897 sous l'impulsion de Théodore Herzl son principal théoricien.

Ses partisans le décrivent comme le « mouvement de libération nationale du peuple juif ». Ainsi, si tous les peuples ont « droit » à un Etat et un territoire, pourquoi pas le « peuple » juif ? Un Etat conçu comme un refuge contre l'antisémitisme.

C'est cette idéologie qui a inspiré les créateurs de toutes les institutions qui ont contribué au développement de la colonisation sioniste en Palestine ottomane et mandataire, puis tous les dirigeants israéliens depuis la création de l'Etat. Avec toutes les conséquences désastreuses que l'on connaît pour le peuple palestinien. Enfin, le vote récent (juillet 2018) de la Knesset, le parlement israélien, de la loi fondamentale définissant l'Etat israélien comme « l'Etat-nation du peuple juif » parachèvera officiellement la construction sioniste de cet Etat.

Le sionisme présentera plusieurs variantes dites de gauche ou de droite, religieuses ou laïques, mais qui s'accordent sur l'essentiel, sa définition énoncée plus haut ainsi que ses conséquences politiques

L'antisionisme est alors par définition le mouvement et l'idéologie politique qui s'oppose au sionisme. Sa critique du sionisme peut se résumer ainsi :

Un mouvement colonial, suprémaciste, aboutissant à l'écrasement de la population autochtone palestinienne, privé de tous ses droits, établissant un régime d'apartheid de la Méditerranée au Jourdain.

Les opposants au sionisme pensent qu'il ne peut y avoir de paix dans la région que par une « désionisation » du régime israélien, avec l'égalité des droits pour tous les habitants de la région quels que soient leurs origines ou leurs religions, et la réparation de toutes les injustices commises par les autorités israéliennes, y compris pendant la Nakba, l'expulsion programmée de près de 800 000 palestiniens de leurs terres et de leurs villages en 1948. Ils mettent en question ainsi non seulement les politiques israéliennes d'occupation et de colonisation depuis 1967, mais la légitimité même de l'Etat israélien depuis 1948. Ils analysent cet Etat « juif » comme un Etat fondé sur une définition ethnico-religieuse de ses citoyens, faisant de ses habitants non-juifs des citoyens de seconde zone.

L'antisionisme juif peut être religieux, fondée sur une interprétation des textes interdisant tout retour massif de l'« exil » par des moyens humains et violents avant la venue du Messie 11 ou laïque, rejoignant alors les critiques politiques évoquées plus haut. Mais tous les antisionistes juifs ont en commun la même indignation : « Pas de crimes en notre nom » 12

L'amalgame actuel fait et voulu à la fois par le lobby sioniste et les autorités de notre pays avec l'antisémitisme vise à criminaliser cette critique. Cet amalgame a un aspect antisémite car il fait porter la responsabilité de la situation en Israël-Palestine à l'ensemble des Juifs, puisque Israël se nomme « Etat du peuple juif ».

Pourtant, il est clair que :

- **Tous les Juifs ne sont pas sionistes**, loin de là. Les sionistes étaient largement minoritaires au sein des communautés juives européennes avant la 2ème guerre mondiale. Le CRIF, qui prétend représenter les Juifs de France tout en soutenant inconditionnellement toutes les politiques israéliennes, ne représente de fait que la soixantaine d'associations qu'il fédère, sans donner aucune statistique sur leurs adhérents. Et les Juifs n'ont pas tous répondu à l'appel pressant à l'alyah (émigration en Israël) qui ne concerne en moyenne que quelques milliers de Juifs français par an, sans compter une bonne partie qui reviennent.
- **Et tous les sionistes ne sont pas Juifs**. Les sionistes chrétiens (les « évangélistes ») ont une interprétation de la Bible suivant laquelle les Juifs doivent se rassembler sur la « terre d'Israël » avant d'être convertis, à la « fin des temps » au christianisme sous peine de subir les flammes de l'Enfer.... Aux Etats-Unis, ils sont des millions et soutiennent politiquement et financièrement Israël. »

Sources :

<https://www.contretemps.eu/effondrement-sionisme/>
<https://www.contretemps.eu/7-octobre-sionisme-gauche-antisemitisme-israel/>
<https://www.lorientlejour.com/article/1430542/les-arguments-des-juifs-contre-le-mouvement-sioniste.html>